

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aeefe

agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



LYCÉE FRANÇAIS
DE MADRID



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE

NATIONS UNIES MADRID

Vers une modélisation de conférence
des Nations Unies en milieu lycéen



NATIONS UNIES MADRID

Vers une modélisation de conférence
des Nations Unies en milieu lycéen



*« Celui-là qui veille modestement quelques moutons sous les étoiles,
s'il prend conscience de son rôle, se découvre plus qu'un serviteur.
Il est une sentinelle. Et chaque sentinelle est responsable de tout l'empire. »*

Antoine de Saint-Exupéry

Cet ouvrage est une œuvre collective publiée par le lycée français de Madrid,
l'Ambassade de France en Espagne
et soutenue par Total.

© 2013

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptations
des textes réservés pour tous pays.

Toute forme de reproduction des photographies, intégrale ou partielle,
est également interdite sans autorisation des éditeurs.

SOMMAIRE

Préfaces

- **Jérôme Bonnafont**, Ambassadeur de France en Espagne 12
- **Anne-Marie Descôtes**, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger..... 14
- **Daniel Petitjean**, Président de l'Association Nationale en Espagne des Membres de l'Ordre National du Mérite..... 16
- **Pierre Mondoloni**, Proviseur du Lycée Français de Madrid..... 18

I. Qu'est-ce qu'une modélisation des Nations Unies ?

- 1. Présentation 24
- 2. Organisation 26
- 3. Déroulement..... 29
 - a. Cérémonie d'ouverture
 - b. Travaux préparatoires des commissions
 - c. Débats en commissions
 - d. Assemblée générale
 - e. Cérémonie de clôture

II. Mise en pratique d'une modélisation : l'organisation du NUMAD de A à Z

- 1. Les réunions de travail en début d'année 35
- 2. La mise en place du calendrier annuel..... 36

3. Information des établissements participants et échéances du planning annuel.....	36
a. L'inscription des participants	
b. Le choix des thèmes et des commissions de travail	
c. L'inscription dans les commissions	
d. La remise des textes obligatoires	
4. Le choix des rôles.....	41
5. La détermination des thématiques.....	42
a. La réunion des enseignants	
b. Le choix des thèmes	
6. Première échéance : inscriptions et recueil des renseignements relatifs aux participants.....	43
7. Deuxième échéance : l'inscription des délégués dans les commissions.....	43
8. La formation des élèves.....	44
a. La formation des délégués	
b. La formation des huissiers	
c. La formation des présidents et du Secrétaire général	
d. La formation des journalistes	
9. Troisième échéance : la remise des textes obligatoires.....	57
a. Les critères d'évaluation	
b. La mise à disposition des textes en ligne	
10. L'organisation matérielle.....	58
a. Les salles et l'équipement	
b. Décoration, aménagement, repas, hébergement	
11. L'accueil des délégations.....	60
12. La cérémonie d'ouverture.....	62
13. Les travaux en commission.....	65
a. La phase préparatoire	
La procédure	
c. L'observation des travaux	
14. L'Assemblée générale.....	71
15. La cérémonie de clôture.....	73
a. Remerciements	
b. La remise des diplômes et des prix	
16. L'évaluation finale.....	75

III. Enjeux éducatifs et pédagogiques. Préparation et règles de fonctionnement

1. Les enjeux éducatifs d'une MNU.....	78
2. Les enjeux pédagogiques.....	80
3. La place des langues.....	87
4. L'autonomie des élèves.....	89
5. Préparer des élèves à devenir délégués.....	90
6. La recherche de l'information.....	93
7. Rédiger et présenter une résolution.....	96
8. Rédiger un texte de politique générale (TPG).....	104
9. Mission des ambassadeurs.....	111
10. Mission des présidents.....	111
11. Mission des huissiers.....	115
12. Mission des journalistes.....	118

IV. Outils pratiques

1. Documents préparatoires.....	122
a. Organigramme de l'ONU	
b. Exemple de répartition des thèmes par commission	
c. Règlement intérieur de la Modélisation des Nations Unies	
d. Procédure parlementaire	
e. Définition des termes	
f. Formules de début de clauses	
g. Quelques clauses traduites en anglais	
h. Code de bonne conduite et code vestimentaire	
i. Exemple de journal réalisé par le service de presse	
j. Quelques ressources pédagogiques en ligne	

2.	Fiches et formulaires de travail.....	148
	a. Fiche de travail - pays	
	b. Fiche de travail - organisation	
	c. Fiche de travail - thème	
	d. Formulaire de choix de commission	
	e. Fiche d'évaluation des résolutions	
	f. Formulaire d'abstention	
	g. Formulaire d'amendement	
	h. Formulaire de parrainage	
	i. Procès-verbal de débat	
	j. Rapport d'incidents	
3.	Documents administratifs relatifs à l'organisation	164
	a. Courrier de présentation aux établissements scolaires	
	b. Fiche d'inscription	
	c. Autorisation du droit à l'image	
	d. Détail des frais	
	e. Courrier aux ambassades	

V. Postfaces

•	Francisco Fonseca , Directeur de la représentation en Espagne de la Commission Européenne.....	174
•	Bruno Aguilera , Professeur catedrático en Histoire du Droit, Directeur de l'Institut d'Études Juridiques internationales à l'Université "Rey Juan Carlos"	176

Préfaces



“Nous, peuples des Nations Unies...”

« Nous, peuples des Nations Unies,
Résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ;
Et à ces fins à pratiquer la tolérance,
à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ;
Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins ».

Préambule de la Charte des Nations Unies, 1945

Animés par un élan pacifique et pénétrés de ces idéaux humanistes, cinquante et un pays se sont unis, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, pour fonder l'Organisation des Nations Unies et surmonter l'échec de la Société des Nations.

De même que, par la voix de René Cassin, la France participait à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle a été l'un des membres fondateurs de l'ONU, promesse d'un monde meilleur, plus juste, engagé dans une résolution pacifique des conflits. Membre permanent du Conseil de Sécurité, elle défend dans les enceintes onusiennes des valeurs de liberté, de démocratie et de défense des droits de l'homme.

Je me félicite de voir que le programme de modélisation des Nations Unies organisé par le Lycée français de Madrid (NUMAD), contribue à perpétuer ces valeurs auprès des adultes de demain. Les thèmes retenus, la sécurité, l'environnement et la protection des droits de l'homme, reflètent les préoccupations de notre pays, mais aussi ses engagements en faveur d'un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Menée avec le concours de plusieurs lycées franco-espagnols, cette initiative originale est l'occasion pour eux de mieux connaître l'environnement international qui sera le leur, de mieux comprendre les grands enjeux du monde qu'ils vont devoir affronter. La participation au NUMAD permet aux élèves d'identifier les intérêts du pays qu'ils représentent, d'intégrer le souci du bien collectif aux exigences de sécurité, d'apprécier le rayonnement de leur culture et de prendre la défense des citoyens. Cet exercice de négociation sur le modèle des Nations Unies forge également l'ouverture d'esprit et la réflexion des élèves associés à ce projet. Les recherches et les débats doivent conduire les participants à affirmer leurs idées en les appuyant sur l'étude des faits, sur ce qui leur paraît juste, mais aussi sur l'écoute et le dialogue.

Le succès de cette entreprise se mesure à l'enthousiasme qu'elle a suscité au sein des écoles sollicitées et surtout à la qualité des travaux écrits et oraux produits par les participants, deux années de suite.

Je forme le vœu que cette initiative se poursuive et s'élargisse à d'autres établissements français et espagnols dans les années à venir. Ce livre est là pour nous y aider.

Jérôme Bonnafont
Ambassadeur de France en Espagne

“Forger et affûter la conscience citoyenne de nos élèves...”

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est heureuse de soutenir depuis son lancement en 2011 par le Lycée Français de Madrid, cette composante forte du « Projet de zone Espagne », que l'on appelle « NUMAD, Nations Unies Madrid », inspirée des « Modèles des Nations Unies » (MNU).

Projet significatif du dynamisme éducatif et citoyen de notre réseau, ce dispositif, fondé sur un vaste jeu de rôles, permet de sensibiliser ses participants aux grands enjeux mondiaux au moyen de la modélisation d'une conférence de l'Organisation des Nations Unies en milieu lycéen. Par ailleurs, ce projet fait écho à un autre projet « vie scolaire et citoyenne », de dimension mondiale celui-là, lancé par le service pédagogique de l'AEFE en 2011, le projet « Ambassadeurs en herbe », placé sous le parrainage de l'UNESCO.

Ces deux dispositifs, proches dans leur esprit et leurs objectifs, ont pour vocation d'inciter nos élèves du CE2 à la seconde pour « Ambassadeurs en Herbe » et de la seconde à la terminale pour « NUMAD » à s'intéresser à des problématiques internationales, à y réfléchir et à en débattre dans le contexte de leur pays d'accueil, tout en exerçant leurs compétences plurilingues.

Exercices de démocratie et de diplomatie, donnant la plus large place à toutes les formes de l'oral, réinvestissant les acquis de plusieurs disciplines et manifestant les valeurs d'une éducation à la française, ces deux projets ambitieux cristallisent et mettent en synergie, dans une logique de réseau, différentes actions déjà mises en œuvre au sein de nos établissements : ils préparent nos élèves à devenir des citoyens éclairés dans un monde contemporain complexe et changeant, sensibles aux questions de solidarité et de mémoire, et formés aux fonctionnements des grandes institutions internationales.

Les MNU peuvent par ailleurs accompagner et compléter les préparations spécifiques pour l'entrée dans les Instituts et écoles de sciences politiques, telles qu'elles se mettent en place dans un nombre croissant d'établissements, d'une part en approfondissant les connaissances des élèves sur les relations internationales et la géopolitique, d'autre part en confortant leur motivation pour les carrières diplomatiques ou à vocation internationale.

L'AEFE est fière que le « Prix de l'Éducation Citoyenne » ait été attribué le 1er février 2013, par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du mérite, aux élèves ambassadeurs du NUMAD et au Lycée Français de Madrid, initiateur et organisateur de ce projet.

Cette notion d'« éducation citoyenne » est un véritable pilier dans l'ambition éducative et pédagogique française, un pilier fondamental du Plan d'Orientation Stratégique de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. C'est aussi,

l'objectif-clé de la Convention Cadre établie entre le Ministère de l'Éducation Nationale de France et l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite.

Ce prix est venu saluer les efforts, l'implication et les moyens déployés par les équipes éducatives, des pédagogues aussi passionnés qu'investis, véritables moteurs au sein de nos institutions, imaginant sans cesse de nouveaux projets et événements destinés à enrichir la vie scolaire et citoyenne de nos élèves des établissements français d'Espagne mais aussi de ceux des établissements du pays d'accueil qui ont souhaité se joindre à cette aventure pédagogique.

Enfin, l'AEFE se félicite de l'existence de cet ouvrage méthodologique qui permettra aux établissements qui le souhaiteraient, d'organiser à leur manière et en fonction de leurs possibilités, leur propre modélisation des Nations Unies dans la zone où ils sont implantés. Les savoir-faire et témoignages réunis ici pourraient les aider dans leurs choix et favoriseraient alors une mise en œuvre plus aisée, adaptée aux contraintes locales, de dispositifs similaires ou encore à inventer.

Je remercie le Lycée Français de Madrid et son équipe conduite par le proviseur Pierre Mondoloni pour leur travail admirable en tous points, tant pour l'organisation du NUMAD que pour l'initiative de cette publication.

Je souhaite encourager tout projet destiné à forger et à affûter la conscience citoyenne de nos élèves pour en faire les acteurs informés et formés, justes et éclairés, du monde de demain auquel nous les préparons.

Antoine de Saint Exupéry disait : « celui qui veille modestement quelques moutons sous les étoiles, s'il prend conscience de son rôle, est plus qu'un serviteur, il est une sentinelle, et chaque sentinelle est gardienne de tout l'empire ».

Gageons que nos élèves seront les « sentinelles de l'Empire », l'Empire de nos valeurs et de nos principes, les gardiens des valeurs de respect, de solidarité, de liberté, de démocratie, de citoyenneté, telles que les porte notre enseignement français.

Anne-Marie Descôtes
Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

Le prix de l'éducation citoyenne

C'est par le décret du 3 décembre 1963 que le général de Gaulle, Président de la République, créa l'Ordre national du Mérite dont nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire.

En instaurant cette décoration, le chef de l'Etat désirait reconnaître et récompenser les mérites distingués des femmes et des hommes ayant consacré leurs capacités d'intelligence, de dévouement et de persévérante énergie au service de la communauté nationale.

Par la suite se formait en France l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite dont l'un des tout premiers buts fut de distinguer les jeunes filles et les jeunes gens dont le comportement exemplaire, individuel ou collectif, contribuait au développement et au maintien des valeurs essentielles de notre société :

Citoyenneté - Civisme - Civilité

En 1982, l'A.N.M.O.N.M. créa le Prix du civisme pour la jeunesse afin de récompenser les actions des jeunes ayant valeur d'exemple, de solidarité, de respect, d'écoute et de citoyenneté, essence même de toute société démocratique.

Le président national de l'A.N.M.O.N.M., M. Jean-Claude Talbert, désireux d'élargir le champ d'action du prix du civisme, signait le 15 juin 2011, avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, une convention-cadre ayant pour objet d'établir un partenariat entre le Ministère et l'A.N.M.O.N.M. visant à reconnaître et encourager les comportements civiques et citoyens des élèves. Depuis cette date, l'A.N.M.O.N.M. décerne en France, en lien avec les inspections académiques concernées, le Prix de l'éducation citoyenne. Ce prix est aussi un signe de reconnaissance et d'encouragement donné aux équipes éducatives.

Notre association nationale en Espagne des membres de l'Ordre national du Mérite, représentation statutaire de l'A.N.M.O.N.M., suivit avec un grand intérêt la création puis la réalisation par le Lycée Français de Madrid, de cet extraordinaire événement du premier NUMAD en mai 2012, amplement décrit et commenté dans cette remarquable publication dont nous avons l'honneur de partager la préface.

Le 1er février 2013, à la résidence de France, sous la présidence d'honneur de S.E. M. Jérôme Bonnafont, Ambassadeur de France en Espagne - en présence de M. Jean-Claude Talbert, président national, de M. Jean-Claude Nolla, Ministre conseiller, de Mme Christine Toudic, Consule générale de France à Madrid, des représentants de l'A.E.F.E, de l'Institut Français, du Lycée Français de Madrid, du Lycée Molière, de l'Institut Saint Chaumont, de l'Institut San Isidro, des nombreux éducateurs parents et personnalités invités, des membres de l'Ordre national du Mérite - nous avons remis les diplômes du Prix de l'éducation citoyenne à 28

élèves ayant eu une participation notable lors de l'événement NUMAD. Leur fierté montrait combien ce Prix de l'éducation citoyenne marquait de façon indélébile leur personnalité et peut-être leur avenir de citoyens conscients, éclairés, exemplaires.

En accord avec l'esprit de la convention-cadre citée plus haut, nous avons remis au Lycée Français de Madrid, représenté par son proviseur et compagnon de l'Ordre national du Mérite M. Pierre Mondoloni, entouré de ses collaborateurs, le Prix de l'éducation citoyenne, pour l'idée, la réalisation, la réussite et le rayonnement du NUMAD. Ce prix fut matérialisé par la très belle médaille du « Petit Prince » frappée par la Monnaie de Paris.

Qui mieux que le « Petit Prince » pouvait symboliser l'esprit de citoyenneté universelle.

Daniel A. Petitjean
Président de l'Association Nationale pour l'Espagne
des Membres de l'Ordre National du Mérite Français



Diplôme du Prix de l'Éducation Citoyenne remis par l'Association Nationale pour l'Espagne des Membres de l'Ordre National du Mérite Français



Médaille de la Monnaie de Paris, "Prix 2013 Education Citoyenne, Lycée Français de Madrid"

Une modélisation de conférence des Nations Unies en milieu lycéen

Les modélisations de conférence des Nations Unies en milieu lycéen, comme dans l'enseignement supérieur, existent depuis les années 50 et, si elles ont été rapidement connues et mises en œuvre dans le monde anglo-saxon, elles sont plus rares dans notre enseignement français.

D'ailleurs, lorsque les élèves de nos établissements, de France ou hors de France, ont la possibilité d'y participer, c'est le plus souvent parce qu'ils rejoignent, comme invités, l'une d'elles, organisée par un établissement non français ou par une institution de l'enseignement supérieur.

Il est plus rare que de telles modélisations soient organisées par les établissements scolaires secondaires français. « Rare » ne veut cependant pas dire qu'il n'en existe pas et quelques modélisations ont ouvert le chemin, il y a de cela plusieurs années : au lycée international de Ferney-Voltaire, au lycée Notre Dame de Grenoble, au lycée Vincent Van Gogh de la Haye, au Lycée Saint-Joseph d'Istanbul et au Lycée Français de Singapour.

Madrid et son « NUMAD » (Nations Unies MADrid) s'inscrit dans le prolongement direct de ces modélisations et, plus particulièrement, de celle qui a vu le jour à Singapour en 2004.

Les objectifs et les résultats pédagogiques et éducatifs de ce type d'action, lorsque l'on a l'occasion et la chance de les voir « de l'intérieur », soit comme participant, soit comme spectateur, d'en apercevoir les enjeux multiples en termes d'apprentissage, d'en apprécier la qualité et le niveau des débats et des prises de parole ou de production des élèves, d'observer leur engagement et la satisfaction de tous les participants (élèves et adultes), ne peuvent que convaincre de l'immense intérêt qu'il y a à s'impliquer dans ce qui peut se définir comme une aventure pédagogique de grande ampleur, dès lors qu'elle s'implante dans un établissement.

Les choses peuvent se dérouler par étapes, soit une « Modélisation Nations Unies » interne, pour un niveau de classes (les 2^{de}, par exemple), puis pour un groupement d'établissements scolaires d'une même ville ou d'une même unité géographique, et enfin sur une échelle plus vaste, régionale par exemple.

De la même manière et si l'on songe aux établissements français hors de France, un tel dispositif peut, dans un premier temps, concerner les établissements français et, ensuite, s'ouvrir à d'autres établissements locaux, nationaux et internationaux.

Dans tous les cas, si l'aventure est prenante et riche, elle est cependant complexe et suppose tout de même de l'aborder avec prudence et méthode.

C'est d'ailleurs cette conviction double, tout à la fois de l'intérêt pédagogique et éducatif réel qu'il y a à mettre en place et développer ce type de dispositifs au profit des élèves et, en même temps, la connaissance du fait que la méthodologie à suivre est assez technique et partiellement transposable, qui a présidé à l'idée de cette publication.

Cette publication, modeste, se veut à la fois une description de ce que nous avons appelé le NUMAD, qui est devenu en deux années une Action de Zone pour l'Espagne et à laquelle, en 2013, 10 établissements (français et espagnols), soit 230 élèves, ont participé et, à partir de celle-ci, une analyse des enjeux pédagogiques et éducatifs d'une telle action et la présentation ordonnée de tous les documents créés pour son organisation, d'abord, et pour son déroulement concret, ensuite.

De plus, dans cet ouvrage, les auteurs se sont attachés à intégrer des témoignages d'élèves, d'enseignants les ayant préparés à participer à la conférence, d'intervenants extérieurs, de témoins, afin de faire apparaître les appréciations des uns et des autres sur l'intérêt, les difficultés, les réussites, les échecs, mais surtout les enjeux et la méthodologie de mise en œuvre de ce type de conférence.

A ce stade, je voudrais remercier :

- l'Ambassade de France et ses services pour son soutien, déterminant, dans le lancement et la réussite de cette opération,

- l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), au nom de laquelle nous mettons en œuvre ce dispositif qui possède ses propres mérites mais qui, dans ce cas de figure, est complémentaire de l'opération « monde », « Ambassadeur en Herbe »,

- les établissements qui ont choisi d'entrer dans l'aventure avec nous :

- le Lycée Français de Barcelone (2013)

- le Lycée Français de Bilbao (2013)

- le Lycée Français Molière de Villanueva de la Cañada (2012 et 2013)

- le Lycée Français de Palma de Majorque (2013)

- le Lycée Français Pierre Deschamps d'Alicante (2013)

- le Lycée Français de Valence (2013)

- le Lycée Français de Valladolid (2013)

- l'Union Chrétienne de Saint-Chaumont (2012 et 2013)

- l'Instituto Beatriz Galindo (lycée espagnol avec section bilingue en français) (2013)

- l'Instituto San Isidro (lycée espagnol avec section bilingue en français) (2012)

- les professeurs qui dans chacun de ces établissements ont préparé les élèves pendant de longs mois afin qu'ils puissent d'une belle manière défendre les positions des pays qu'ils représentaient,

- les représentations diplomatiques et les spécialistes qui ont reçu nos élèves et ont contribué à leur formation,

- les prestigieux intervenants qui ont participé aux cérémonies d'ouverture et de clôture du NUMAD et lui ont imposé, d'emblée, un niveau de référence exceptionnellement élevé :

- en 2012 : M. Diego López Garrido, Ancien Secrétaire d'État espagnol aux Affaires Européennes, M. Jean-Claude Nolla, Ministre Conseiller auprès de l'Ambassade de France en Espagne, Mme Elisabeth Claverie, Première Conseillère auprès de l'Ambassade de France en Espagne, M. Bruno Aguilera, professeur catedrático en Histoire du Droit, Directeur de l'Institut d'Études Juridiques internationales à l'Université "Rey Juan Carlos", de Mme Isabelle Marchi-Barbaux, Conseillère Culturelle adjointe auprès de l'Ambassade de France en Espagne,

- en 2013 : M. Jérôme Bonnafont, Ambassadeur de France en Espagne, Mme Angeles Moreno, Ambassadrice d'Espagne sur les questions énergétiques, Mme Yolande Ella, diplomate, Mme Elisabeth Claverie, Première Conseillère auprès de l'Ambassade de France en Espagne, M. Francisco Fonseca, Directeur de la Représentation en Espagne de la Commission Européenne, M. Pascal Panthène, coordonnateur de l'AEFE pour la zone Europe du sud

- tous ceux qui ont organisé l'événement au sein du Lycée Français de Madrid et, en tout premier lieu Eric Carlier, Conseiller Principal d'Éducation du Lycée, Marion Barland, Chargée de communication,

- et ceux qui aujourd'hui participent à la rédaction de cet ouvrage :

- M. Jérôme Bonnafont Ambassadeur de France en Espagne,

- Mme Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'AEFE,

- M. Daniel Petitjean, Président de l'Association Nationale pour l'Espagne des Membres de l'Ordre National du Mérite Français, qui nous a fait l'immense honneur de décerner le Prix national de l'Éducation Citoyenne au Lycée Français de Madrid pour la création de cet événement éducatif,

qui tous trois en sont les honorables préfaciers de cet ouvrage,

- M. Francisco Fonseca, Directeur de la Représentation en Espagne de la Commission Européenne,

- et M. Bruno Aguilera, professeur catedrático en Histoire du Droit, Directeur de l'Institut d'Études Juridiques internationales à l'Université "Rey Juan Carlos"

qui ont accepté d'en rédiger les postfaces.

- François Cornu, pionnier parmi les premiers concepteurs de ces MNU et créateur du « Singapore Model United Nations », et Eric Carlier, coordonnateur du NUMAD au Lycée Français de Madrid, tous deux principaux rédacteurs des contenus méthodologiques de cet ouvrage.

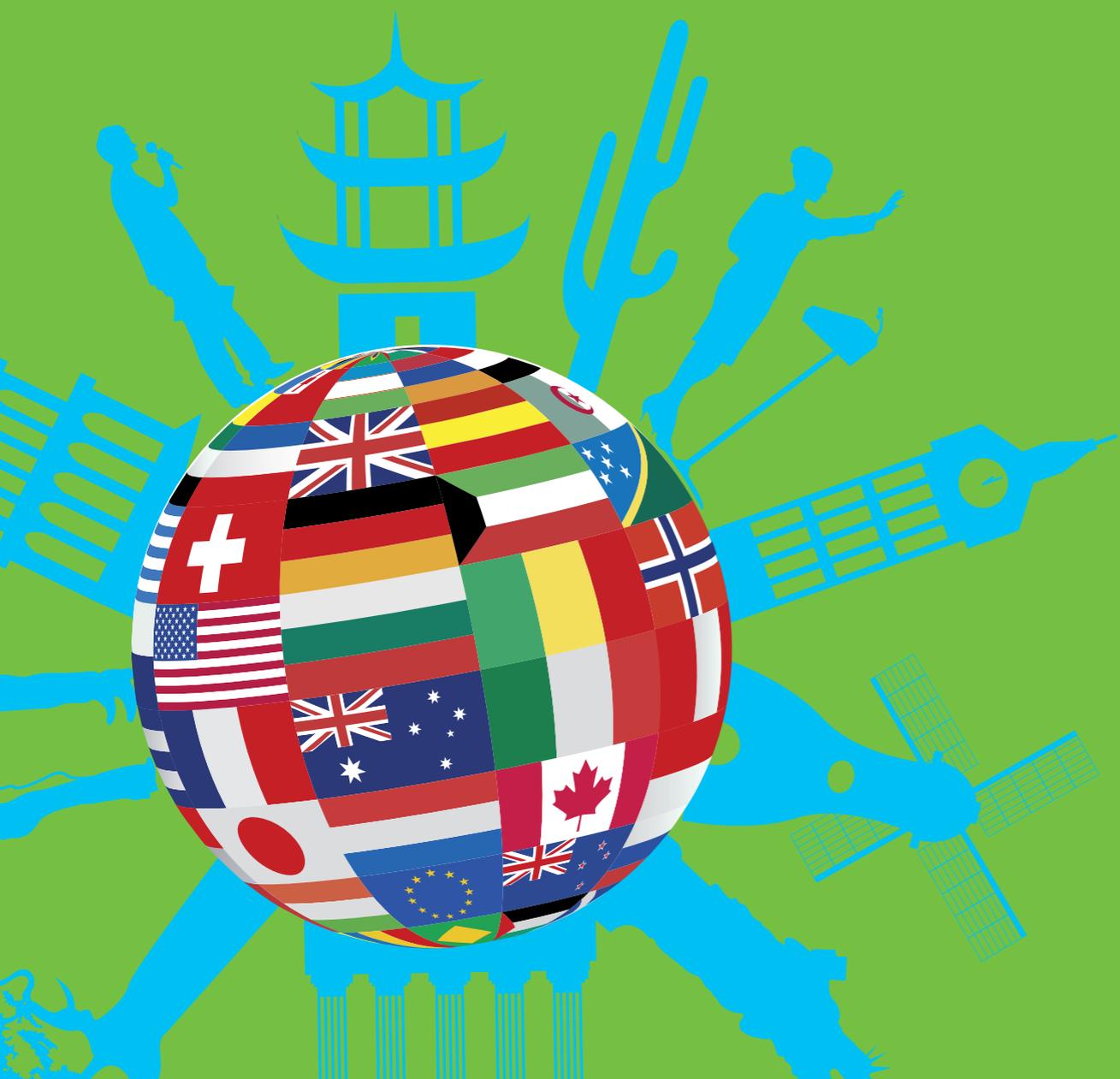
Je tiens à remercier la société TOTAL et son directeur en Espagne, M. Domingo San Felipe, d'avoir bien voulu soutenir la publication de cet ouvrage appelé à être diffusé auprès d'autres établissements de notre réseau.

À titre personnel, je voudrais simplement ajouter que cet ouvrage, qui ne prétend pas tout dire sur les MNU, n'a d'autre ambition que d'être un outil, parmi d'autres bien sûr et à partir de l'expérience de Madrid, qui pourrait être mis à disposition des établissements qui souhaiteraient en savoir plus sur ces dispositifs pédagogiques que sont les Modélisations de conférences des Nations Unies en milieu lycéen, éventuellement se lancer dans l'aventure et qui pourraient glaner dans ces pages quelques indications, quelques documents qui pourraient leur éviter, peut-être, les tâtonnements qui ont été les nôtres et leur faire gagner du temps.

Enfin, et c'est justice, je crois devoir remercier les élèves, pour avoir si bellement participé à ces deux éditions du NUMAD et de nous avoir ainsi donné l'idée, la matière et l'envie de rédiger cet ouvrage.

Ils en sont l'objet et la raison d'être.

**Pierre Mondoloni,
Proviseur du Lycée Français de Madrid**



I. Qu'est-ce qu'une modélisation des nations unies ?

1. PRÉSENTATION

Une modélisation des Nations Unies (*Model United Nations* ou *MUN* en anglais) est une simulation de l'Assemblée générale des Nations Unies qui vise à sensibiliser les jeunes, du collège à l'université, aux grands enjeux mondiaux. Pour être accessible à un jeune public, le fonctionnement des institutions de l'ONU est simplifié en mettant davantage l'accent sur les grands enjeux mondiaux contemporains.

D'une durée de deux à cinq jours, la conférence s'organise en plusieurs commissions qui se réunissent simultanément pour débattre des thèmes inscrits préalablement à l'ordre du jour et rédiger des résolutions ; ces commissions sont suivies d'une séance plénière : l'Assemblée générale qui adopte ou non ces résolutions. Dans le cadre de la conférence, les élèves peuvent occuper les fonctions suivantes : délégués, ambassadeurs, présidents de commission, huissiers et éventuellement journalistes.

Le concept de modélisation des Nations Unies est presque aussi ancien que l'organisation qu'il simule puisque les premières conférences de ce type se sont déroulées dans les années vingt, à l'époque de la Société des Nations. Après la création de l'ONU en 1945, le succès des MNU, partie des facultés de sciences politiques des universités américaines dans les années cinquante, s'est transformé en un véritable mouvement qui s'est largement répandu dans les universités et les écoles internationales anglophones du monde entier. Il en existe actuellement plusieurs centaines de par le monde.

Les raisons du succès de ces manifestations sont nombreuses :

- elles comportent un aspect ludique non négligeable puisque chaque participant endosse le rôle d'un diplomate d'un pays étranger. On retrouve ainsi au conseil de sécurité, par exemple, une fébrilité que reconnaissent les adeptes des jeux de stratégies.
- elles sont un événement social d'importance puisqu'elles permettent de rencontrer et de côtoyer pendant plusieurs jours d'autres jeunes du même âge. Lorsqu'elles accueillent des participants d'autres villes ou d'autres pays, il est fréquent de compléter pour les visiteurs le programme de la conférence par un certain nombre de manifestations : soirée des talents, bal, visites, etc.
- elles sont valorisantes : même le délégué le plus discret se sent investi d'une mission d'importance et prend au sérieux les choix qu'il doit formuler au nom du pays représenté.
- elles génèrent un sentiment d'appartenance. En effet, on ne participe pas à une MNU une seule fois, on y revient, on progresse, on se mesure à des rôles

de responsabilité (président, huissier, secrétaire général, etc.) et l'on retrouve fréquemment des visages connus. Dans chaque école, les équipes MNU sont aussi soudées par leur expérience commune.

- *elles font grandir : chaque participant prend soudain la mesure de la complexité des problèmes mondiaux et se heurte au principe de réalité, un moment indispensable au passage à la vie d'adulte.*

Les MNU ont permis d'initier des générations d'étudiants et de lycéens aux complexités du monde contemporain et elles ont fait naître de nombreuses vocations pour les sciences politiques, pour les organisations internationales ou pour les grandes ONG.



Drapeau de l'Organisation des Nations Unies © Fotolia

2. ORGANISATION

Ordre du jour

Plusieurs mois avant la conférence, le coordonnateur ou l'équipe de professeurs qui encadre le projet fixe l'ordre du jour de la conférence. Ils choisissent un certain nombre de questions ou thèmes (généralement trois) qui seront discutés dans chacune des commissions préparatoires à l'Assemblée générale.



Drapeaux des États membres de l'Organisation des Nations Unies © Fotolia

Objectifs de la période de préparation

Chaque commission a un ordre du jour comportant une ou plusieurs questions. L'ordre du jour est communiqué aux délégués plusieurs semaines avant la conférence afin de permettre à chacun de se familiariser avec les questions et de rédiger un projet de résolution sur l'un des thèmes figurant à l'ordre du jour de la commission dans laquelle il siège. La mission des commissions est de préparer, pour chacune des questions, une proposition de résolution qui sera ensuite soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Commissions

Le nombre et la composition des commissions ou organes des Nations Unies qui se réunissent pendant la conférence sont fixés par le coordonnateur. Ils sont très souvent liés aux locaux dont disposent les organisateurs de la conférence MNU. Dans l'intérêt de la qualité du débat et selon l'âge des participants, une commission comporte entre vingt et soixante-dix membres. Dans le cas d'une conférence comportant cinq commissions, celles-ci peuvent être :

1. *Commission Affaires Politiques Internationales*
2. *Commission Environnement, Développement Durable & Santé*
3. *Conseil Economique et Social*
4. *Commission Éducation, Culture, Justice & Droits de l'Homme*
5. *Conseil de Sécurité*

D'autres commissions ou organismes peuvent compléter le dispositif. Il est possible d'ajouter par exemple une session de la Cour Internationale de Justice ou d'organiser une conférence spéciale sur un thème particulier.

Le travail des commissions se déroule en deux parties de caractères très différents :

➤ **Travaux préparatoires** : Ces travaux occupent environ un tiers du temps de travail de la commission. Au cours de ces travaux, les délégués travaillent ensemble de manière très informelle pour élaborer des propositions de résolution et en préparer le débat.

➤ **Débats** : Les propositions de résolution élaborées lors des travaux préparatoires sont ensuite débattues par la commission. Elles peuvent être amendées et sont soumises au vote de la commission. Les propositions de résolution adoptées par la commission, une sur chaque thème à l'ordre du jour, sont ensuite transmises à l'Assemblée générale.

Délégation

Chaque pays est représenté par une délégation qui comporte plusieurs membres, en règle générale, un délégué par commission. Il est cependant possible qu'un pays n'ait pas de représentant dans une commission. Chaque délégation est conduite par un ambassadeur, lui-même membre d'une commission. Il est chargé de prononcer le discours de politique générale de son pays lors de la cérémonie d'ouverture, puis de veiller au bon fonctionnement de sa délégation lors de la conférence.

Rôle du délégué

Le délégué est chargé de représenter son pays et doit ainsi contribuer aux travaux de la commission dont il est membre. Dans ce dessein, et préalablement à la conférence, il doit rédiger un projet de résolution sur l'un des thèmes à l'ordre du jour et un texte de politique générale (TPG) sur les autres thèmes, le cas échéant. Lors des travaux préparatoires il doit identifier des pays partenaires ayant une position proche de la sienne pour préparer ensemble une proposition de résolution.

Assemblée générale

Lors de sa réunion, l'Assemblée générale débat des résolutions préalablement rédigées et approuvées en commissions en vue de leur adoption. En règle générale chaque commission soumet à l'Assemblée générale une seule résolution sur chacun des thèmes figurant à l'ordre du jour. Chaque délégation dispose d'une voix. Il n'est souvent pas possible de venir à bout de l'ordre du jour et le Secrétaire général choisit alors celles des propositions qui seront présentées à l'Assemblée générale.

Présidents

La présidence de l'Assemblée générale et des commissions est assurée par des élèves ayant déjà une expérience de ce type de conférence (MNU ou autre). Les présidents aident les délégués dans leurs travaux préparatoires et dirigent les débats. Chaque commission est dotée d'un président et d'un vice-président. L'ensemble des présidents et vice-présidents constitue le Bureau de la conférence et parmi eux sont élus le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint. La formation des présidents se déroule parallèlement à la préparation de la conférence et repose sur une solide connaissance des règles de fonctionnement et des thèmes abordés lors des débats (voir en 2ème partie : "La formation des présidents").

Huissiers

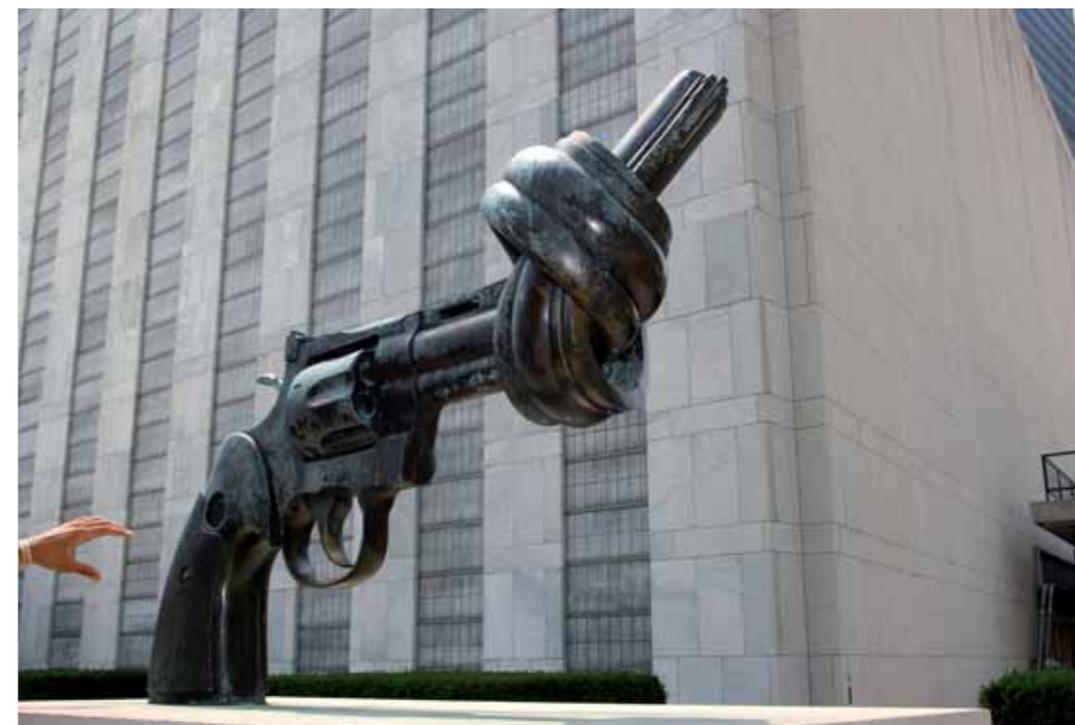
Les présidents et vice-présidents sont secondés dans leur travail par les huissiers. Ceux-ci veillent au bon déroulement des réunions et assurent diverses tâches de secrétariat, de sécurité, et de communication. Ils font également l'objet d'une formation séparée et élisent en leur sein un responsable de la sécurité chargé de l'organisation des équipes d'huissiers et de leurs services (voir en 2ème partie : "La formation des huissiers").

Journalistes

Fonctionnant de manière totalement indépendante des autres participants à la conférence, les journalistes assurent la publication d'un quotidien qui relate les principaux événements de la conférence (voir en 2ème partie : "La formation des journalistes").

3. DÉROULEMENT

La majorité des conférences MNU se déroule sur deux ou trois journées selon le programme suivant :



« Knotted gun » ou « Revolver noué » de Carl Fredrik Reuterswärd, sculpture se trouvant devant le siège des Nations Unies à New York © Fotolia

1ère journée

Matin : Cérémonie d'ouverture
Travaux préparatoires des commissions (pas de formalisme particulier).

Après midi : Débats en commissions (selon la procédure parlementaire)

2ème journée

Matin : Débats en commissions

Après midi : Assemblée générale
Cérémonie de clôture

Dans le cas de conférences de trois jours, la première journée est consacrée aux travaux préparatoires, la deuxième aux débats de commission et la dernière journée à l'Assemblée générale.

a. Cérémonie d'ouverture (durée d'environ 2h) :

Après les discours d'accueil des organisateurs de la conférence, la cérémonie d'ouverture se compose d'une série d'interventions. Elle permet au Secrétaire général, à son adjoint, aux présidents des commissions et à tous les ambassadeurs des pays représentés de faire un discours au cours duquel ils peuvent présenter, pour les membres du Bureau, la direction qu'ils souhaitent donner à leur commission et l'importance des questions à l'ordre du jour et, pour les ambassadeurs, la position de leur pays sur certaines des questions à l'ordre du jour. Un invité d'honneur (généralement diplomate ou spécialiste de questions internationales) peut également intervenir lors de cette cérémonie, après les organisateurs.

b. Travaux préparatoires des commissions

Elle permet aux délégués qui ont préparé des propositions de résolutions de natures proches de travailler ensemble et de rédiger une proposition de résolution commune. Dans ce cas, ils deviennent les co-rapporteurs de la proposition. Les délégués doivent ensuite convaincre d'autres délégués de soutenir leur résolution. Ceux-ci deviennent alors des co-signataires. Chaque proposition doit obtenir le soutien d'un certain nombre de délégués fixé préalablement, qu'ils soient co-rapporteurs ou co-signataires.

Ces travaux préparatoires sont organisés de manière très informelle. Ils commencent par une introduction rapide du président qui explique le mode

d'organisation de la commission. Les délégués peuvent ensuite parler à qui ils veulent sans suivre les règles du débat parlementaire.

D'un point de vue éducatif et d'apprentissage, les travaux préparatoires constituent sans doute l'élément le plus important dans le déroulement de la conférence. C'est en effet à cette occasion qu'émergent les qualités d'organisation, de persuasion, de discussion des jeunes participants. C'est aussi là que se nouent les relations amicales qui constituent souvent l'intérêt principal de l'événement pour les participants.

c. Débats en commissions

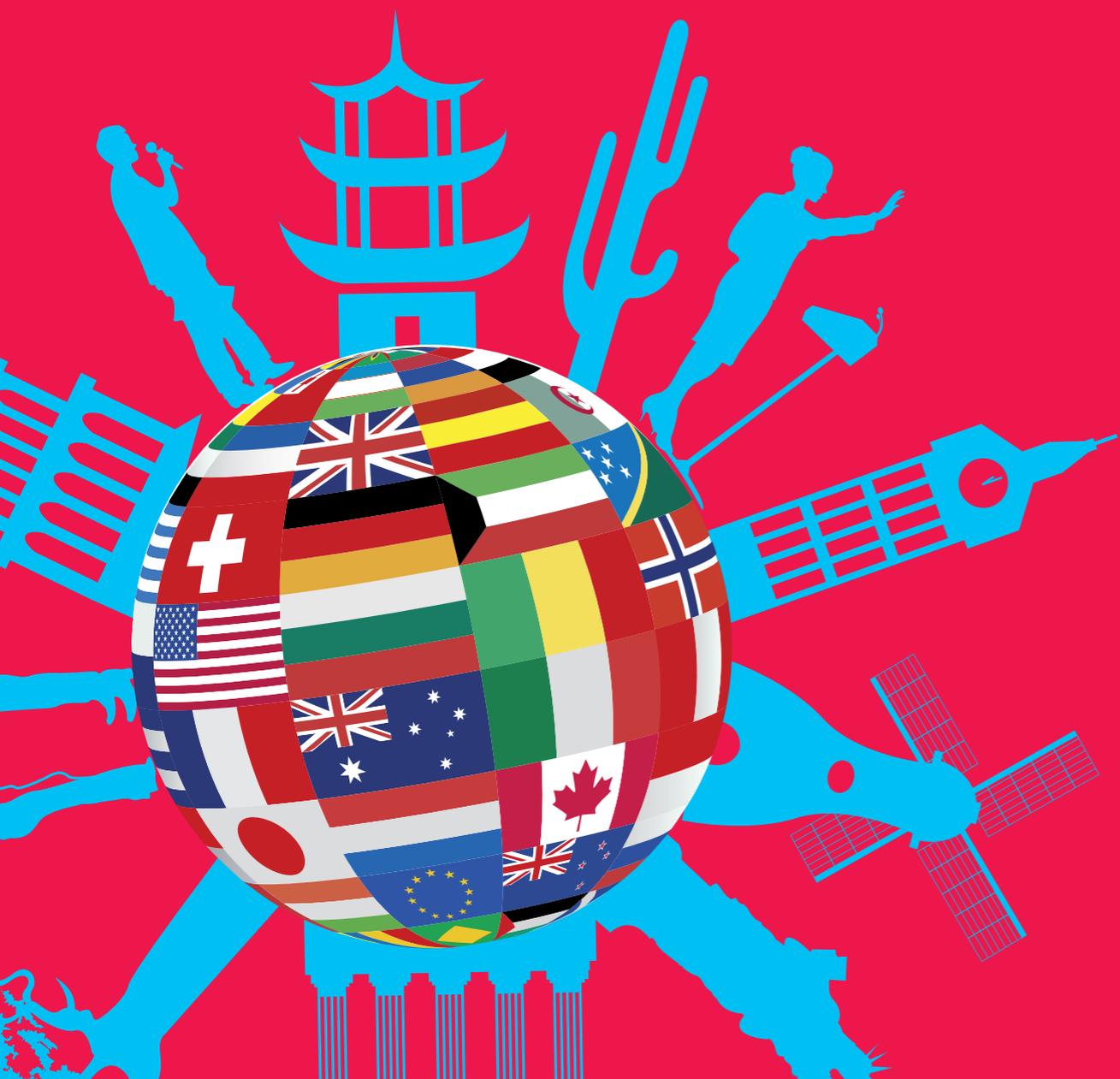
C'est au cours de ces débats que les délégués présentent leurs propositions de résolution. Celles-ci peuvent être amendées, rejetées ou adoptées à la majorité simple. Les débats s'y déroulent selon les règles de procédure parlementaire. L'objectif de chaque commission est de parvenir à une proposition de résolution sur chacune des questions à l'ordre du jour. Toutes les propositions de résolutions sont donc débattues avant que la commission ne se prononce sur la résolution la mieux à même d'apporter une solution au problème.

d. Assemblée générale

L'Assemblée générale débat des résolutions qui lui sont présentées par chacune des commissions. Elles ne sont normalement pas amendées et sont le plus souvent adoptées ou rejetées en bloc. La difficulté principale vient du fait que les délégués ne connaissent pas les thématiques abordées dans les commissions autres que la leur. Il peut donc être intéressant d'intercaler entre la commission et l'Assemblée générale une réunion des délégations qui permet à chaque délégué de présenter les résolutions qui vont être débattues à l'Assemblée générale et à la délégation d'adopter une position commune sur les différentes résolutions.

e. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture est plus courte que celle d'ouverture. Elle est l'occasion de remercier les personnes qui ont contribué à la réussite de la conférence et de décerner éventuellement les prix de la meilleure résolution. Celui-ci est attribué à chacun des co-rapporteurs de la meilleure résolution choisie dans chaque commission par le président et le vice-président. Certaines conférences attribuent également un prix de la meilleure délégation attribué sur la base du mérite de la participation des membres de la délégation dans les différentes commissions.



II. Mise en pratique d'une modélisation : l'organisation du NUMAD de A à Z

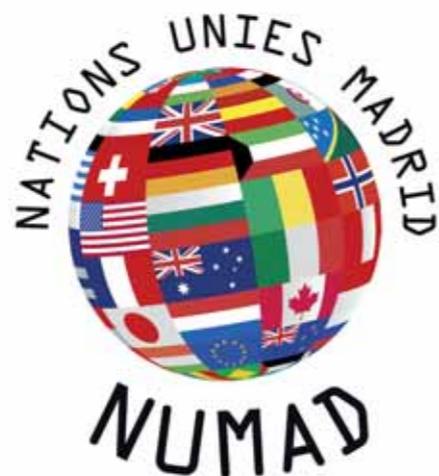


Photo de l'ensemble des participants du NUMAD 2013

Le NUMAD (Nations Unies Madrid) est une modélisation des Nations Unies organisée au lycée français de Madrid depuis 2012. Elle a connu sa seconde édition en février 2013 et l'équipe de coordination prépare sa troisième édition au moment de l'écriture de cet ouvrage.

Du 31 janvier au 2 février 2013, 230 élèves représentant 33 nations se sont ainsi rassemblés lors de cet événement pour travailler au sein de 8 commissions et adopter 41 résolutions (dont 35 en assemblée générale) touchant à 6 thématiques de politique internationale : la crise malienne, l'accès à l'eau, l'Arctique, la crise mondiale de la sécurité alimentaire, les paradis fiscaux et le travail des enfants.

L'engouement des participants à un tel événement surprend souvent les personnes qui y assistent pour la première fois et il est fréquent que l'on ait du mal à y reconnaître ses propres élèves tant la ferveur qui les anime les pousse à travailler d'arrache-pied, à prendre leur rôle avec le plus grand sérieux et à aller jusqu'à profiter des temps de pause entre deux sessions de travail pour poursuivre dans les couloirs le travail de négociation commencé en commission, ne s'accordant pas le moindre répit pour remplir leur mission. L'étonnement des adultes n'est cependant que la juste mesure de l'ambition de ce dispositif éducatif ingénieux aux rouages précisément ajustés.

Les chapitres qui suivent donnent une illustration concrète du travail de préparation d'un tel événement. Nous avons donc reconstitué étape par étape tout le processus qui a mené à la tenue de la seconde édition du NUMAD en donnant des indications aussi précises que possibles qui, nous l'espérons, pourront être transposées dans le contexte d'autres établissements qui souhaiteraient se lancer dans cette belle aventure.

1. LES RÉUNIONS DE TRAVAIL DE DÉBUT D'ANNÉE

L'organisation du NUMAD repose sur un travail d'équipe continu qui permet l'articulation des contingences matérielles avec les ambitions pédagogiques et éducatives du dispositif. Au lycée français de Madrid, l'équipe est composée des membres de l'équipe de direction, d'un conseiller principal d'éducation, de l'intendant et de son adjoint, du service de communication, du responsable de la gestion matérielle et des informaticiens. La plupart du temps, seule une petite unité opérationnelle suit l'exécution du projet étape par étape et assure la communication avec les établissements participants et les enseignants, la formation des élèves aux différentes fonctions qu'ils devront assumer lors du NUMAD et le traitement des échéances qui séparent les différentes étapes de la préparation. Le travail en équipe complète, lui, ne s'avère indispensable qu'au début et à la fin du processus de préparation des participants.

Les réunions de travail du début de l'année scolaire ont pour but de répondre aux besoins de cadrage initial des besoins et objectifs de la session (nombre d'établissements participants, planning et durée des travaux, personnalités invitées, incidences sur le fonctionnement de l'établissement, etc.) et à la nécessité de mettre rapidement en place la structure du dispositif pour pouvoir assurer la communication en direction des établissements partenaires.

2. LA MISE EN PLACE DU CALENDRIER ANNUEL

Bien qu'il s'agisse probablement de l'aspect organisationnel qui fasse l'objet des choix les plus difficiles qui soient et que son élaboration en début d'année scolaire se fasse dans l'ignorance de nombreux événements à venir et d'aléas impossibles à prévoir, il est impératif de proposer un calendrier acceptable et tenable par tous les établissements participants. Le calendrier tient compte des dates de vacances scolaires, de la disponibilité des lieux d'hébergement des équipes et de leurs accompagnateurs, des échéances pédagogiques, des dates d'examens, etc. et, si possible... de la météo. Cela peut sembler relever de l'ordre de la mission impossible, sauf si une démarche volontariste permet de faire voter ce calendrier en Conseil d'Établissement et en Conseil Pédagogique dès les premières semaines de l'année scolaire afin que ce dispositif soit identifié par tous comme un événement pédagogique et éducatif incontournable et que sa tenue soit acceptée comme une priorité de l'établissement.

3. INFORMATION DES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS ET ÉCHÉANCES DU PLANNING ANNUEL

Les établissements scolaires qui se portent volontaires pour présenter des participants au NUMAD ont besoin de nombreuses informations avant de pouvoir commencer à assurer la préparation de leurs élèves. Les tout premiers éléments qui leur sont communiqués sont généralement les suivants :

- une description du NUMAD et le rappel de ses objectifs (voir en annexe « Courrier de présentation aux établissements scolaires »),
- le détail de l'organisation prévue pour la session à venir, en particulier un planning prévisionnel comportant les échéances annuelles (voir ci-dessous) et le déroulement de la session,
- le récapitulatif des frais engendrés par l'inscription et les conditions d'hébergement,

- une proposition d'inscription (voir en annexe « Fiche d'inscription »),
- un formulaire individuel d'autorisation au droit à l'image pour chacun des participants. (voir en annexe « Autorisation du droit à l'image ») indispensable dès lors qu'on souhaite prendre des photos ou tourner une vidéo lors de l'événement.

Le calendrier des échéances doit parvenir très tôt dans les établissements scolaires car toute la phase préparatoire du NUMAD comporte des étapes qui conditionnent le travail mené avec les élèves. Ces étapes correspondent à des phases de travail bien distinctes, elles doivent être clairement balisées.

Calendrier de la seconde édition du NUMAD

Début septembre 2012	Envoi du cahier des charges aux établissements participants
24 septembre 2012	Date limite d'inscription des établissements avec prévision d'effectif
9 octobre 2012	Définition de la liste des pays et des thèmes abordés en commissions
15 octobre 2012	Communication de la composition des délégations par les établissements participants
Courant octobre 2012	Formation des présidents, huissiers, journalistes et traducteurs
15 novembre 2012	Formation des enseignants des établissements participants
7 janvier 2013	Envoi des textes obligatoires
31 janvier - 2février	Tenue de la seconde session du NUMAD

Calendrier indicatif des échéances annuelles à prévoir pour une session

Quatre dates d'échéance au moins sont à définir :

a. L'inscription des participants

Constituer une base de données des participants au NUMAD est l'incontournable préliminaire du coordonnateur. Cela peut sembler une évidence mais celle-ci ne pourra être alimentée qu'à partir du moment où les élèves auront été désignés ou proposés par leur enseignant. Cependant, le mode de désignation des participants ou des personnes chargées de les recruter (des enseignants la plupart du temps) peut fortement varier d'un établissement scolaire à l'autre et la finalisation des informations s'en trouve souvent considérablement diluée dans le temps. On ne peut en définitive connaître l'effectif définitif des participants qu'après plusieurs semaines d'échanges avec chaque établissement scolaire mais il est tout de même prudent de fixer une date limite pour l'envoi de ces renseignements.

b. Le choix des thèmes et des commissions de travail

Le cadre de travail de la session est fixé au cours d'une réunion des enseignants qui préparent des élèves pour le NUMAD, tous établissements confondus. Il s'agit de déterminer les thèmes de politique internationale qui seront à l'ordre du jour et leur répartition entre les commissions (inspirées des commissions et conseils de l'ONU et au sein desquelles se votent les résolutions), ainsi que les nations qui seront représentées et dont le choix est bien entendu lié aux thèmes. Cette réunion est le point de départ du travail de préparation en classe, il est donc important d'en fixer la date suffisamment tôt.

« Comment expliquer à Youcef, membre de la délégation russe, que son souci certes très louable de procéder à un partage équitable de l'Arctique entre les pays limitrophes de la zone ne correspond pas tout à fait aux manières parfois un peu abruptes d'un État qui, par exemple, avait manifesté une certaine volonté de puissance et affiché clairement ses ambitions nationales en déposant un drapeau russe au fond de l'océan juste au niveau du Pôle Nord ?

Nous étions, un mois avant l'ouverture de la 2^e session du Numad, à la phase de rédaction des résolutions et déclarations de politique générale sur les thématiques qui allaient être débattues, et il était encore temps de durcir

l'approche parfois encore un peu trop consensuelle et bien intentionnée de cette délégation dont le profil (trois filles pour deux garçons eux-mêmes plutôt marqués du sceau de Vénus que de Mars) ne correspondait pas trop à celui d'une Russie poutinienne aux méthodes viriles. Inversement, en entendant Rafael, membre de la délégation norvégienne, prendre la parole au sein de la Commission désarmement et sécurité internationale au deuxième jour du Numad pour prôner une intervention militaire musclée au Mali afin d'éliminer, éradiquer, exterminer ces groupes djihadistes qui semblaient mettre en danger l'idée même de civilisation, je me suis dit que, décidément, les quatre jeunes gens très sûr d'eux qui composaient cette délégation n'avaient jamais réussi à surmonter tout à fait leur frustration de ne pas avoir pu représenter une Russie qui aurait dû naturellement leur échoir. Mauvais casting peut-être, mais qui n'était que le résultat d'un tirage au sort interne aux élèves de cette classe de 2^{nde} tous volontaires en octobre pour se lancer dans l'aventure d'un jeu de rôle onusien à grande échelle. Et puis "jouer" un "personnage" à contre-emploi, n'était-ce pas un exercice d'autant plus instructif et formateur ?

Mais de la mise en place d'un jeu qui a pour objet des relations internationales certes très concrètes mais quelque peu lointaines et complexes, à la confrontation des joueurs au sein d'une arène fictive où les arguments ne sont pas toujours très conformes à la réalité mais font d'autant plus mouche que l'emballage rhétorique a été bien soigné, le passage est loin d'être évident. C'est ici que l'enseignant référent, le coach de ces équipes d'apprentis diplomates a un rôle difficile mais essentiel à jouer. Le temps que ces lycéens peuvent consacrer à la préparation d'un tel événement n'est pas extensible à l'infini et il n'est pas question d'inverser l'ordre de leur priorité scolaire. J'ai personnellement passé beaucoup de temps à fournir à mes élèves (je suis par ailleurs leur professeur principal) les matériaux nécessaires à la maîtrise des faits dont ils auraient besoin : après une séance au CDI pour qu'ils puissent eux-mêmes se confronter à la recherche d'une documentation adéquate, je les ai régulièrement abreuvé de mels avec aussi bien des informations très synthétiques sur le profil de leur pays, que des articles de presse généralement assez récents qui avaient pour but à la fois d'établir des faits et d'identifier les questions soulevées par chacun des thèmes débattus (la crise malienne, l'Arctique, le travail des enfants, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau...), ou encore des éléments permettant de connaître la position spécifique de la Russie ou de la Norvège sur chacune de ces questions. Nous avons parallèlement discuté de tous ces sujets lors de séance régulière, y compris en dehors du lycée pendant les vacances de Noël.

La phase de rédaction des résolutions et des textes de politique générale, un peu laborieuse pour certains, a permis de vérifier jusqu'à quel

point chacun avait réussi à se mettre dans la peau de son pays et à maîtriser les enjeux des thématiques débattues au Numad. Corriger ces textes et en discuter avec les rédacteurs étaient donc un moment essentiel pour lequel il nous a manqué un peu de temps. Mais surtout, là où la préparation a été clairement insuffisante, ce fut pour faciliter le passage de l'écrit à l'oral, l'apprentissage du débat, de la confrontation des points de vue, la capacité à anticiper les types d'arguments des autres délégations, etc. S'il est utopique de penser pouvoir maîtriser tous les éléments nécessaires à une telle préparation, la mise en pratique aurait pu prendre la forme d'une répétition générale (à l'échelle de quelques délégations au sein d'un même établissement) et permettre aux délégués du Numad de mieux s'approprier le point de vue de leur pays sur les sujets abordés.

Peut-être qu'une solution complémentaire pour éviter la dispersion et la rentabilisation du temps consacré par les délégués du Numad à leur préparation, serait d'externaliser en amont la recherche documentaire qui pourrait être confiée à un groupe de lycéens encadré par un enseignant de façon à en faire profiter l'ensemble des délégations. La rencontre le plus tôt possible avec un représentant de l'ambassade de chacun des pays représentés au Numad pourrait être très stimulante et aider à l'appropriation par les délégations du pays qui leur aura été attribué. Là encore, c'est une tâche qui devrait peut-être échoir aux organisateurs plutôt qu'aux délégués eux-mêmes. Ces mesures équivalraient malheureusement à déresponsabiliser à la marge les lycéens mais, en contrepartie, permettraient de gagner en efficacité et de mieux préparer tous les délégués du Numad à prendre la parole en public et développer une argumentation à l'oral. Il est vrai que, de ce point de vue là, nos élèves nous ont encore une fois beaucoup impressionnés par leur prestance et leur capacité à jouer le jeu jusqu'au bout. J'attends avec impatience la 3^e session ! »

**Dimitri Nicolaïdis, professeur de SES,
Lycée français de Madrid**



c. L'inscription dans les commissions

Une autre date d'échéance importante est celle de l'inscription des participants dans les commissions de travail du NUMAD. Celle-ci ne peut pas intervenir trop tôt dans l'année scolaire car elle exige que chaque enseignant ait eu le temps d'exposer le dispositif et ses règles à ses élèves. Il faut également que ces derniers aient eu le temps d'appréhender le(s) thème(s) proposés avec leur enseignant car le choix de celui-ci détermine totalement ou partiellement celui de la commission. Il semble donc adéquat de laisser s'écouler au moins un mois entre l'étape précédente et celle-ci.

d. La remise des textes obligatoires

Après s'être inscrits dans une commission de travail, les participants doivent passer à la rédaction des textes obligatoires. Cette étape peut être longue. Il semble cependant raisonnable que la date d'échéance de remise de ces textes intervienne au moins un mois avant l'ouverture de la session car la validation et la correction de ces textes impliquent un travail important de la part du coordonnateur et des enseignants qui constituent à cette occasion le « bureau de validation ».

4. LE CHOIX DES RÔLES

La répartition des rôles est l'affaire des enseignants pour ce qui concerne les délégués et de la coordination pour les huissiers, journalistes, présidents et Secrétaire Général. Il peut être utile de constituer des fiches récapitulatives par fonction pour aider les élèves à bien comprendre ce qui est attendu de chacun. De même, le nombre global de participants étant un élément qui a de nombreuses conséquences pédagogiques et matérielles, la répartition entre des différents rôles par établissement participant doit être précisément ajustée dès le départ.

Lorsque les participants au NUMAD en ont saisi tous les enjeux grâce aux informations données aux équipes pédagogiques et qu'ils sont prêts à s'investir dans un des rôles proposés, leur inscription matérialise un engagement ferme qu'il convient de formaliser. En effet, un participant inscrit ne doit pas avoir la possibilité de se rétracter trop facilement après son inscription car il mettrait ainsi en difficulté les membres de sa délégation et l'organisation prévue autour de sa présence lors de la session. Quelle que soit la formule choisie (paiement d'un droit de participation, engagement écrit signé, information aux responsables légaux...), elle doit aider le participant à prendre conscience qu'il a pris un engagement, qu'une responsabilité lui est confiée et qu'il doit être solidaire de son équipe jusqu'au bout de la démarche.

5. LA DÉTERMINATION DES THÉMATIQUES (2 octobre)

a. La réunion des enseignants

Cette réunion intervient tôt dans l'année, en amont de tout processus de formation des élèves car c'est elle qui fixe le cadre de travail pour toute la session. À partir de l'évaluation du nombre de participants, il va s'agir de répondre aux questions structurelles : combien de commissions et lesquelles ? Combien de thématiques possibles par commission et lesquelles ? Quels pays seront-ils représentés ?

La présence de tous les enseignants des établissements partenaires est recherchée afin que ces choix cruciaux soient effectués de la façon la plus consensuelle possible et que chacun ressente la légitimité de ce cadre de travail tout au long des mois à venir. Les professeurs engagés dans le NUMAD ont tous leur petite « spécialité », leur domaine de prédilection et leurs préférences, il est parfaitement normal et souhaitable qu'ils aient voix au chapitre pour définir un espace pédagogique aussi créatif que possible pour eux et leurs élèves.

b. Le choix des thèmes

Les implications de ces choix seront d'ailleurs directement assumées par les enseignants eux-mêmes car la structure qui en découle détermine la cohérence d'ensemble et la manière de former les élèves. Le choix du nombre de commissions par exemple doit permettre que soit conservée au cours des travaux une certaine dynamique de groupe par la présence d'un nombre suffisant de participants. De même, il convient d'éviter de diluer les débats dans un nombre excessif. Le nombre idéal de délégués par groupe de travail est compris entre une trentaine et cinquante. En deçà de ce nombre, on court le risque de voir les participants répéter constamment les mêmes arguments au cours des débats ou que ceux-ci s'enlisent faute de contradiction suffisante. Au-delà de ce nombre, on s'expose à la possibilité que tous les délégués présents ne puissent pas s'exprimer suffisamment ou que le débat s'aventure dans de trop nombreuses digressions.

Outre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil Économique et social, il existe nombre d'organes subsidiaires, commissions et comités de travail dans le fonctionnement de l'ONU qu'il est possible de faire fonctionner dans une modélisation (par exemple : la Commission des questions de désarmement et de sécurité internationale, la Commission économique et financière, la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles, la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, la Commission des questions administratives et budgétaires, la Commission des questions juridiques). Leur choix

est étroitement associé aux thèmes de politique internationale retenus. Sur ce thème, voir l'« organigramme de l'ONU » en annexe.

De même, ces thèmes vont conditionner le choix des pays représentés car on aurait du mal à imaginer le traitement de certaines questions sans la participation des Nations concernées au premier chef (le Mali pour la crise malienne, Israël et l'Iran pour le nucléaire iranien, le Canada, la Russie et les pays scandinaves pour l'Arctique) mais aussi de celles qui, moins directement concernées en apparence ont un rôle important dans la diplomatie à mettre en œuvre à cette occasion (les membres du Conseil de sécurité à tout moment, la Chine pour certaines questions d'ordre économique, les États arabes pour « les droits des femmes », etc.) sans oublier que seront nécessairement absents les États d'origine des participants (la France et l'Espagne au NUMAD) qui, selon la règle, doivent incarner les représentants d'une Nation qui n'est pas la leur.

Il ne faut pas non plus oublier que les débats autour des questions choisies auront lieu plusieurs mois après cette réunion. Il faut donc se garder de se précipiter sur des questions faisant les grands titres de l'actualité du moment et qui pourraient avoir perdu tout intérêt lorsque s'ouvrira la session.

6. PREMIÈRE ÉCHÉANCE : INSCRIPTIONS ET RECUEIL DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARTICIPANTS (2 octobre)

Cette inscription constitue la première phase de la constitution d'une base de données qui finira par comporter de nombreux champs d'information. Cet aspect qui peut sembler purement administratif est traité avec rigueur par les organisateurs du NUMAD car l'exploitation et le croisement des données fournies par les établissements sont par la suite extrêmement fréquents et tout renseignement manquant a des conséquences sur le déroulement de la session parlementaire, qu'il s'agisse de l'orthographe des noms des participants (qui apparaîtra sur leur badge), de leur sexe (qui conditionnera l'attribution à une chambrée), de leur délégation ou de leur fonction.

7. SECONDE ÉCHÉANCE : L'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS (15 octobre)

L'inscription dans les commissions de travail est la seconde échéance du calendrier de travail. Elle s'effectue à un stade de la préparation où les participants

ont pu sans équivoque mesurer la tâche qui sera la leur. Le choix d'une commission implique en effet le choix du ou des thèmes de politique internationale donnés à l'ordre du jour qui à leur tour déterminent le contenu des textes obligatoires. Au sein de la même délégation, chaque participant va ainsi devoir effectuer sa part personnelle de travail pour présenter les textes relatifs à ce choix qu'il faut dès lors considérer comme définitif. Toute demande d'ajustement ultérieure expose le coordonnateur à d'incessantes et inopportunes transformations.

Si cette échéance intervient au bon moment, il est plus que probable que le travail de rédaction aura déjà commencé ou qu'à tout le moins le travail de recherche des élèves sera suffisamment avancé pour que les délégués n'aient pas de velléités de changement de commission ou de thème au cours de la suite des événements.

Au sein d'une même délégation, la règle exige que les membres soient répartis entre plusieurs commissions et que chacun ait sa spécialisation. On évite ainsi que se constituent des binômes ou trinômes au sein même de la délégation et de courir le risque que la charge de travail soit inégalement répartie entre les délégués. En constituant une équipe où chacun a un rôle différent à jouer, on s'assure de maintenir l'activité des élèves ainsi que la communication et la cohésion au sein du groupe.

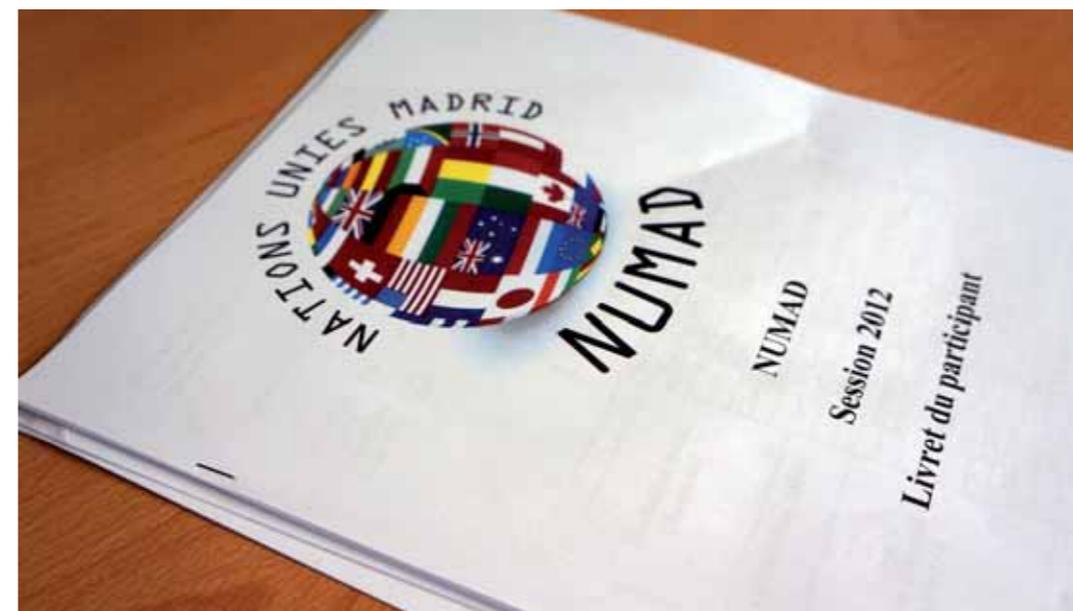
Lorsque deux délégués sont inscrits dans la même commission, ils sont encouragés à traiter un thème différent et à produire au moins un texte de politique générale chacun.

En pratique, les commissions peuvent se retrouver légèrement déséquilibrées mais il n'a pas, jusqu'à présent semblé souhaitable de faire pression sur les délégations pour qu'elles modifient leurs choix afin de procéder à un rééquilibrage numérique qui n'apporterait pas d'amélioration notable.

8. LA FORMATION DES ÉLÈVES (27 novembre, 12 décembre, 14 janvier, 25 janvier)

Cette étape est l'œuvre du coordonnateur. Elle constitue le fondement de l'organisation logistique de la manifestation car une fois commencée, son bon fonctionnement dépendra en grande partie de l'autonomie des élèves « cadres », c'est-à-dire des huissiers et des présidents.

a. La formation des délégués



Livret du participant distribué lors de la formation

La formation des délégués étant essentiellement l'œuvre des enseignants, il n'est pas aisé de définir une méthodologie universellement applicable, chacun ayant ses propres outils et méthodes et tous évoluant dans un contexte pédagogique différent. Ici, on a libéré des heures pour permettre aux enseignants de rencontrer les élèves en dehors des horaires habituels, là on utilise l'accompagnement personnalisé ou l'Education Civique pour mener cette préparation. Les professeurs impliqués enseignent l'histoire-géographie, les sciences économiques, les langues, le français, etc.

La diversité est donc le maître-mot. Cet ouvrage vous propose en annexe quelques supports pédagogiques mais ils ne figurent qu'à titre indicatif car la prise sur le réel que suppose une modélisation exige un travail de recherche permanent et un suivi attentif de l'actualité mondiale.

Il existe cependant quelques constantes dans le travail mené avec les élèves. La première tient à la nature même de l'exercice : on ne peut être membre de l'ONU sans connaître l'ONU, son fonctionnement, ses institutions, son histoire. L'outil incontournable reste donc le site de l'ONU elle-même : www.un.org/ qui, malgré son côté encyclopédique et étant d'un maniement parfois peu aisé, reste une source inépuisable de renseignements qu'il est pour ainsi dire impossible de se procurer



Formation des délégués au théâtre du lycée français de Madrid

« Professeur de SES, j'ai préparé le NUMAD avec des groupes d'élèves de seconde, deux années de suite, dans le cadre de l'ECJS. La réussite du projet suppose de la part des élèves une forte motivation et une capacité à travailler de manière autonome et efficace : nous n'avons que peu de séances et une bonne partie du travail de recherche et de rédaction des projets de résolution et discours de politique générale doit s'effectuer en dehors des heures de cours. La recherche d'informations dépend beaucoup du pays attribué. La tâche peut s'avérer difficile quand il s'agit d'un petit pays, qu'il n'y a pas d'informations sur la page de la mission permanente, qu'il n'est pas possible de rencontrer des membres de l'ambassade, etc. Une maîtrise suffisante de l'anglais est d'autre part souhaitable car une partie des informations n'est disponible que dans cette langue. »

**Claire DE BROCHE – Professeur de SES,
Lycée français de Madrid**



ailleurs. Le site propose de plus une liste des pays membres avec, pour chacun, un lien vers le site internet de sa délégation permanente sur lequel il sera facile de trouver les positions clairement affirmées de l'état concerné sur les principaux thèmes de politique internationale débattu aux Nations-Unies.

« Pour un groupe qui travaille sur un pays ayant une actualité en mouvement, comme le Mali en 2013, les sources sont souvent très riches, sans cesse renouvelées, parfois contradictoires, conduisant à faire aux textes rédigés par les élèves des modifications incessantes. Comme la crise malienne avait déjà commencé quand les élèves ont su de quel pays ils allaient être les délégués, ils ont commencé à suivre l'actualité tout de suite, en plus des recherches sur les institutions du pays et sa représentation à l'ONU. Une des premières choses que nous avons faites a été de sélectionner les sources d'informations après les avoir bien identifiées. Un rendez-vous avec l'ambassadeur du Mali a finalement été obtenu, pour lequel les élèves ont beaucoup travaillé en amont afin de bien connaître les représentants élus, leur bord politique, les États amis, en Afrique et sur d'autres continents, ainsi que les groupes rebelles. Le travail de recherche d'informations s'est réparti en fonction des thèmes des différentes commissions choisies par les membres de la délégation. Pour représenter un pays à l'actualité moins brûlante, il faut passer du temps à « rentrer dans la peau du pays », en particulier pour les prises de position relevant de l'économie internationale. »

**Isabelle Moulard, professeur de lettres,
Lycée français de Madrid**



Ces informations ne sauraient cependant suffire et le travail des délégués consiste souvent ensuite à dresser l'historique de la participation de l'État qu'ils représentent aux différentes instances de l'ONU en allant consulter dans l'immense base de données accessible sur « un.org » les textes élaborés lors des sessions antérieures, les travaux des commissions d'expertise, les publications et bulletins d'information. L'accès aux informations s'effectuant aussi bien par thème que par commission ou pays, il est utile de consacrer quelques séances de formation à l'utilisation de cet outil et d'apprendre à en croiser les données pour éviter la suffocation par excès d'informations.

Le travail de recherche ne se borne pas au seul site de l'ONU et la lecture de la presse aussi bien que les sites d'information en ligne se révèlent inépuisables pour peu qu'on ait la bonne méthode de recherche.

Il reste cependant un moyen beaucoup plus direct encore d'accéder à la position d'un pays sur un thème précis qui consiste à lui la demander directement. Si on a en effet la chance de pouvoir entrer en contact avec les services d'une ambassade et d'obtenir un rendez-vous un conseiller, le bénéfice obtenu est considérable.

b. La formation des huissiers

La formation des huissiers peut se faire en une ou plusieurs séances, quelques jours avant le début de la conférence. Il est recommandé d'y consacrer au minimum une demi-journée. Les points principaux à aborder lors de cette formation sont les suivants :

1. Qu'est-ce qu'une conférence MNU ? Quels en sont les objectifs ?
2. Expliquer le déroulement de la conférence.
3. Expliquer le rôle des huissiers à chaque étape de la conférence :
 - **Cérémonie d'ouverture** : accueil des visiteurs, vérification de la tenue vestimentaire, remise des badges et des documents, installation des invités, maintien de l'ordre
 - **Travaux préparatoire des commissions** : maintien de l'ordre, orientation des délégués dans les locaux, photocopies des propositions de résolution au fur et à mesure de leur remise au président.
 - **Débats en commission** : secrétariat, messagerie, sécurité.
 - **Débats en Assemblée générale** : secrétariat, messagerie, sécurité.
 - **Cérémonie de clôture** : maintien de l'ordre, rangement de la salle après la clôture.
4. Répartition des huissiers par salle et choix d'un huissier-chef par salle.
5. Répartition des rôles dans chaque salle.
6. Élection du responsable de la sécurité.

Les huissiers ont un rôle très actif tout au long du NUMAD mais pour qu'ils puissent le tenir de la meilleure façon, celui-ci doit être clairement identifié et leur autorité reconnue aux yeux de tous.

La formation des huissiers consiste donc avant tout à les investir d'une mission précise et à leur donner suffisamment de confiance en eux pour assumer un rôle d'autorité dont la légitimité ne leur saute pas aux yeux de prime abord. Cependant,

une fois intégrée et acceptée, leur « feuille de route » devient souvent pour eux une mission sacrée car ils comprennent rapidement qu'ils sont dépositaires d'une partie de la crédibilité du dispositif et qu'ils sont garants de son fonctionnement.

Le nombre des huissiers est très variable et dépend de la structure prévue. Le NUMAD a trouvé son « bon équilibre » en prévoyant un minimum de trois à quatre huissiers par commission de travail, ce qui permet que soient assurées les tâches essentielles au sein de celles-ci : sécurité aux portes, secrétariat de séance, distribution des messages. Hors commissions, certains assument des fonctions plus spécifiques (secrétariat général, saisie informatique, mise en forme des résolutions, etc.)

Le Président de commission, lui, conserve toute latitude pour organiser le travail d'équipe et distribuer les tâches au sein de son propre groupe de travail. C'est pourquoi une partie de la formation des huissiers est commune avec celle des Présidents. De son côté, le Secrétaire Général pourra prendre en charge la distribution des rôles des huissiers lors des cérémonies d'ouverture et de clôture et de l'assemblée générale (reprographie, distribution des documents aux délégués, comptage des voix, etc.). De ce fait, une demi-journée de formation ne saurait suffire à insuffler l'esprit d'équipe nécessaire à une bonne cohésion de l'action des huissiers avec celle des Présidents et du Secrétaire Général. Ainsi, pour le NUMAD, les temps de formation sont répartis en plusieurs sessions tout au long des mois qui précèdent l'ouverture ce qui permet de constater au fil du temps une nette évolution de la mobilisation des participants et de la pertinence de leurs propos et des attitudes attendues.

c. La formation des présidents et du Secrétaire Général

La formation des présidents est un élément essentiel dans la réussite de la conférence et il est important d'y consacrer le temps nécessaire. Elle se fait sous la forme de deux sessions de formation de trois heures chacune au minimum.

Avant la formation, il appartient aux élèves de se familiariser avec les questions à l'ordre du jour de la session et avec la procédure parlementaire.

Voici une proposition d'organisation de la formation en deux sessions :

Première Session

1h15'

- Présentation du MNU
- Formation des groupes de travail
- Rédaction de résolutions sur un scénario donné

15'

Pause

1h

- Fusion de résolution
- Débat sur les résolutions: pratique des procédures parlementaires

30'

- Présentation du travail de préparation pour la prochaine session:
- Présentation d'une des questions à l'ordre du jour sous forme d'exposé
- Préparation de questions sur les procédures parlementaires

Deuxième Session

1h30

Exposés sur les questions à l'ordre du jour suivis de questions des autres participants :

10'

Pause

1h

Interrogation sur les procédures parlementaires

30'

- Election du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint.
- Questions diverses



Présentation des présidents de commission et du Secrétaire Général lors de la formation des participants au NUMAD (2013)

« Lors du premier NUMAD, j'étais délégué du Bangladesh. J'ai donc décidé pour la seconde édition de proposer ma candidature en tant que président. Je voulais avoir un point de vue différent de celui que j'avais eu l'année précédente. Cette tâche s'est avérée exigeante : il faut aimer organiser, préparer, planifier, savoir rappeler les règles sans être négatif, savoir gérer le temps de parole, et il faut affirmer son autorité. Il s'agit d'un vécu très enrichissant, qui permet de voir le monde d'un œil différent et d'apprendre beaucoup de choses sur la géopolitique. Le NUMAD est une expérience riche, originale, intéressante, unique et inoubliable. »

**Etienne HÉNIN – Elève de première ES –
Président de commission
à la seconde édition du NUMAD**

Les Présidents doivent se montrer extrêmement disponibles car leur formation peut représenter un important volume horaire. Il ne s'agit pas uniquement de leur faire jouer un rôle car ils sont en réalité les quasi co-organisateurs de l'événement.

Le préliminaire indispensable pour devenir président de commission est d'avoir déjà eu une expérience de délégué au cours d'une précédente session du NUMAD. Il n'est en effet pas envisageable de devoir revenir sur les connaissances de base que sont l'organisation générale du NUMAD, la procédure, les règles de mise en forme des résolutions et le règlement intérieur. La formation du président aura essentiellement pour but de lui donner la hauteur de vue suffisante pour gérer en toute sérénité le bon déroulement et la qualité des débats.

La première préoccupation des présidents est souvent liée à l'état de leurs connaissances sur les thèmes de l'ordre du jour. Ils peuvent craindre de ne pas être à la hauteur, de « passer à côté » d'un point important ou de ne pas pouvoir relever toutes les erreurs commises par les délégués de leur commission. Certes, la culture générale du président doit être étendue mais personne n'étant tenu à la science universelle, il semble essentiel de les rassurer sur ce point en leur fournissant une méthodologie et une ligne de conduite plutôt qu'un programme de révision encyclopédique. Pour leur permettre donc de balayer leurs inquiétudes, l'organisation du NUMAD met à leur disposition un outil très utile : le site internet sur lequel sont publiés un mois à l'avance tous les textes obligatoires des participants commission par commission. Ce recueil d'informations leur fournit une double opportunité : faire un précieux travail de synthèse des connaissances acquises par les participants et évaluer l'équilibre des forces en présence avec l'argumentaire développé par chacun, les points d'opposition et de convergence, les blocages et les possibilités de conciliation.

Un président prend toute la mesure de son rôle lorsqu'il a pris conscience que sa mission consiste davantage à organiser le débat et la prise de parole de chacun dans le but permanent de dégager le consensus et de trouver un terrain d'entente plutôt que de donner tort ou raison aux uns et aux autres ou de trancher dans le vif lors des affrontements verbaux. Ainsi, toute la subtilité de ce rôle réside dans l'anticipation, la mesure des équilibres, l'incitation à aller toujours plus loin dans la recherche d'un accord possible.

Il a, pour gagner sa crédibilité aux yeux des délégués, plusieurs cartes à jouer :

- ▶ Tout d'abord, une bonne connaissance de la procédure et de ses subtilités qui lui permettent d'orienter les débats en faveur d'une recherche toujours plus poussée de l'expression de chacun et de la réduction des oppositions ;
- ▶ Une disponibilité permanente vis-à-vis des délégués, particulièrement lors de la phase préparatoire des travaux en commission au cours de laquelle ses remarques et conseils sur le fond et la forme détachés de toute considération partisane lui donneront l'occasion de gagner la confiance de tous ;
- ▶ Un discours d'introduction dans lequel il montrera qu'il a pris la mesure des enjeux sur les questions de l'ordre du jour et il donnera une inflexion,

définira un cap, des objectifs et un esprit de travail communs car c'est bien dans la personnalisation de sa méthode (irait-on jusqu'à parler de style ?) que se concentre tout l'art d'un bon président.

La formation des présidents du NUMAD comporte également plusieurs phases communes avec les délégués au cours desquelles sont proposées plusieurs simulations de débats parlementaires. Eu égard à l'impréparation des élèves lors de cette période, les débats peuvent porter sur d'autres sujets que des problématiques de politique internationale. Nous proposons en annexe un exercice de simulation de débat parlementaire affranchi de toute exigence de connaissances spécifiques et qui peut être proposé sans préparation particulière. L'objectif de ce type d'exercice étant de se familiariser avec la procédure d'une modélisation des Nations Unies, il peut se travailler indépendamment de l'acquisition des connaissances nécessaires. En pratique, ce travail, en proposant une acquisition progressive des compétences requises donne confiance aux participants en leur aptitude à gérer simultanément des contraintes formelles et des exigences d'acquisition cognitive.

La formation du Secrétaire Général est sensiblement identique à celle des présidents de commission à ceci près que son rôle politique (exprimé dans le discours d'ouverture) est prépondérant et qu'il doit coordonner et articuler l'ensemble des travaux de commission en vue de l'assemblée générale. Il est donc essentiel qu'il s'investisse pleinement dans un rôle de meneur et qu'il soit en mesure de coordonner l'action des présidents avant et après la phase de travaux en commission. Ce temps de coordination est particulièrement important lorsqu'à l'issue des travaux, le bureau du NUMAD (le principal organe dirigeant) doit préparer l'assemblée générale, en déterminer l'ordre du jour et attribuer les différents prix prévus (meilleure résolution, meilleure participation).

« Lors de la simulation, il faut être actif : entretenir des conversations avec les autres présidents de commission, les délégués, les adultes. Il faut être un modèle pour le reste des participants tant au niveau de la tenue vestimentaire que du comportement. Et il est très important d'être au courant de tout ce qui se passe. »

**Pablo MUYO BUSSAC – Elève de terminale L -
Secrétaire général de la deuxième
session du NUMAD en 2013**



Le temps de formation des huissiers et des présidents de commission évolue ainsi progressivement vers un temps de concertation qui tend à rendre totalement autonomes les acteurs-clés du NUMAD que sont les huissiers et les présidents.



Formation des journalistes : prises de vues et de son

d. La formation des journalistes

La formation doit se dérouler une à deux semaines avant le début de la conférence, généralement en même temps que la formation des présidents. Voici une proposition d'organisation de la formation :

30' Accueil et présentation

- * Introduction
- * Qu'est-ce que la MNU?
- * Organisation de la conférence

45' Le rôle du groupe de presse et le journalisme

- * Un jour dans la vie d'un journaliste : rencontre avec un professionnel
- * Qu'est-ce que le journalisme ?
- * Chaque élève écrit un court article sur un événement récent en temps limité et indique son nom et la fonction qu'il souhaite remplir (deux choix)

15' Visite des lieux utilisés pour la conférence

- * Repérer les lieux des différentes commissions
- * Visite de la salle d'Assemblée générale
- * La salle de presse et les salles de réunion (pour interviews)

30' Le Journal

- * Mise en page
- * Titre du journal
- * Types d'articles :
 - Le délégué du jour (1 garçon / 1 fille) choisi pour la qualité de leur discours, leur humour, etc.
 - Les citations du jour
 - La mode au MNU : délégués les mieux habillés & conseils de mode pour se faire remarquer.
 - Humour : photos et citations amusantes
 - Les thèmes présentés et débattus
 - Les déclarations importantes de la journée
 - Interviews: délégués (ayant adopté des positions discutables), professeurs, organisateurs, présidents, Secrétaire général, Invité d'honneur, etc.
- * Nombre de pages
- * Police & taille

* Gros titres : comment trouver des titres intéressants et utiliser des références et jeux de mots.

* Questions à poser lors d'une interview.

60' Formation à l'utilisation des logiciels de mise en page et répartition des rôles

* Familiarisation avec le logiciel

* Le premier jour : quels articles, écrits par qui ?

* Importance des horaires et du travail d'équipe

* Questions administratives



Formation des journalistes : interview filmée d'une présidente de commission

9. TROISIEME ÉCHÉANCE : LA REMISE DES TEXTES OBLIGATOIRES (7 janvier)

a. Les critères d'évaluation

Ainsi qu'il convient de le préciser, le travail de fond n'est pas directement l'affaire des coordonnateurs du NUMAD mais celle des enseignants qui encadrent les participants durant leur préparation et des délégués eux-mêmes qui gardent en toutes circonstances la responsabilité des propos tenus dans les textes et les déclarations dont ils sont les auteurs.

La sélection et l'évaluation des textes présentés par les membres de délégation ne peuvent s'appuyer que sur des critères formels de mise en page et de présentation strictement définis à l'avance. L'application de cette règle est souvent dérangeante pour les enseignants et éducateurs que nous sommes car elle ne fait appel à aucun esprit critique ou d'à-propos : elle n'a d'autre but que d'aider les participants à intégrer les règles de formalisme inhérentes aux productions législatives des institutions internationales avant qu'ils n'y participent physiquement. S'ensuit alors un jeu de va-et-vient entre les rédacteurs des textes (par l'intermédiaire du professeur) et la coordination du NUMAD qui se montre bien entendu intraitable quant au respect des règles mais motive cependant chaque refus de façon détaillée pour permettre au rédacteur distrait de corriger son texte et de le renvoyer sous la forme attendue. A l'issue de cette étape on attend des participants qu'ils maîtrisent parfaitement la mise en forme d'une résolution pour être en mesure de s'atteler à nouveau à la tâche durant la session.

b. La mise à disposition des textes en ligne

Un mois environ avant la tenue de la session parlementaire, les délégations doivent fournir leurs travaux à la coordination.

Avec cette étape démarre un processus continu de mise en forme et de figlage des résolutions qui ne s'arrêtera qu'au moment du vote ou du rejet des propositions lors du travail en commission. La date de remise des textes obligatoires (TPG et propositions de résolutions) est pourtant fréquemment considérée par les participants comme une fin en soi alors qu'elle n'a rien à voir avec la remise d'un devoir à un professeur par exemple. En effet, les textes conservent une vie propre et sont mis en ligne et classés par commission et par thèmes sur le blog du NUMAD (www.lfmadrid.net/blogs/mnu/) dès qu'ils sont validés, pour permettre leur consultation par l'ensemble des délégués de toutes les nations représentées. C'est cette publication qui permet l'amorce du travail d'alliances qui sera mené pendant

la session parlementaire, donne l'équilibre des forces en présence, met en valeur les points de divergence, permet d'anticiper les enjeux du débat et contribue à la dialectique globale qui sous-tend tout le processus de négociation.

Il est toujours précisé aux participants qu'ils ont, en toutes circonstances, la possibilité de faire évoluer leur propre texte et de l'améliorer en en proposant à tout moment une nouvelle version plus riche, plus précise, plus complète. Et en pratique, nombreux sont ceux qui le font car une certaine forme de compétition est ouverte, déjà. Sur le fond, la confrontation des textes existe dès qu'ils sont publiés et celle-ci met en valeur les insuffisances et lacunes de nombre d'entre eux. L'émulation est déjà à l'œuvre.

10. L'ORGANISATION MATÉRIELLE

a. Les salles et l'équipement

Pour des raisons pratiques évidentes, il est raisonnable de regrouper les salles de travail de notre modélisation dans un même bâtiment, voire un même couloir si cela est possible. Chaque salle doit comporter un nombre de places assises suffisant avec les chevalets des pays représentés disposés autour de la table dans l'ordre alphabétique. Des places assises sont également prévues pour les observateurs.

Le reste de l'équipement à prévoir doit prendre en considération la nature des travaux qui doivent être effectués, en particulier ceux de la phase préparatoire au cours de laquelle les modifications successives des textes qui seront mis à l'ordre du jour nécessitent des ordinateurs équipés de traitements de texte compatibles avec les travaux apportés par les élèves, des imprimantes et la possibilité de faire des photocopies du texte lui-même et de ses amendements pour l'ensemble des participants.

Cette importante logistique mobilise fortement l'équipe des huissiers mais elle peut aller jusqu'à faire envisager l'existence d'un « secrétariat général » spécialement chargé des tâches administratives normalement dévolues aux huissiers d'une part et de la production finale des textes adoptés par chacune des commissions d'autre part. La (re)mise en forme et, éventuellement, la traduction des résolutions en vue de leur passage en assemblée générale justifie pleinement la création d'une équipe spécifique impulsée par des enseignants de lettres ou de langues par exemple, avec des objectifs pédagogiques dont la pertinence ne peut qu'être indéniable.

Sur le plan de l'équipement individuel, il convient de prévoir une pochette pour chaque délégué contenant un livret d'accueil, le programme de la session, le

règlement intérieur, un plan des locaux, un badge nominatif indiquant le nom et la fonction de chacun, et l'équipement spécifique prévu pour les huissiers et les journalistes (tenue vestimentaire, badge, code photocopieur, etc.)



Enfin, tous les imprimés nécessaires aux travaux (voir annexe « Fiches et formulaires de travail ») et les certificats de participation sont généralement imprimés avant le démarrage de la session.

b. Décoration, aménagement, repas, hébergement

Les organisateurs du NUMAD considèrent que le confort matériel de tous et l'impression d'être accueilli(e) en véritable dignitaire procèdent de la logique même du projet. Un soin particulier est donc apporté aux conditions d'accueil, de gîte et de logement des participants.

De même, la décoration des locaux prévus pour les travaux en assemblée plénière constitue le reflet de la touche personnelle de l'établissement d'accueil et fait l'objet d'un soin renouvelé chaque année.

11. L'ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS (31 janvier)

Ainsi que l'écrivait A.S. Neill : « Je professe l'opinion que le but de la vie, c'est la poursuite du bonheur c'est-à-dire la recherche de l'intérêt. ». Même si les participants au NUMAD ne sont en rien comparables avec les libres enfants de Summerhill, il n'en demeure pas moins que le plaisir est la composante majeure d'un événement tel qu'une modélisation des Nations Unies. Sans plaisir, le goût d'apprendre n'existe pas et l'effort coûte de façon excessive.

Mais de quoi nos élèves tirent-ils donc leur plaisir durant ces deux ou trois jours consacrés à la diplomatie, au débat parlementaire et à faire des constats parfois douloureux sur l'état du monde ?

De la rencontre d'abord. Un regroupement d'élèves issus de différents établissements est toujours l'occasion de passionnants échanges et de nouvelles amitiés. Il se passe autant sinon davantage de petits miracles en dehors du temps formel que pendant les séances de travail. Et ce qui est vrai pour les élèves l'est aussi pour les adultes qui les voient avec un regard nouveau et s'extasient de les voir travailler plus qu'eux. Tellement qu'ils en ressentent presque de la culpabilité parfois.

« J'ai été impressionnée par les élèves... Les voir fonctionner aussi bien avec une telle autonomie... Cela m'a fait plaisir de voir qu'ils n'ont pas autant besoin de nous que ce que l'on croit. Encadrant seulement une équipe de 6 élèves, nous étions plus proches les uns des autres. C'était sympathique, pour eux comme pour moi, de se voir différemment, dans un autre contexte. Les élèves ont particulièrement aimé le fait que « tout semblait réel... ». Tout le monde s'est vraiment pris au jeu et je pense que c'est un point fort du NUMAD. Beaucoup de sérieux et chacun dans son personnage. »

**Angélique PACALIN, professeur de SES
Lycée français de Bilbao**



La recherche du plaisir motive et guide donc en permanence l'accueil des délégués et de leurs accompagnateurs. La déférence, le respect et la courtoisie qui leur sont manifestés lors de ce moment particulier vont considérablement influencer leur propre attitude et catalyser leur intérêt. Les présidents et huissiers jouent, dans le dispositif d'accueil, un rôle majeur. Ils l'ont préparé depuis des semaines et connaissent l'enjeu de la réussite de ce moment mais les adultes qui encadrent le NUMAD montrent eux aussi toute l'attention possible à leurs invités « de marque » afin de susciter chez eux la conviction qu'ils sont pris au sérieux.

« Accueil excellent. L'élève qui nous a fait visiter le lycée était très sympathique et à notre écoute. Le personnel de Madrid aussi, était présent et savait répondre à toutes nos questions. Mes élèves ont été particulièrement touchés par la gentillesse de tout le monde. Ils m'en ont fait la remarque en rentrant. »

**Angélique PACALIN, professeur de SES
Lycée français de Bilbao**



12. LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE (31 janvier)

La cérémonie d'ouverture est un moment très particulier dans une modélisation. Elle cristallise l'attention des participants et initie la réflexion sur les thèmes de l'ordre du jour. Elle démarre généralement par une introduction du chef de l'établissement d'accueil et se poursuit par des discours prononcés par quelques personnalités choisies pour leur fonction, leur expérience ou leurs compétences dans le champ de la diplomatie et des institutions internationales. Le choix de ces orateurs est évidemment un des aspects les plus motivants pour l'assistance car ce sont eux qui vont donner de la crédibilité à l'exercice en se faisant les plus légitimes intermédiaires qui soient entre la théorie apprise à l'école et la pratique diplomatique de terrain. La qualité des interventions, la hauteur de vue avec laquelle ils évoqueront les questions de diplomatie et leurs connaissances des problématiques et des situations concrètes donnent généralement aux élèves des angles d'approche qu'ils



Cérémonie d'ouverture dans le théâtre du lycée français de Madrid



Cérémonie d'ouverture dans le théâtre du lycée français de Madrid



Discours d'ouverture du NUMAD 2013 de M. Jérôme Bonnafont, Ambassadeur de France en Espagne

n'avaient pas soupçonnés. L'élève s'extrait ainsi du symbolique ou de l'imaginaire et prend conscience qu'il va travailler sur des questions extrêmement concrètes tout en modifiant ses préjugés et représentations. Il s'agit là d'un très intense moment d'apprentissage.



Discours de Pablo Muyo Bussac, Secrétaire général (NUMAD 2013)

« Le discours d'ouverture est un moment fondamental. Celui-ci ne doit être ni trop long, ni trop court. Il doit être précis et direct, mais doit également savoir rendre compte de toutes les problématiques abordées d'une façon originale. Au moment de le prononcer, j'insisterais sur deux points : se détendre et articuler. »

**Pablo MUYO BUSSAC, Elève de terminale L
Secrétaire général de la deuxième
session du NUMAD en 2013**



13. LES TRAVAUX EN COMMISSION (1^{er} février)

a. La phase préparatoire

Nous avons déjà indiqué dans ces pages que le travail sur les textes était un processus continu comportant plusieurs étapes successives. Après la phase d'écriture sous le contrôle des enseignants et la phase de validation au cours de laquelle elles ont été passées au crible de la vérification formelle, les résolutions doivent maintenant subir la phase de la confrontation politique dite « phase de préparation ». Les délégués réunis en commissions travaillent durant cette phase de façon informelle à la confrontation de leurs opinions avec pour objectif de recueillir un nombre suffisant de parrainages des autres nations présentes à l'appui de leur(s) proposition(s) de résolution.

Pour ce faire, ils doivent, par la négociation, admettre d'adapter leur proposition aux positions respectives de leurs différents alliés, ce qui peut se traduire par des corrections, des ajouts et suppressions de paragraphes, voire même des fusions de plusieurs textes. C'est un exercice délicat qui n'admet ni la compromission, ni l'excès de rigidité sur les positions stratégiques de l'État qu'on représente. A chacun d'évaluer les concessions qu'il peut ou ne peut pas faire.

Une proposition, dès lors qu'elle est soutenue par le nombre minimum de parrains prévu par le règlement intérieur échappe en partie à son auteur et devient



Travaux en commission

la production d'un « parti » plutôt que celle d'un État. Un parti regroupe des pays dont les positions sont proches sur une thématique mais ces regroupements sont fréquemment très différents d'une commission à l'autre.

Une fois encore, dans ce travail, c'est le principe de réalité qui prévaut et une certaine forme de sélection naturelle s'opère au cours de laquelle les propositions jugées trop simplistes, trop idéalistes ou trop éloignées de la réalité sont en général écartées. Ce phénomène s'explique par le fait qu'au cours des négociations, l'attention est le plus souvent portée au délégué le plus compétent et dont les connaissances emportent la confiance et l'adhésion du plus grand nombre. C'est ce « nivellement par le haut » qui, en se poursuivant lors du débat parlementaire,



Travaux en commission

amène progressivement à l'élaboration de résolutions de plus en plus concises et pertinentes et que la qualité globale des textes s'élève.

Le Président joue dans cette phase préparatoire un rôle prépondérant et il suit de près les négociations en tâchant d'inciter les délégués à trouver les bases d'un accord et de les encourager à aller toujours plus loin dans la recherche de compromis. Il doit aussi tempérer les délégués qui auraient, souvent par angélisme, tendance à trahir la cause de leur état en faisant de trop importantes concessions. Il acquiert de ce fait une perception des sensibilités, personnalités, enjeux et arguments en présence qui l'aident ultérieurement considérablement dans sa façon de mener les débats.

« Élève de TES, j'ai eu la chance de participer au Numad en tant que Présidente de la Commission des affaires culturelles, sociales et humanitaires. Cette expérience m'a permis d'exercer une fonction très enrichissante.

Tout d'abord cela m'a permis d'élargir mes connaissances sur des sujets actuels en pleine évolution, ce qui a rendu cette expérience passionnante.

De plus, ma fonction de Présidente m'a permis d'apprécier les différents points de vue représentés par les états présents. J'ai construit mon rôle afin de diriger au mieux les débats tout en restant neutre mais en incitant et en procurant le plus d'informations possible aux délégués pour rendre les échanges intéressants et tâcher de trouver des solutions adaptées aux problématiques posées.

Cette expérience m'a également aidée à être plus à l'aise en public ainsi qu'à apprendre à maîtriser le langage diplomatique. Il s'agit d'une expérience inoubliable et valorisante qui, de plus, sera utile pour l'avenir de mes études. »

**Inès DROULERS OLEO, Élève de terminale ES
Présidente de commission
à la seconde édition du NUMAD**



b. La procédure

Le débat parlementaire à proprement parler commence dès que le Président a inscrit les propositions de résolution à l'ordre du jour. La constitution de l'ordre du jour fait partie des prérogatives fortes du Président qui conserve par ce biais la maîtrise « politique » des débats. En effet, il peut choisir de placer en tête de l'ordre du jour les contributions les plus efficaces ou celles qui peuvent permettre la tenue d'un débat riche et constructif. Par ailleurs, il peut se permettre de renvoyer à la fin des débats une proposition qui n'a pas recueilli suffisamment de parrainages mais qui contient quelques éléments qui lui semblent intéressants.

Le débat parlementaire commence donc et c'est, pour le Président, un véritable tour de force. Il doit en effet respectivement équilibrer les temps de parole de chacun, évaluer le temps nécessaire avant de procéder au vote, encourager les délégués trop timides à s'exprimer, trouver le moyen de faire progresser la réflexion collective, etc.

Si cet aspect inquiète parfois un peu les candidats à ce poste, il convient de rappeler que le président a à sa disposition un outil technique qu'il peut, s'il en a une bonne connaissance, utiliser avec subtilité et de manière stratégique : la procédure.

La procédure n'est pas uniquement une contrainte formelle du débat. Elle est aussi la garantie que celui-ci sera équilibré et donne le moyen de clarifier les positions de chacun ou de dégager une majorité en écartant les points les plus polémiques (voir les règles du vote par division ou du vote par appel nominal). L'utilisation de la



Travaux en commission

procédure est un véritable outil politique à la disposition du Président qui, s'il ne défend pas la position d'un état en particulier, a malgré tout en tête, en tant que représentant de l'ONU, la réalisation des objectifs spécifiques de l'institution qu'il incarne.

Le secrétariat de commission sera effectué par un des huissiers ou un viceprésident. C'est une tâche concrète à ne pas négliger car elle permet de préparer l'assemblée générale. Suite à la phase de débat parlementaire, il faut en effet regrouper l'ensemble des textes, en obtenir la version définitive (ce qui implique de ressaisir le texte et ses amendements sous la forme dans laquelle ils ont été votés) et le joindre au bordereau de vote car la majorité obtenue déterminera si la résolution fera ou pas l'objet d'un débat en assemblée générale.

« Le rôle de Présidente de commission m'a permis d'approfondir mes connaissances sur de nombreuses problématiques contemporaines que rencontrent nos sociétés, comme celle du travail des enfants ou bien celle des ressources énergétiques en Arctique, par exemple.

Le NUMAD est un apprentissage à la citoyenneté, mais c'est aussi une incursion dans le monde de la diplomatie. Grâce à cette modélisation, on acquiert des valeurs civiques et on ressent de l'empathie lorsqu'un pays est à la proie d'un conflit.

Les élèves participants se sont attachés à adopter une attitude adéquate marquée par le sérieux et l'intérêt pour les débats menés. Certains de mes camarades de nature timide ont fait entendre leur voix, l'opinion de leur pays, et cela m'a impressionnée.

C'est une expérience humaine qui fédère l'ensemble des élèves d'établissements scolaires différents autour d'une même mission et qui permet ainsi de créer des liens d'amitié, notamment lors des formations.

Nous avons, de plus, eu l'occasion et la chance de rencontrer diverses personnalités diplomatiques comme l'ambassadeur de France en Espagne, par exemple. »

Malvina BARBER,
Présidente de commission, NUMAD 2013



c. L'observation des travaux

La non intervention des adultes durant les travaux des élèves ne signifie pas qu'ils doivent se désintéresser des propos tenus. Au NUMAD, une grille d'observation est laissée à la disposition des adultes présents. Ils peuvent y faire mention des points qui méritent un retour auprès des concernés, qu'il s'agisse d'erreurs de fond ou de forme, d'interventions de qualité ou de la mise en œuvre par une délégation d'une stratégie particulièrement judicieuse. Tous ces éléments font l'objet d'une synthèse finale qui est envoyée aux établissements participants pour exploitation ultérieure en classe.

« Pour beaucoup de nos élèves, le NUMAD a permis de se confronter au débat, à la discussion, à l'échange et à la négociation dans un cadre formalisé. Il a renforcé la cohésion entre les élèves et, d'une certaine façon, les a fait grandir. Ils ont su se mettre à la place des pays qu'ils représentaient et ont énormément appris dans un contexte moins scolaire. »

Pierre GOUDARD, Documentaliste
Lycée français de Barcelone



14. L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE (2 février)



Le Secrétaire Général et les Présidents de commission

Une réunion du bureau est à prévoir afin de définir l'ordre du jour de l'assemblée générale. Quel que soit le temps qui aura été consacré aux débats, il ne serait pas raisonnable de la tenir le même jour car les délégués et les Présidents ont en général donné le meilleur d'eux-mêmes et la journée a été fatigante.

Lors de la réunion de bureau, le Secrétaire Général peut à son tour appréhender l'esprit de travail des délégués par l'entremise des présidents qui lui font un compte-rendu précis des débats de la veille et attirent son attention sur les difficultés et obstacles rencontrés lors du vote des résolutions. Il peut tirer, s'il le souhaite, un premier bilan moral de la session à partir duquel il pourra le cas échéant faire une déclaration à l'ouverture de l'assemblée générale.

À cette étape, l'autonomie du Secrétaire Général et des présidents est presque totale et les choix opérés en réunion de bureau ne sont en principe pas influencés par les adultes, même s'il est cependant en pratique très utile de donner quelques conseils d'organisation.

Au cours du NUMAD, pour permettre la réunion du bureau et l'édition des documents de travail, la demi-journée qui précède l'assemblée générale est consacrée, pour les délégués, à un temps de conférences sur des questions de politique internationale par des experts internationaux, ce qui constitue pour eux un temps de relative détente.

L'assemblée générale est l'assemblée plénière des délégués. Les délégations sont placées dans la salle dans l'ordre alphabétique des pays représentés, les délégués se sont vus remettre les textes inscrits à l'ordre du jour et ils doivent s'être concertés pour élaborer des stratégies de vote.

Le vote d'une résolution ne justifie l'existence d'un débat en assemblée générale que si elle a précédemment été adoptée en commission avec une trop courte majorité pour estimer qu'elle fasse l'objet d'un réel consensus. Ce ne sera en principe le cas que d'un petit nombre d'entre elles. Toutefois, c'est à l'occasion de ces débats que les orateurs qui se succèdent à la tribune, dans un contexte plus solennel qu'en commission, pourront donner toute la mesure de leurs talents d'élocution et de persuasion. C'est souvent le moment fort d'une modélisation car les délégués sont alors fortement imprégnés des questions débattues et vigoureusement mobilisés sur la défense de leurs positions respectives, les arguments sont affûtés et les discours sont parfois pleins d'ardeur et d'impétuosité.



Vote des résolutions par les délégués

Au NUMAD, le Secrétaire Général préside l'assemblée, entouré des présidents qui ont instruit les dossiers avec lui lors de la réunion de bureau et assurent le secrétariat pour le vote des résolutions issues de leur propre commission.

Au total, l'assemblée générale ne devrait pas durer plus de deux heures pour des questions de maintien de l'attention.

15. LA CÉRÉMONIE DE CLOTURE (2 février)

La cérémonie de clôture suit immédiatement l'assemblée générale, la transition étant faite par un discours du Secrétaire Général qui dresse un bilan moral du travail accompli et dans lequel il peut exprimer sa satisfaction, souligner les avancées les plus marquantes, remercier les participants et conclure son propos en déclarant la session close.

a. Remerciements

La cérémonie de clôture n'obéit pas à un protocole formel mais il est recommandé qu'un ou plusieurs adultes reprennent la parole pour adresser leurs remerciements aux participants et à tous ceux qui ont, de près ou de loin, aidé à la préparation des élèves et à l'organisation de la manifestation. Les participants laissent alors souvent libre cours à leur enthousiasme, ce dont on ne les blâmera pas.

b. La remise des diplômes et des prix

La remise des diplômes de participation reste néanmoins un moment emprunt de solennité car si ces diplômes n'ont pas de valeur intrinsèque, il n'en demeure pas moins qu'ils attestent de la présence et de la participation à une modélisation des Nations-Unies dans un établissement de l'enseignement secondaire ce qui en soi, n'est pas chose courante et qu'ils apportent à leurs détenteurs un bonus incontestable lors de la constitution d'un dossier de candidature dans l'enseignement supérieur, d'un portfolio de valorisation des activités extra-scolaires ou d'un Curriculum Vitae.

La remise des prix obéit à des critères préalablement définis en interne par le bureau du NUMAD ou les membres de la coordination mais au-delà de l'appréciation portée sur la qualité des résolutions et de la participation des délégations (si ce sont

les champs de compétence retenus), il convient de porter une attention particulière à ne pas «oublier» un établissement scolaire dans le système de récompense prévu. Un deuxième et un troisième prix permettent aisément de souligner l'activité de tous ceux qui le méritent car si l'obtention d'un prix ne constitue pas l'objectif essentiel des participants, il concourt à encourager les efforts fournis et stimule la motivation à participer à nouveau à l'aventure.

Une modélisation réussie, tout comme une compétition sportive, doit engendrer une forme de ferveur collective source à la fois d'enthousiasme et d'esprit de compétition. Grâce à cela, il sera facile de pérenniser l'événement.



Délégation de l'Inde (2012)



Délégation de la Turquie (2012)



Equipe des huissiers du NUMAD 2012



Le Secrétaire Général et les Présidents de commission (2012)

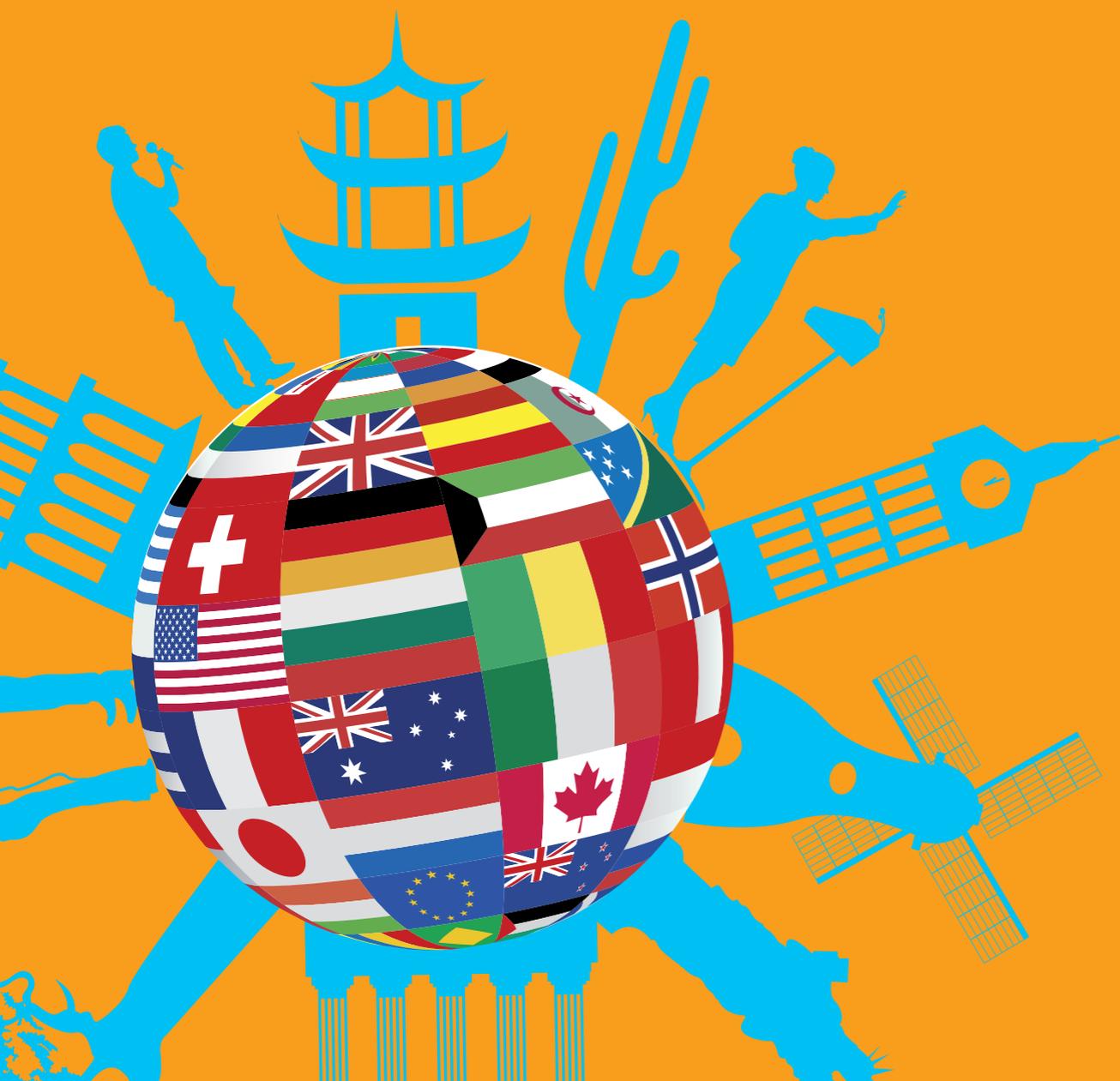
16. L'ÉVALUATION FINALE DU DISPOSITIF (de février à juin)

Comme dans toute action éducative, il convient de mesurer l'atteinte des objectifs fixés au départ et d'ajuster l'ensemble du dispositif pour les années ultérieures afin de le rendre plus efficace et d'augmenter l'indice de satisfaction du plus grand nombre.

Un questionnaire d'évaluation est donc mis à disposition des participants et des enseignants quelques jours après le NUMAD. Il permet de mesurer la satisfaction globale, d'obtenir quelques impressions subjectives et d'ajuster les détails organisationnels au profit d'une évolution positive.

Chaque édition se veut ainsi différente de la précédente, plus intense, plus enthousiasmante, et générant, si possible, davantage de ferveur.

III. Enjeux éducatifs et pédagogiques. Préparation et règles de fonctionnement



1. LES ENJEUX ÉDUCATIFS DE LA MNU

a. Quelle est leur place dans un établissement scolaire ?

Au niveau universitaire, les manifestations de ce type sont organisées par des clubs ou associations d'étudiants désireuses d'animer la vie de leur campus. Elles prennent toutes les formes, du modeste club animé par un enseignant aidé de quelques étudiants à des conférences internationales comme le National MUN qui se déroule au siège des Nations Unies à New York.

Au niveau secondaire, les MNU sont le plus souvent organisées par les établissements scolaires eux-mêmes. Il s'agit très souvent d'écoles internationales de langue anglaise. En effet, pour obtenir l'autorisation de préparer l'International Baccalaureate, les établissements doivent obtenir le statut d'Ecole du Monde accordé par l'International Baccalaureate Organisation (IBO). L'un des critères pris en considération est l'ouverture internationale de l'établissement au-delà de l'enseignement des langues, ainsi que la présence d'activités extra-scolaires à caractère éducatif qui sont nécessaires à l'obtention de l'IB. L'organisation ou à la participation à une MNU est donc souvent un élément clé de cette ouverture. Leur taille varie, des clubs de quelques élèves aux ONG indépendantes comme The Hague International Model United Nations (THIMUN) dont l'équipe de salariés travaillent à l'année pour organiser trois conférences annuelles, à La Haye, à Singapour et à Dubaï, qui accueillent chacune plusieurs milliers de participants.

b. Existe-t-il des MNU en France ?

L'arrivée tardive du concept de MNU en France a eu lieu dans les Instituts d'Etudes Politiques, avec notamment la création du Paris International MUN par Sciences Po Paris en 2007, suivi du Dolph'in MUN de Paris-Dauphine et de l'AixONU de l'IEP d'Aix en Provence en 2009. Ces conférences se déroulent en anglais et visent à s'insérer dans le circuit international des conférences universitaires.

Au niveau secondaire, l'American School of Paris organise depuis le début des années 2000 un Paris MUN (PAMUN) en anglais qui si tient au siège de l'UNESCO.

En métropole, un grand nombre de lycées avec sections internationales britanniques ou américaines participent à certaines de ces conférences, toujours en anglais (Lycée International de Saint Germain, Cité Scolaire Internationale de Lyon, Lycée International de Valbonne, etc.).

A l'étranger, la proximité avec des établissements internationaux anglophones a conduit un certain nombre de lycées français à participer localement à des

conférences en anglais. Certains établissements, comme le Lycée Français de Singapour ou le Lycée Van Gogh de la Haye, ont même créé leur propre conférence en anglais (SIMUN à Singapour) ou en français (MFNU à La Haye).

L'initiative du Lycée Français de Madrid et le succès qu'elle a rencontré ouvrent une nouvelle page et proposent un modèle de conférence en français qui devrait permettre le développement de ces conférences dans le réseau des établissements français de l'étranger.

c. Pourquoi participer à une MNU ?

La MNU permet d'atteindre, par le jeu et sans compétition ni coercition, les objectifs essentiels de l'enseignement secondaire que sont :

- La recherche documentaire
- Le travail d'équipe
- La négociation
- La prise de parole en continu en public
- La confiance en soi
- La connaissance des grands problèmes contemporains
- La rencontre de l'altérité
- La pratique de la démocratie

« Avec le recul, je mesure l'impact que le MUN a eu sur moi en termes de communication, avec toutes sortes de gens, avec les adultes plus tard et comment ça a fait de moi un citoyen du monde. »

Harsh Raghuvir
Huissier, délégué puis président,
Singapour, UCLA



d. Quels enjeux pour l'établissement ?

Le concept de MNU est unique pour plusieurs raisons.

- Sa taille : En effet, seuls des événements sportifs peuvent rassembler plusieurs centaines d'élèves pendant plusieurs jours.
- Son envergure : les thèmes abordés couvrent un grand nombre de domaines et permettent d'associer de nombreuses disciplines.
- Son ambition : mettre le jeune en position de décideur.
- Son organisation : elle est entièrement prise en charge par les jeunes.

Les retombées pour l'établissement organisateur et pour les établissements participants sont nombreuses :

- En associant des membres du corps diplomatique français et étranger, la MNU donne une visibilité accrue à l'établissement.
- Elle crée des liens entre les établissements du réseau.
- Elle permet de construire des partenariats avec d'autres établissements du pays d'accueil ou d'autres systèmes scolaires.
- Elle est la manifestation tangible de la politique multilingue conduite par l'établissement puisqu'elle mêle l'utilisation de langue maternelle, de la langue de scolarisation ou des langues secondes, voire même de plusieurs de ces langues, selon la situation linguistique et le format retenu pour la conférence.

2. LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES

Une modélisation des Nations Unies est ce qu'on appelle en anglais un PBL (Problem-Based Learning), une méthode pédagogique active basée sur la résolution (et non pas l'application d'une théorie toute faite à un exercice construit pour en révéler le fonctionnement) de problèmes concrets extraits de situation de la vie quotidienne ou professionnelle. C'est donc avant tout un jeu de rôle dans lequel il est primordial que les participants croient à ce qu'ils font. La formule ne peut fonctionner que si l'on attend des élèves qu'ils deviennent - et non pas qu'ils imitent - de véritables diplomates représentant leur nation à l'ONU.

Cette situation pédagogique et éducative comporte donc des balises servant de garde-fou aux sujets qui doivent être laissés dans la plus grande autonomie possible :

1. Une situation concrète posant problème,
2. Des ressources appropriées mises à la disposition des apprenants,
3. Des activités de haut niveau (observation, analyse, recherche, évaluation, réflexion) sollicitées de leur part,
4. L'intégration des connaissances et l'approche pluridisciplinaire,
5. L'alternance entre temps de travail en équipe et temps de travail individuel comme partie intégrante du processus,
6. L'évaluation et la régulation ponctuent régulièrement le chemin accompli dans l'atteinte des objectifs.

Les enjeux pédagogiques sont nombreux car la modélisation des Nations Unies est l'aboutissement d'un travail de préparation long et complexe qui met en jeu et permet le développement de compétences variées. Par ce moyen peuvent être réutilisés ou abordés de nombreux thèmes figurant dans les programmes de lycée.

Les disciplines qui concernées sont :

➤ **Education Civique, Juridique et Sociale (ECJS).** Aux termes du B.O.E.N. du 30 septembre 2010, l'objectif principal de l'ECJS est « d'aider les élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique au sein d'une démocratie dans laquelle ils sont appelés à agir. » La déclinaison des programmes autour de trois axes : « L'État de droit » (classe de 2^{nde}), « Les institutions, la vie politique et sociale », « la nation et sa défense » (classe de 1^{ère}) et « Le citoyen face aux grandes questions éthiques » (classe de Terminale) couvre de nombreux domaines qui pourront être abordés dans le cadre de la MNU qui constitue un outil idéal pour « rendre ces thématiques accessibles et susciter l'intérêt des élèves. »

➤ **Histoire & Géographie.** En classe de 2^{nde}, l'intégralité des thèmes du programme de géographie peut être abordé lors d'une MNU : Les enjeux du développement, gérer les ressources terrestres, aménager la ville, gérer les espaces terrestres et technologies de l'information et la communication. En 1^{ère}, les questions d'aménagement du territoire, de dynamique du développement des territoires et de mondialisation peuvent également être réinvesties dans le cadre de la MNU, tout comme en Terminale, les thèmes d'histoire : « Puissance et tensions dans le monde », « les échelles de gouvernement du monde » et de géographie : « les dynamiques de la mondialisation », et « dynamiques des grandes aires continentales. »

➤ **Sciences Economiques et Sociales.** Les notions au programme de l'enseignement d'exploration de 2nde: Ménage et Consommation, Entreprise et production, Marché et prix, Formation et emploi, Individus et cultures, sont susceptibles d'être manipulées lors d'une MNU, de même qu'un grand nombre de thèmes des programmes de 1^{ère} et Terminale, comme, pour ne prendre que quelques exemples, « répartir revenus et richesses », « action publique et régulation », « ordre politique et légitimation », « les grands déséquilibres macro-économiques » (classe de 1^{ère} et Terminale ES).

« Nouvellement nommé au lycée français de Madrid cette année, je ne connaissais du NUMAD que ce que j'avais pu lire (en diagonale...) sur le site du lycée avant de venir. J'avais déjà pratiqué le jeu de rôle avec mes élèves dans le cadre de mes cours de SES, notamment pour étudier le fonctionnement du marché de la banane, ou les stratégies de différenciation des produits.

Ce sont mes élèves de 1^{ère} qui m'ont sollicité pour participer à l'édition 2013. Ils ont eu du mérite et de la persévérance, puisque j'ai commencé par refuser, préférant consacrer mon énergie à mon intégration au lycée. Cela m'embêtait aussi de consacrer des séances de cours à cela, soyons franc. Le compromis trouvé a été d'extraire ces élèves des séances d'ECJS pour qu'ils se consacrent à leur préparation (en faisant bien entendu l'appel avant chaque séance). Surtout, la plupart ayant déjà participé à l'édition précédente, ils ont pu travailler dans une grande autonomie.

J'ai tâché de faire le point avec eux régulièrement, de leur repréciser les échéances, le tout pour conclure, quelques jours avant le NUMAD, sur une causerie-débat avec le reste de la classe sur la question de savoir s'il existe des guerres justes (dans le cadre du programme d'ECJS, thème « la nation, sa défense et la sécurité nationale »), question centrée plus particulièrement sur le Mali. Les élèves « non-NUMAD » avaient, quant à eux, travaillé plusieurs semaines de suite sur le thème général et les arguments en cause.

Lors du NUMAD lui-même, j'ai été frappé par le sérieux de la très grande majorité, leur bonne préparation, et finalement le goût qu'ils avaient de proposer, débattre, argumenter et composer avec des avis divergents.

Dans l'éventualité d'une participation à nouveau l'an prochain, je dégagerais les points suivants :

- le choix d'y participer doit venir des élèves, cela me semble être une condition importante de leur motivation ;

- ce choix peut être renforcé (ou simplement suscité) par une orientation explicite des séances en classe, comme l'articulation avec les séances d'ECJS (j'aurais pu par exemple utiliser davantage le thème sur les institutions de la République, dans une optique comparative).

Du point de vue de l'organisation générale, si les élèves semblent avoir progressé dans leurs capacités d'intervention orale, je proposerais néanmoins, pour le NUMAD, de renforcer l'autorité des présidents par l'organisation des débats sans réponse directe : une délégation propose, les autres répondent à tour de rôle, la première délégation répond aux éventuelles critiques, et on passe au vote. Les séances auxquelles j'ai assisté, en fin de matinée du vendredi, me semblent trop souvent avoir pris la forme de questions/réponses, laissant finalement un temps de réponse démultiplié à la délégation qui propose. Cela permettrait aussi de mettre davantage en valeur les qualités de réflexion, que la simple aisance dans la prise de parole. »

**Nicolas ROSSIGNOL, Professeur de SES,
Lycée français de Madrid**



➤ **Français.** Parmi les finalités du programme de 2nde et de 1^{ère} figurent :

- L'étude continuée de la langue, comme instrument privilégié de la pensée, moyen d'exprimer ses sentiments et ses idées, lieu d'exercice de sa créativité et de son imagination ;
- La formation du jugement et de l'esprit critique ;
- Le développement d'une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation.

« Que peut bien faire un professeur de français pour préparer un groupe d'élèves à une Modélisation des Nations Unies ? Sa discipline ne lui permet pas quotidiennement, dans le cadre de ses cours, d'être en prise avec l'actualité, comme le sont les professeurs d'histoire-géographie ou de sciences économiques et sociales. Évidemment, si les débats ont lieu en français, il sera en position privilégiée pour travailler sur la correction de la langue, les expressions idiomatiques, les reformulations, la précision du langage et l'art de la nuance tellement indispensable dans les milieux diplomatiques. Mais en plus de cet apport linguistique, passionnant et utile dans la perspective des épreuves anticipées de français, le professeur de français peut apporter une contribution en guidant les élèves dans la maîtrise de l'argumentation qui apparaît comme un des points forts de l'éducation à la française.

Au lycée, les programmes prévoient, en seconde, l'étude des genres et formes de l'argumentation aux XVII^e et XVIII^e siècles ; en première, on étudie la question de l'homme dans les genres argumentatifs du XVI^e siècle à nos jours. La détection de l'intention argumentative d'un texte est travaillée depuis le collège mais, au lycée, comme le montre la formulation des objets d'étude, on met l'accent sur la forme de l'argumentation. Les Modélisations des Nations Unies permettent aux élèves de mettre en pratique, dans un contexte très concret, ce qu'ils ont pu observer dans les textes de grands auteurs pendant le cours de français. Autrefois, la classe de première s'appelait la classe de rhétorique. Avant la création des hypokhâgnes et des khâgnes, c'est dans cette classe qu'on plaçait les élèves déjà bacheliers pour les aider à préparer le concours d'entrée à l'École Normale Supérieure, en leur donnant des exercices de même nature mais plus difficiles qu'aux autres. Les Modélisations des Nations Unies, qui sont à la fois proposées à des élèves de première et de seconde, sont l'occasion de réintroduire au lycée la pratique de la rhétorique, un peu tombée en désuétude. Pourtant, un des atouts du système français est la promotion d'une certaine rigueur de pensée qui passe par l'appropriation de formes et de codes. La rhétorique à laquelle on peut ouvrir les élèves grâce aux Modélisations des Nations Unies ne porte pas sur des textes anciens dont ils ne comprennent pas toujours immédiatement l'utilité dans leur future vie professionnelle. C'est une rhétorique adaptée à des enjeux contemporains de politique internationale et au cadre particulier (le travail en commissions) dans lequel ils sont abordés. Cette pratique de la rhétorique permet aux élèves, au terme des quelques jours de Modélisation, de porter un regard nouveau sur les contenus scolaires, dont certains leur semblent de prime abord déconnectés de la réalité contemporaine, et d'en percevoir les aspects pratiques qui leur avaient parfois échappé en cours.

Ainsi, cette expérience très complète montre aux élèves comment relier les connaissances et les méthodes acquises dans différentes disciplines pour les utiliser en milieu professionnel : pas de rhétorique sans idées à promouvoir par exemple. Elle donne un aperçu des exigences éthiques, intellectuelles et comportementales sans lesquelles un métier n'est qu'un emploi. Elle invite les élèves à progresser pour honorer les fonctions qu'ils occuperont plus tard. »

**Isabelle Moulard, professeur de français,
Lycée français de Madrid**



Figurent également parmi les compétences à acquérir :

- Parfaire sa maîtrise de la langue pour s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, de manière claire, rigoureuse et convaincante, afin d'argumenter, d'échanger ses idées et de transmettre ses émotions.
- Connaître la nature et le fonctionnement des médias numériques, et les règles qui en régissent l'usage
- Être capable de rechercher, de recueillir et de traiter l'information, d'en apprécier la pertinence, grâce à une pratique réfléchie de ces outils
- Être capable de les utiliser pour produire soi-même de l'information, pour communiquer et argumenter.

Ces compétences sont d'autant plus difficiles à acquérir pour les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle, comme c'est fréquemment le cas dans les établissements français de l'étranger. Pour ces élèves, la MNU fournit une occasion d'utiliser une langue structurée et soutenue en continu hors du contexte de la classe.

➔ **L'Éducation au Développement Durable (EDD)** généralisée à tous les niveaux de l'enseignement scolaire au termes de la circulaire parue dans le BO du 5 avril 2007. Les thèmes qui doivent être abordés au cours de la scolarité sont « ressources, risques majeurs, changement climatique, biodiversité, ville durable, transports et mobilités, aménagement et développement des territoires, agriculture durable et alimentation de la population mondiale, enjeux démographiques, etc. » qui figurent fréquemment à l'ordre du jour des MNU.

► **Sciences de la Vie et de la Terre** . Les questions des enjeux planétaires et de santé qui figurent au programme de 2^{nde} s'intègrent logiquement à la MNU

« C'est un projet qui s'est immédiatement enraciné, dès son implantation en 2012, dans un terrain favorable. Nos élèves, souvent issues de milieux proches de l'international, de la politique et du droit, sont très motivées par l'ouverture sur le monde qui caractérise notre projet éducatif. Pour cette raison, passer une année à l'étranger (dès la classe de Sixième ou parfois avant) est une étape normale du cursus à l'Union-Chrétienne de Saint Chaumont de Madrid.

Depuis presque deux décennies, l'Établissement s'intéresse à des projets ayant l'Europe pour centre de réflexion : dès 1995, nos lycéennes et leurs enseignantes furent sélectionnées pour la première fois et devinrent, pour une journée, députées au Parlement européen à Strasbourg, un jeu de rôle qu'elles retrouvent avec le NUMAD.

L'expérience proposée par le LFM n'est qu'une continuation de nos pratiques. Nous essayons au maximum d'intégrer la préparation dans le cursus scolaire, grâce à la collaboration de la Direction et de nos enseignants : connaissances du fonctionnement de l'ONU, des pays représentés, préparation à la prise de parole pour les réunions de commission, les débats et les votes des résolutions relatives à des problèmes d'actualité puis pour les interventions en séance plénière de l'Assemblée générale (où les élèves se retrouvent dans un cadre déstabilisant : le « grand » théâtre du LFM). Toutes - ambassadrices, déléguées, journalistes et huissières - y trouvent leur compte, car le projet favorise l'utilisation de nombreuses compétences. Il leur permet également de mettre à l'épreuve leurs connaissances linguistiques et de nouer des liens d'amitié avec leurs homologues des autres établissements. Les enseignants ont, quant à eux, la possibilité de rencontrer des collègues et d'échanger de bonnes pratiques pédagogiques.

En deux ans, le projet a bien évolué (dans un sens qui nous paraît favorable) : le niveau de toutes les exigences (connaissances, habilités, niveau de langue et langues utilisées pour le travail, prise de parole en public, savoir-être, etc.) a augmenté et tous les participants les acceptent et les dépassent, ce qui fait la joie de tous les organisateurs et enseignants. »

**Brigitte Auguet, Proviseur de
l'Union-Chrétienne de Saint Chaumont**



3. LA PLACE DES LANGUES

Dans les établissements français, que ce soit en métropole ou à l'étranger, la participation à une conférence MNU en anglais est très souvent liée à la présence d'une section internationale anglophone et permet dans tous les cas une utilisation de la langue anglaise qui dépasse le cadre scolaire et permet aux élèves des établissements français de rencontrer des jeunes de leur âge issus d'autres systèmes scolaires. La participation à une MNU dans une langue seconde peut s'avérer particulièrement enrichissante. Elle explique le fait qu'un certain nombre de lycées français de l'étranger et de lycées à sections internationales anglophones participent à des MNU en anglais.

En effet, la MNU est un véhicule très efficace pour le développement de l'expression orale et écrite, de l'interaction, et de l'enrichissement, culturel. En 2^{nde} le thème transversal retenu par les programmes de langues vivantes est : « l'art de vivre ensemble : La connaissance et l'analyse des sociétés dans leur diversité et leur complexité, leurs systèmes de normes et de valeurs, favorisent la prise de distance, et permettent en retour de renouveler le regard et d'approfondir la réflexion sur sa propre culture. Il s'agit de dépasser les préjugés, de surmonter les difficultés liées à la rencontre et de faire face aux malentendus. » (Programmes de 2010). De même, en 1^{ère} et Terminale, trois des quatre thèmes qui doivent être abordés trouvent leur place dans une MNU : « espaces et échanges », « lieux et formes du pouvoir » et « l'idée de progrès. »

Du point de vue strictement linguistique, l'objectif du programme de LV1 en lycée est l'accès aux niveaux B2/C1 qui se caractérisent par l'acquisition de nouvelles compétences :

En réception, l'élève doit être capable :

- de comprendre dans le détail des interventions ou des textes longs et complexes, qu'ils se rapportent ou non à son domaine de connaissance ;
- d'apprécier les différences de style et d'identifier les points de vue, explicites ou implicites.

En production, l'élève doit être capable :

- de s'exprimer sur des sujets complexes de manière détaillée et pragmatique pour parvenir à ses fins ;
- de susciter une réaction, un sentiment précis chez son interlocuteur en utilisant une langue sûre et un style approprié.

En interaction, l'élève doit être capable :

- de s'exprimer avec spontanéité et pertinence sur des sujets abstraits, complexes et non familiers ;
- de maîtriser les contenus et les codes et argumenter de manière pertinente.

On conçoit aisément l'intérêt de conférences MNU en français dans le cadre de projets de coopération éducative et de développement de la langue française. En effet, la MNU permet de développer toutes les activités langagières telles qu'elles sont décrites par le Cadre Commun Européen de Référence en Langues : Compréhension Ecrite et Orale, Expression Ecrite et Orale et Interaction, au niveau B2 à C1 voir C2.

Ces projets offrent également un prolongement cohérent à la mise en place des diplômes binationaux, Abibac, Bachibac ou Esabac qui réservent une part importante à l'Histoire et à la Géographie enseignées en français dans les systèmes étrangers.

Bien que le modèle monolingue soit dominant dans les MNU, certains établissements organisent des conférences en deux langues. Différents modes d'organisation sont possibles :

En commissions :

- Une langue de travail par commission. Les propositions de résolution sont rédigées dans la langue et présentées en Assemblée Générale dans cette langue.
- Plusieurs langues de travail. Ce schéma est possible si tous les membres comprennent les deux langues.

En Assemblée générale :

- Les propositions de résolutions sont présentées en plusieurs langues et chacun s'exprime dans la langue de son choix. Possible dans la mesure où tous comprennent les langues utilisées
- Les propositions de résolutions sont présentées en version originale et en traduction et un système de traduction simultanée est proposé dans les cas où tous les participants ne comprennent pas toutes les langues utilisées.

« Comme enseignante, j'ai grandi avec mes élèves. J'ai révisé mes méthodes d'enseignement, j'ai vu ce qui les intéressait vraiment. Quel meilleur moyen d'enseigner le point de vue ? Quel meilleur moyen de développer leur aisance dans une langue étrangère que de les obliger, au nom de leur équipe, à se lever et à prendre la parole devant des centaines d'autres élèves ? »

**Mary Anne Cornu, professeur d'anglais.
Lycée français de Singapour**



4. L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES

L'une des originalités, et non des moindres, de la MNU est qu'elle est entièrement gérée et prise en charge par les lycéens. A partir du moment où le Secrétaire général déclare ouverte la conférence, les adultes s'effacent et ne reprendront la main qu'en fin de cérémonie de clôture. Entre temps, la structure très formelle de la conférence et l'application des règles de fonctionnement forment un échafaudage solide et permettent aux lycéens de gérer eux-mêmes toutes les situations.

Tout au long de son parcours dans la MNU, l'élève est donc au centre du dispositif et devient l'acteur central et autonome du processus démocratique qui est à l'œuvre sous ses yeux et dans lequel il est investi d'une responsabilité majeure : sauver le monde de la guerre, de la terreur, de la misère et de la tyrannie. Quel adolescent un tant soit peu en quête d'idéal se soustrairait-il à de telles obligations ? Il passe ainsi brusquement du statut de collégien ou de lycéen à celui de délégué des Nations Unies détenteur de la confiance sans limites de ceux qui l'ont nommé à ce poste, situation pour le moins originale et qui a pour lui une saveur ô combien nouvelle.

Le rôle de l'adulte ici est d'ailleurs justement d'affranchir l'élève de l'autorité qu'il fait habituellement peser sur lui pour le rendre libre, autonome et responsable. De fait, idéalement, toute intervention directe des adultes, professeurs et éducateurs est à éviter (ou à limiter) pendant toute la durée des travaux, les seules incarnations de l'autorité étant les représentants de l'institution internationale elle-même, c'est à dire

le Secrétaire général, les présidents de commission et les huissiers. Théoriquement, le respect de cette autorité est d'autant plus fort que l'élève a choisi de lui-même de se soumettre à ce jeu de rôle et le transfert de cette autorité à d'autres élèves, ses alter ego, renforce chez lui la conviction qu'il est face à ses pairs et que la contrainte n'est pas extérieure mais implicitement acceptée par tous au titre de la garantie d'un meilleur fonctionnement et d'un travail de meilleure qualité. Évidemment, les participants adoptent parfois des comportements légèrement transgressifs par rapport aux règles définies afin, peut-être, d'imprimer leur marque personnelle ou générationnelle à l'esprit ambiant. Cependant, rares sont les incidents majeurs car nos délégués et déléguées sont aussi sous le feu croisé des nombreux regards présents et restent soucieux de dignité pour satisfaire aux exigences de leur mission.

L'exercice ne peut satisfaire aux attentes que si chacun y joue pleinement son rôle et tous les participants en ont généralement une conscience aiguë.

« Le MUN m'a apporté plus que de la confiance ; j'ai appris à faire des recherches efficaces, à développer un processus pour réfléchir et résoudre des problèmes qui paraissent impossibles, à lire entre les lignes, et à me fier au contenu d'un discours plutôt qu'au charme de son locuteur. J'ai acquis une ouverture d'esprit qui ne s'apprend pas en salle de classe, je me suis fait des amis pour la vie et mon choix de carrière en est le résultat. Le MUN change les vies : je le sais, la mienne en fait partie. »

**Lydia Cornu Déléguée, Présidente,
Secrétaire générale adjointe, Singapour,
étudiante à l'Université de Sydney**



5. PRÉPARER DES ÉLÈVES À DEVENIR DÉLÉGUÉS

Au niveau universitaire, la préparation d'une MNU a presque toujours lieu dans le cadre du club qui l'organise. Dans les établissements secondaires, la préparation peut se faire dans le cadre d'un club ou dans le celui des enseignements.

Comme nous l'avons vu plus haut, la MNU a d'abord été un événement universitaire puis s'est très largement répandu au niveau lycée (équivalent du high school américain ou international). Il est néanmoins tout à fait possible d'organiser

des conférences pour des élèves plus jeunes dans le cadre de middle school MUN. C'est le cas, par exemple de l'Eganaude MUN qui rassemble des élèves de 12 à 15 ans de sections internationales anglophones et d'écoles internationales de la Côte d'Azur. L'important est de ne pas avoir un écart d'âge trop important entre les participants.

L'attribution du pays à représenter génère souvent une déception et une inquiétude chez les élèves : déception de ne pas représenter un grand pays, riche et puissant, puisque la majorité des états membres de l'ONU sont de petits pays en voie de développement, inquiétude de ne pas être en mesure de connaître la position de ce pays sur telle ou telle question à l'ordre du jour.

Passée cette première étape, les principales connaissances et compétences à acquérir pour être un délégué efficace sont les suivantes :

- Connaître le fonctionnement de l'ONU, ses objectifs, ses organismes et ses procédures.
- Connaître le pays représenté et sa politique étrangère.
- Connaître la position du pays représenté sur les principaux enjeux mondiaux.
- Connaître les thèmes à l'ordre du jour de sa commission. C'est la compétence la plus importante.
- Être capable de prendre la parole en public, d'écouter les autres et de prendre leurs arguments en compte.
- Être capable de négocier, de convaincre et de rechercher un compromis.

Il existe également un certain nombre de règles à suivre qui devront être assimilées lors de débats préparatoires :

- Attendre d'avoir la parole pour intervenir.
- Se lever quand on parle
- Utiliser un registre de langue soutenu.
- Être toujours courtois.
- Céder la parole à la demande du président.
- Respecter les décisions du président

Le rôle de l'enseignant est essentiel dans ce travail de préparation et l'ampleur de la tâche peut sembler insurmontable au professeur qui se lance dans l'aventure de la MNU pour la première fois. Les inquiétudes exprimées portent généralement

davantage sur les connaissances que sur les compétences, sur la crainte de ne pas maîtriser les thématiques abordées davantage que sur la préparation à la prise de parole et au débat.

« Une des grandes vertus de l'éducation française est d'apprendre à réfléchir. Malheureusement, il existe peu de cadres où l'on puisse exercer cela. Le NUMAD en est un.

Le NUMAD est un formidable événement, car ses organisateurs ont le courage d'avoir confiance en l'élève. Celui-ci joue un rôle essentiel dans chaque étape du NUMAD : aussi bien dans les préparations des résolutions avant l'événement, que dans les débats en commission, ainsi que dans les débats en assemblée générale. C'est donc l'élève-acteur qui est le moteur de la rencontre.

Rechercher le débat, se confronter aux idées des autres, s'immerger dans une vision du monde différente, voilà ce qu'apporte le NUMAD. C'est une occasion unique pour les joutes oratoires, que ce soit assis à une table ou bien depuis sa tribune.

Si « Nations-Unies Madrid » est une expérience intellectuelle aussi puissante, c'est parce qu'il s'agit avant tout d'une rencontre. Une rencontre non seulement entre personnes riches intellectuellement, mais aussi entre riches idées. Une rencontre pour réfléchir, débattre et rechercher le consensus.

Enfin, j'ai eu la chance d'expérimenter par deux fois le NUMAD au Lycée Français de Madrid : sa haute qualité ne cesse de s'améliorer. Je pense que cela est dû à la diversité des lycées engagés en Espagne. Ainsi, j'invite le lycée français de Madrid à élargir le nombre de participants aux lycées français à l'étranger, dans le bassin méditerranéen.

Je désire saluer encore une fois le courage et le dur travail de tous ceux qui sont à l'origine de ces trois jours incroyables. J'espère que les prochaines générations d'élèves au lycée français de Madrid pourront bénéficier de la même chance que celle que j'ai eue. »

**Erik DA SILVA, élève de première ES,
Lycée français de Madrid**



Un mot peut-être sur ce que le rôle de l'enseignant n'est pas : il n'est pas de construire un cours sur l'Organisation des Nations Unies puis sur chacun des thèmes à l'ordre du jour. Il est d'abord d'encadrer et de diriger la recherche, de stimuler la discussion, de provoquer la réaction, de libérer la parole, de susciter la créativité et l'imagination et de nourrir les idéalismes. Dans un deuxième temps, il s'agira de réintroduire le principe de réalité, d'amener les jeunes à prendre du recul, à analyser les échecs passés et à faire preuve d'audace et de maturité.

6. LA RECHERCHE DE L'INFORMATION

L'essentiel des connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction de délégués s'acquiert au moyen de recherches personnelles des élèves. Mieux les élèves connaîtront la politique du pays qu'ils représentent et du parti au pouvoir dans celui-ci, mieux ils seront capables de jouer leur rôle de délégué. De toute évidence, certains pays et zones géographiques sont mieux connus et sont donc plus faciles à représenter que d'autres. Néanmoins, avec un peu de recherche, un élève peut très bien représenter tout pays membre de l'ONU et d'adopter le point de vue du pays qu'il représente. De plus, comme nous l'avons dit, c'est la connaissance des questions à l'ordre du jour qui est déterminante dans la qualité des interventions et c'est sur ces questions que doit porter la plus grande partie du travail de préparation. C'est également sur ces questions que l'apport de l'enseignant sera déterminant.

On ne peut qu'encourager les équipes à mutualiser le travail, que ce soit au sein de l'équipe enseignante que des élèves, afin d'éviter une déperdition inutile d'énergie. En effet, des dizaines d'élèves seront amenés à travailler sur les mêmes thèmes et ils gagneront du temps à mettre leurs recherches en commun. De même les enseignants pourront-ils également mutualiser leurs outils sur l'ONU.

a. Connaître l'ONU, ses organes et leur fonctionnement

Il est primordial que les délégués connaissent les principales règles de fonctionnement de l'ONU et de ses organes, les pouvoirs mais aussi les limites de ces organisations. En effet, l'une des difficultés que rencontrent régulièrement les délégués et la question de savoir quel organe des Nations Unies se chargera de telle ou telle question. Les enseignants de chaque établissement pourront utilement construire leurs propres outils sur l'ONU et les distribuer aux participants. Les différents sites internet de ces institutions permettent de trouver toute l'information nécessaire, en particulier le site de l'ONU (www.un.org) déjà mentionné qui permet

de retrouver tous les travaux antérieurs sur les questions traitées et comporte des liens vers des sites officiels des Etats eux-mêmes.

L'enseignant pourra utilement construire ses propres outils et les distribuer aux élèves participants.

b. Connaître le pays représenté et sa politique étrangère

Ces connaissances relèvent pour l'essentiel du travail personnel de l'élève. Nous proposons en annexe des fiches de travail par pays qui permettront à l'enseignant de guider la recherche. Il convient de commencer par les principaux chiffres, les principales données géographiques, historiques et économiques. Dans les annexes se trouve une fiche de travail type qui peut très bien servir de point de départ à la recherche sur le pays représenté. Le problème n'est pas ici de trouver l'information, car on peut trouver tous les renseignements nécessaires sur Internet, mais de la trier et d'en tirer l'essentiel. Ici encore, le rôle de l'enseignant est fondamental. Sur la politique étrangère du pays, on explorera avec profit les pages de la délégation du pays à l'ONU ou dans les grands organismes internationaux. Si la langue ne fait pas obstacle, on peut aussi encourager les élèves à explorer la presse nationale du pays. Le temps manque souvent aux élèves pour en faire une lecture régulière, mais c'est un des meilleurs moyens de bien appréhender la dimension culturelle de la fonction de délégué.

c. Connaître la position du pays sur les questions à l'ordre du jour

Cette question est sans doute la plus difficile, les élèves espérant trouver en ligne une réponse toute faite, ce qui n'est évidemment que rarement le cas. Les différents sites des délégations des pays auprès de Nations Unies peuvent donner de précieuses indications concernant la politique du pays. De même la position du pays lors du vote des résolutions peut apporter un éclairage intéressant.

Pour l'essentiel, il appartiendra à chaque élève d'utiliser les connaissances acquises sur le pays pour déterminer, avec l'aide du professeur quelle peut être la position du pays.

d. Comprendre les questions à l'ordre du jour

Il est impératif que les élèves connaissent bien les questions qui seront discutées dans leur commission. En effet, chaque délégué doit préparer un projet de résolution sur l'une des questions à l'ordre du jour dans sa commission et un texte de politique

générale sur les autres. Celui-ci doit permettre au délégué d'orienter sa participation aux débats et son vote. De plus, à tout moment lors des débats, le président peut lui demander de présenter la politique générale de son pays sur la question discutée.

Les enseignants commenceront généralement par faire préparer des exposés et des fiches de synthèse sur chacun des thèmes. Il leur appartiendra d'apporter un regard vigilant et critique et de susciter la réflexion et la discussion sur ces thèmes pour en faire ressortir les points saillants.

e. Développer les compétences de prise de parole en public et de débat par la pratique

Pour tirer le plus grand profit de leur participation à la MNU, les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un entraînement régulier à la prise de parole en public et au débat. Le bon délégué n'est pas forcément celui qui parle le plus fort ou qui se fait

« La première année, j'ai passé des heures au CDI avec eux à faire de la recherche sur tous les aspects possibles de la Malaisie : son histoire, sa géographie, sa politique, son économie, ses problèmes... Armés de toutes ces informations, nous sommes allés à la conférence et je ne crois pas que mes élèves aient participé du tout cette année-là. Nous n'avions pas passé assez de temps sur les Nations Unies et sur ce qui avait déjà été fait pour résoudre les problèmes à l'ordre du jour. C'est seulement après cette première expérience que, avec la même classe, nous avons pu comprendre comment cela marchait et en profiter vraiment : chaque membre de l'équipe a pu trouver un domaine qui l'intéressait et a pu faire des recherches ciblées. Beaucoup ont pu participer aux débats et nous avons remporté un prix de « Meilleure Résolution ».

Au fil des années, nous sommes devenus de plus en plus à l'aise et nous avons joué le jeu et pris l'identité des pays que nous représentions. Nous avons appris à défendre leur point de vue et à comprendre les questions dans leur complexité. Nous avons appris à faire des liens entre les différents problèmes pour comprendre la situation dans sa globalité, pour trouver des solutions réelles applicables dans un monde où l'argent est toujours le problème numéro un. »

**Mary Anne Cornu, professeur d'anglais
Lycée français de Singapour**



le plus remarquer, c'est d'abord celui qui sait convaincre les autres de la justesse de sa position, qui sait trouver un compromis et prendre en compte les objections qui lui sont faites. L'objectif de la participation à une MNU n'est pas davantage de critiquer le travail et les propositions des autres, mais de trouver des solutions, même imparfaites, aux problèmes que rencontrent les pays membres de l'ONU.

Il est donc important d'organiser des débats en classe ou en petit groupe pour s'habituer à présenter une résolution de manière développée et à poser des questions bien formulées.

7. RÉDIGER ET PRÉSENTER UNE RÉSOLUTION

a. Qu'est-ce qu'une résolution ?

Une résolution est un texte adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. A l'exception des résolutions du Conseil de Sécurité dont l'application s'impose obligatoirement à tous les pays membres, la plupart des résolutions de l'ONU sont des recommandations formelles élaborées par les commissions et adoptées par l'Assemblée générale. Elles font l'objet d'un accord sur les résultats à atteindre, mais nécessitent une transposition dans le corpus juridique des états membres et les modalités de leur mise en œuvre dépendent des états.

Les résolutions recommandent généralement que des actions soient prises par un organisme des Nations Unies, une agence affiliée, un pays ou un groupe de pays. Elles peuvent avoir plusieurs rayons d'action. Il est important de bien assimiler certains principes :

- Une fois votée, une résolution devient la ligne directrice officielle de l'organe qui l'a adoptée.
- Bien que la plupart des résolutions ne soient que des déclarations politiques, il est possible qu'une résolution incorpore un traité, une déclaration ou une convention à part entière.
- Les résolutions peuvent condamner des actions entreprises par des états, peuvent demander une action collective ou, comme dans le cas du Conseil de sécurité, peuvent requérir des sanctions économiques ou militaires.

Les co-rapporteurs sont les délégués qui ont rédigé le projet. Ils sont non seulement d'accord pour que le projet de résolution soit mis au vote, mais s'engagent également à le soutenir lors du vote. Les co-signataires, en revanche,

souhaitent simplement que la proposition soit débattue et ne s'engagent donc pas nécessairement à la soutenir lors du vote.

Lors de la rédaction d'une proposition de résolution, il faut tenir compte du fait que la formulation de la résolution peut influencer l'assemblée. La résolution doit donc être claire, précise et brève. Les résolutions vagues qui n'expriment rien de précis ni ne proposent aucune action concrète seront sévèrement critiquées lors du débat. Le contenu de la résolution doit donc faire l'objet d'une recherche approfondie et être représentatif des nations qui la déposent.

b. Préparer une résolution

1) Montrer la réalité du problème et la nécessité d'agir

Après avoir défini le problème et effectué les recherches nécessaires, il faut établir la liste des actions déjà menées par différents pays et par les Nations Unies, des lois existantes et des résolutions déjà votées et avoir une idée précise de la position des différents pays sur la question.

2) Proposer une solution

Celle-ci doit être acceptable pour la majorité des pays membres de l'ONU et doit être examinée sous tous les angles : économique, politique, militaire, social et environnemental. Il est important de développer un plan d'action conforme à la politique internationale du pays représenté et son intérêt.

3) Justifier un plan d'action

Le délégué doit être prêt à défendre son plan d'action point par point au moyen de chiffres et d'arguments. Il lui faut donc anticiper les critiques et préparer ses arguments pour les contrer.

c. Rédiger une résolution

Une résolution est une très longue phrase, ponctuée de virgules et de points-virgules qui séparent les idées et un point à la fin du document. Elle comporte trois parties :

1) L'en-tête

L'en-tête contient différentes informations dont le titre de la résolution, la commission à laquelle elle est présentée, les nations qui la déposent ainsi que l'organe qui s'exprime et qui est donc le sujet de la phrase (L'Assemblée générale des Nations Unies, etc.).

2) Les clauses d'introduction

Préambule de la résolution, les clauses d'introduction présentent l'historique et les causes du problème soulevé, de façon à démontrer qu'il relève bien de la commission concernée et que la résolution est véritablement justifiée. C'est ici qu'il doit être fait référence aux résolutions antérieures des Nations Unies, citation des lois, déclarations et conventions internationales. Les clauses d'introduction décrivent également les situations factuelles et indiquent les actions menées par des organismes nationaux ou internationaux. Ces clauses peuvent également contenir des appels au bon sens ou à l'instinct humanitaire des membres en faisant référence à la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, etc. Chaque clause d'introduction commence avec un participe présent en italique, pris dans la liste des Formules de début de phrase (voir Fiches pratiques), puis est suivie d'une virgule.

Les clauses d'introduction, contrairement aux clauses d'action, ne sont pas débattues directement par les délégués et ne peuvent pas être amendées sauf pour rectifier un chiffre ou une date erronés. Elles peuvent parfois sembler accessoires ou inutiles mais c'est aux délégués qu'il appartient de les utiliser à bon escient, de façon à bien situer le problème dont ils veulent discuter et à exprimer leur opinion sur le sujet, d'une façon plus générale.

3) Les clauses d'action

Les clauses d'action constituent le cœur de la résolution. Elles présentent les solutions proposées par les rapporteurs de la résolution aux problèmes soulevés dans les clauses d'introduction. Les clauses d'action sont numérotées (1., 2., etc.) et commencent par un verbe actif au présent dont le sujet est l'organe qui vote la résolution (L'Assemblée générale, le Conseil Economique et Social, etc.). Les clauses d'action sont suivies d'un point-virgule, sauf la dernière qui se termine par un point. Le premier mot de chaque clause opérative est un verbe au présent de l'indicatif en italiques (voir liste en Annexe). Chaque clause d'action peut être divisée en plusieurs sous-clauses. Les sous-clauses sont alphabétiques (a, b, c, d, etc.).

Les clauses d'action énumèrent les recommandations d'actions, ou expriment une opinion favorable ou défavorable à tel ou tel aspect de la situation présente. Ces clauses peuvent demander que des états membres, le Secrétariat, une agence ou un organe des Nations Unies mettent en œuvre une action. Ces actions peuvent être d'ordre général comme dénoncer une situation ou lancer un appel à la négociation, ou peuvent être précises et demander un cessez-le-feu ou un engagement sur un projet précis. Cependant, il est important de souligner que, même une fois adoptées, ces clauses ou actions ne sont que des recommandations et peuvent ou non être appliquées par les différents

états concernés. Seules les résolutions du Conseil de Sécurité lient les états membres ; l'Assemblée générale et le Conseil Économique et Social ne peuvent faire que des recommandations.

Il est illusoire de vouloir présenter dans les résolutions des solutions globales à tous les problèmes, mais inutile de se contenter d'appels à l'action sans réalisation concrète. Les recherches préalables montreront certainement des solutions proposées par le passé et qui ont échoué, mais avec un peu d'imagination et de recherche, il est possible de développer de nouvelles solutions aux problèmes qui semblent parfois sans issue. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la clé des relations diplomatiques passe par le compromis ni perdre de vue la position du pays représenté sur le sujet traité.

Avant d'apporter son soutien à une résolution, chaque délégué doit vérifier qu'il agit conformément aux volontés politiques de son pays et qu'il travaille avec des états dont il partage la politique internationale, faute de quoi il ne remplirait pas le rôle qu'il s'est fixé en venant représenter son état auprès des Nations Unies.

4) Le format et la mise en page de la résolution

Il convient d'être particulièrement attentif au format et à la mise en page : souligner les formules d'introduction des clauses d'introduction et des clauses d'action, veiller à la ponctuation, à la numérotation des clauses d'action, etc.

Règles :

1. En haut à droite indiquer le numéro de la page et le nombre de pages. Exemple : « Page 1 de 2 »
2. En haut à gauche indiquer
 - La session. Exemple : 12^e session MNU
 - La commission dans laquelle la résolution est élaborée. Exemple : Commission des Affaires Politiques Internationales
 - Les rapporteurs de la résolution. Exemple : Mexique, Argentine et Afrique du Sud
3. En dessous, écrire le titre en majuscule commençant le plus souvent par LA QUESTION DE ...
4. En dessous, indiquer l'organe qui adopte la résolution (en italiques et décalé) : L'Assemblée générale,
5. Rédiger un certain nombre de clauses d'introduction présentant le problème ou rappelant des efforts passés et commençant par les formules listées en annexe et en italiques. Ces clauses sont décalées et séparées par des virgules.

6. Rédiger un certain nombre de clauses d'action proposant des solutions et commençant par les formules listées en annexe et en italiques. Ces clauses doivent préciser qui fait quoi, dans quel délai et peut indiquer qui financera le projet. Ces clauses sont décalées, numérotées et séparées par des points-virgules. La dernière se termine par un point. Les sous-clauses sont alphabétiques et se terminent également par un point-virgule.

7. Terminer la dernière clause par un point.

d. Le parcours de la résolution

1) Avant la conférence

Chaque délégué prépare une proposition de résolution sur une des questions à l'ordre du jour de la commission à laquelle il appartient.

➤ La proposition de résolution doit être présentée selon le format imposé. (cf. Exemple de Résolution ci-dessous et Fiche d'Évaluation des résolutions en Annexe)

➤ Les propositions de résolutions doivent être validées par le Comité de Validation des Résolutions (CVR), qui se réunit avant la conférence, avant de pouvoir être présentées lors de la conférence.

2) Lors des travaux préparatoires de chaque commission

➤ Sur chaque question à l'ordre du jour, les délégués se présentent de manière informelle leurs propositions de résolutions. Ceux dont les résolutions sont proches se regroupent et rédigent une proposition commune.

➤ Le délégué qui présente une résolution à la commission est appelé le rapporteur. Les autres délégués qui ont contribué à la rédaction de la résolution sont appelés co-rapporteurs.

➤ Les co-rapporteurs s'assurent que leur proposition de résolution a le soutien d'un nombre de délégués fixé préalablement avant de pouvoir être présentée à la commission. Par exemple, s'il y a trois co-rapporteurs, ils devront trouver deux autres délégués qui soutiennent la proposition (co-signataires). Ils font signer le formulaire de parrainage nécessaire

➤ La proposition de résolution et le formulaire de parrainage sont remis au président de la commission qui fixe l'ordre du jour de la commission.

3) Lors des débats de la commission

➤ Le président invite le rapporteur de la proposition à

- faire lecture de la résolution
- la présenter sous forme de discours
- répondre aux questions des membres de la commission

➤ Le président invite ensuite d'autres membres de la commission à prendre la parole pour s'exprimer pour ou contre la résolution et à présenter éventuellement des amendements qui peuvent

- Modifier une ou plusieurs clauses d'action
- Supprimer une ou plusieurs clauses d'action
- Ajouter une ou plusieurs clauses d'action

➤ Le président appelle au vote sur chaque amendement avant de procéder au vote sur la proposition de résolution amendée dans son intégralité. Dans le cas où plusieurs résolutions sont soumises à la commission sur le même thème, le président peut choisir de débattre de chacune des résolutions avant de procéder au vote.

➤ Les co-rapporteurs doivent impérativement voter pour leur proposition de résolution. Les co-signataires sont libres de leur vote.

➤ Le président transmet les propositions de résolution adoptée en commission à l'Assemblée générale

4) Lors de l'Assemblée générale

➤ Le président invite le rapporteur de la proposition de résolution à

- faire lecture de la résolution
- la présenter sous forme de discours
- répondre aux questions des membres de l'Assemblée

➤ Le président invite ensuite d'autres membres de l'Assemblée à prendre la parole pour s'exprimer pour ou contre la résolution. Des amendements ne peuvent être présentés en Assemblée générale que s'ils sont présentés par un nombre de délégué fixé par le règlement.

➤ Le président soumet la proposition au vote.

e. Préparer son discours

Après avoir lu leur résolution, les rapporteurs sont invités à la présenter dans un discours. Le format recommandé est le suivant:

- a) Capter l'attention
- b) Souligner le besoin
- c) Apporter les preuves
- d) Présenter les solutions
- e) Expliquer la faisabilité / le plan d'action

1. Capter l'attention. C'est l'introduction du discours dans laquelle plusieurs techniques peuvent être utilisées : anecdotes, citations, proverbes, chiffres-clés, etc. Si l'attention du public n'est pas captée dès les premiers mots, le reste du discours ne sera d'aucune utilité.

2. Souligner le besoin. Il s'agit de convaincre l'auditoire de la nécessité d'agir sur la question donnée et du bien-fondé de la démarche proposée. Il est souhaitable de diviser le besoin en trois ou quatre points.

3. Argumenter. Les faits présentés doivent permettre de convaincre l'auditoire du besoin d'agir. Il convient donc de justifier chacun par des statistiques, documents ou déclarations officielles pour en souligner l'importance.

4. Présenter les solutions. Elles doivent être présentées point par point. Si l'auditoire ne les comprend pas bien, il est peu probable qu'il soutienne le plan. Il est conseillé d'anticiper les critiques et d'y répondre par avance.

5. Expliquer la faisabilité / le plan d'action. Il s'agit de prouver que le plan d'action peut et va être efficace : reprendre chaque point présenté dans les besoins et montrer comment le plan proposé permettra de répondre à ce besoin.

Rappels :

► Courtoisie : Tous les délégués doivent faire preuve de courtoisie et de respect à tout moment.

► Registre de langue : Le registre de langue des débats est soutenu. Toute familiarité sera sanctionnée.

UN EXEMPLE DE RÉSOLUTION

Page 1 de 1

Session : 12^e session MNU
Commission : Commission Affaires Politiques Internationales
Rapporteurs : Islande, Portugal, Afrique du Sud

LA QUESTION DE LA DÉCLARATION DE LA ZONE DU BASSIN DU KULJ COMME UNE ZONE DE PAIX INTERNATIONALE

L'Assemblée générale,

Soulignant que toute instabilité grave dans cette région d'importance stratégique pourrait conduire à un affrontement mondial,

Réaffirmant notre volonté de contribuer au renforcement de la paix mondiale et à la sécurité des États,

Rappelant que de nombreuses résolutions, dont les résolutions 1.21 et 1.45, ont déjà été acceptées par l'Organisation des Nations Unies mais ont conduit à peu de résultats concrets,

Exprimant nos craintes à la vue des mouvements de troupes d'importance qui se produisent dans les pays limitrophes, près des frontières du KuljLänd situées du côté du bassin,

1. Déclare notre volonté commune de maintenir la paix dans la région du bassin de Kulj;
2. Demande la formation d'un comité d'experts et de médiateurs internationaux pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit;
3. Encourage l'envoi de troupes internationales de maintien de la paix dans cette région du monde afin de :

a. stabiliser la situation militaire et sociale ;

b. assurer la sécurité des biens et des personnes ;

c. contribuer au rétablissement des transports et de l'activité économique ;

4. Invite les autres organes des Nations Unies concernés, en particulier le conseil de sécurité, à prendre des décisions constructives et à faire passer des résolutions susceptibles d'éviter les conflits dans cet endroit du globe.

8. RÉDIGER UN TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE (TPG)

Ce document de préparation est un texte qui présente clairement la stratégie du délégué d'un pays sur les questions abordées par sa commission. Il doit permettre au délégué de présenter, à la demande des présidents de commission, la position de son pays. De plus, ce texte sert de guide pour aider le délégué à maintenir une ligne directrice dans ses activités et décider de sa position lors des votes.

Le texte de politique générale est un document obligatoire pour chaque question sur laquelle le délégué ne soumet pas de proposition de résolution.

Voici quelques règles qui permettront de composer un TPG :

1. Le TPG doit faire au minimum une page et au maximum deux pages de longueur à simple interligne, police "Times New Roman" 10 points.
2. Il doit être correctement identifié. Dans le coin gauche, en haut, figurent le nom du pays représenté et la commission dans laquelle cette question est discutée.
3. La question traitée est soulignée.
4. Le corps du texte devrait contenir les éléments suivants.
 - Une phrase générale sur la position du pays.
 - Un développement sur cette position. (On peut y citer un traité international, les accords que le pays a soutenus dans le passé ou tout autre document international utile).
 - Des références aux expériences passées du pays ou de l'ONU.
 - Une conclusion qui mentionne encore une fois la position du pays sur le sujet.
5. Il n'est pas nécessaire d'avoir une conclusion globale.
6. On ne doit en aucun cas utiliser la première personne dans le document mais plutôt utiliser des expressions telles que « le Japon » ou « notre pays » puisque le document de préparation se veut une déclaration du pays et non le reflet de l'opinion du délégué.

QUELQUES EXEMPLES DE TEXTES DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Commission : Conseil économique et social

Question : Mondialisation et Développement

Auteur : Allemagne

Au cours des deux dernières décennies, le moteur mondial de la croissance a été à la mondialisation. Avec l'émergence d'Internet comme moyen de communication et la disparition progressive des obstacles physiques au commerce international, les barrières des échanges sont tombées peu à peu. Les tarifs protecteurs sont en voie de disparition et les accords de libre-échange sont de plus en plus répandus.

L'Allemagne est consciente du fait que la mondialisation crée des situations favorables à l'expansion du commerce ainsi qu'au développement des outils de production économique. Par exemple, l'année dernière, la Roumanie a connu un investissement étranger direct (IED) en augmentation de 199%. Le montant d'IED est passé de 234 millions d'euros en 2005 à 699 millions d'euros en 2006. Toutefois, nous constatons que cette mondialisation accrue n'entraîne pas automatiquement plus d'égalité.

La mondialisation et le développement peuvent contribuer à l'amélioration de la situation générale de l'homme; cependant, notre parti reconnaît que, sans réglementation adéquate les possibilités de développement social resteront limitées à une élite de quelques individus, entreprises ou nations. Si elle n'est pas réglementée et dirigée vers le bien commun, la mondialisation ne peut servir efficacement la communauté mondiale. Indispensable pour faire face à la complexité de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec solidarité et responsabilité.

L'Allemagne estime que dans la participation des gens à la mondialisation, nous devons promouvoir les valeurs morales, les principes démocratiques et la culture politique, avec des institutions qui protègent à la fois les droits civils individuels et les libertés et le bien commun. En outre, face à l'afflux d'informations provenant de toute part, les gouvernements doivent agir en harmonie pour en permettre l'accessibilité à tous. L'accès à l'éducation numérique va sans doute entraîner une plus grande conscience politique des citoyens et permettre une plus grande transparence, et donc un faible niveau de corruption.

Notre pays estime que la communauté économique internationale a les moyens et l'obligation de soutenir les valeurs fondamentales en

matière de droits de l'homme, de normes du travail, et de préservation de l'environnement. Comme l'a déclaré le président de la république fédérale allemande notre pays porte un attachement "sincère au multilatéralisme, en tant qu'instrument efficace visant à identifier les réponses adéquates aux défis posés par la mondialisation."

L'Allemagne a soutenu la majorité des conventions et traités multilatéraux identifiés comme fondamentaux par les Nations Unies dans le cadre du Sommet du Millénaire en 2001. Nous avons toujours promu des moyens novateurs et efficaces d'instaurer une coopération au sein et entre les organisations régionales.

Nous cherchons donc à contribuer à la réorientation de la mondialisation afin qu'elle profite au mieux à la communauté mondiale.

Commission: Conseil économique et social

Question : La crise mondiale de la sécurité alimentaire

Auteur : République Démocratique du Congo

Au cours des dernières années, une grave crise alimentaire a frappé l'Ouest de l'Afrique. Cette crise s'est aggravée depuis 2011, augmentant ainsi le nombre d'individus souffrant de pauvreté et de famine. Notre pays, la République Démocratique du Congo, se voit gravement touché par cette crise depuis des années, comme c'est le cas également d'autres pays de la zone.

De plus, le pays se voit obligé à lutter contre les M-23, une milice armée qui défie farouchement par la violence l'autorité et le pouvoir de notre gouvernement. Cette milice a pris force dans l'Est de la République Démocratique du Congo, ce qui a provoqué la reprise des conflits. Cela a mené la situation alimentaire vers un état critique.

Nous estimons avec regret, qu'environ 11 millions de congolais, soit 15% de la population totale, subit une crise nutritionnelle aigüe. 57 % de la population est très affectée par une insécurité alimentaire sévère, un problème qui préoccupe fortement notre gouvernement.

Cette crise s'est aussi vue aggravée par la situation économique dans laquelle se trouve le monde à présent. La crise économique a contribué à la profonde crise humanitaire en Afrique, notamment dans la région connue comme la corne de l'Afrique et dans l'Ouest du continent. Nous sommes conscients que les temps qui courent sont très difficiles du point de vue économique, mais des solutions sont urgentes et indispensables.

Un facteur important, qui aggrave fortement cette crise alimentaire, est l'embargo sur le commerce des armes en République Démocratique du Congo. Cet embargo prive notre gouvernement d'améliorer les conditions de l'armée pour pouvoir faire face à la milice rebelle M-23 et à la fois limite la capacité de commerce, créant ainsi un rempart pour le développement économique et social du pays.

La République Démocratique du Congo a la volonté de collaborer avec les autres pays constituant l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution rapide et efficace à ce problème qui frappe notre pays depuis des années.

Notre pays souhaite une réduction de l'embargo sur le commerce des armes, du fait qu'une diminution des restrictions aiderait le développement économique du pays, ce qui favoriserait une amélioration des conditions moyennes de vie et réduirait par conséquent notablement la crise nutritionnelle.

Notre gouvernement a une position favorable à la demande d'une aide financière provenant des pays les plus développés pour combattre la famine qui touche le territoire congolais, spécialement la zone de l'Est. On considère cette aide urgente et nécessaire car la situation est critique.

La République Démocratique du Congo propose une collaboration avec les autres pays de la zone tels que la Zambie et l'Angola pour améliorer la situation, ainsi que la fin de la collaboration, par le soutien logistique, économique et militaire, du gouvernement du Rwanda avec le groupe rebelle M-23 qui ne fait qu'aggraver la situation actuelle.

Le gouvernement réitère aussi le désir de démarrer un procès pour changer la politique fiscale du territoire afin d'attirer des investisseurs étrangers, évitant ainsi l'exploitation des ressources naturelles congolaises bénéficiant exclusivement des états étrangers, et facilitant une fois de plus le développement économique et social de notre pays.

Commission: Conseil économique et social

Thème : Les paradis fiscaux

Auteur: Japon

L'évolution historique des paradis fiscaux a pour origine la deuxième moitié du XXème siècle. Son boom correspond au développement industriel et économique des années d'après-guerre ainsi qu'au processus de décolonisation de certaines puissances européennes. Motivés par diverses circonstances, certains territoires conçus des systèmes fiscaux capables d'attirer les capitaux étrangers en utilisant pour cela les structures les plus variées tant juridiques que fiscales.

Le Japon est conscient du fait que les paradis fiscaux créent des situations négatives en ce qui concerne la croissance économique des pays d'où proviennent les capitaux qui arrivent dans les paradis fiscaux. Tax Justice Network publiait il y a quelques mois, une étude qui démontre s'il n'y avait pas de fuites des capitaux vers les paradis fiscaux, les pays débiteurs seraient des pays prêteurs. Selon Tax Justice Network, entre 21 et 32 milliards de dollars proviennent de 139 pays à faible et moyen revenu.

Les paradis fiscaux où l'on ne paye pas des impôts, permettent à un groupe de personnes ou d'entreprises de pouvoir déposer leur argent en toute discrétion. Cela permet à ces entreprises ou ces groupes de personnes de déposer l'argent sans que leurs pays d'origine n'en sachent rien. Ce fait permet donc de ne pas payer d'impôts à l'Etat d'où ils proviennent. Ce qui implique que les pays d'où provient cet argent l'argent ne peuvent pas améliorer les services publics comme l'éducation, la santé ou les transports.

Le Japon estime qu'avec les impôts que recevraient les pays d'origine si les capitaux n'étaient pas acheminés vers les paradis fiscaux, les Etats pourraient améliorer la situation économique de leur pays et réduire ainsi leur dette, mais aussi créer plus d'emploi, améliorer leurs universités ou créer des aides sociales. Nous devons donc essayer de freiner les paradis fiscaux, en créant des administrations contre cette situation ou négocier des accords avec les paradis fiscaux.

Notre pays estime que le conseil économique et social a les moyens et donc l'obligation d'arrêter cette évasion fiscale, avec des institutions qui protègent les lois qui interdisent ces flux de capitaux vers des pays sans impôts. La secrétaire d'Etat de coopération internationale est intervenue

pendant la conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière et son impact dans le développement en insistant sur la nécessité de lutter contre ces évasions fiscales.

Le Japon a soutenu la majorité des conventions et traités fondamentaux proposés par les Nations Unies en 2000 lors du Sommet du Millénaire. Nous cherchons donc à nous impliquer pleinement dans la lutte contre les paradis fiscaux afin d'améliorer l'économie mondiale.

Commission : Conseil économique et social

Question : La sécurité alimentaire

Auteur : Royaume-Uni

La faim demeure un problème grave à l'échelle mondiale. Ce constat répété est une réalité qui persiste, comme le montrent les chiffres des rapports "L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde" publiés par la FAO, la PAM et l'IFAD ou ceux de l'Indice de la faim dans le monde. Le Royaume-Uni considère que la publication de rapports sur la faim est utile à bien des égards. Outre le rappel annuel d'une crise qui perdure, ces indicateurs permettent d'apprécier précisément la prévalence de la faim et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans chaque pays et d'en visualiser l'évolution, afin de proposer des solutions adaptées dans le temps et l'espace à la réalité des besoins.

La sécurité alimentaire n'a jamais été un argument pertinent aux yeux du Royaume Uni, partisan depuis toujours du libre échange et de l'ouverture mais notre pays a su s'investir dans un partenariat mondial et fait désormais parti de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ayant pour objectif principal l'augmentation de la production agricole africaine afin que l'Afrique puisse assurer son indépendance alimentaire. Le Royaume Uni n'est pas indépendant sur le plan alimentaire car notre objectif principal reste l'indépendance énergétique et ce, dans les plus brefs délais.

Cependant, le Royaume-Uni est conscient qu'un des problèmes qui découle de la sous-nutrition et donc de l'insécurité alimentaire est la malnutrition et donc l'insécurité sanitaire. Le Royaume-Uni est fier d'avoir pris en 1999, la décision de créer la Food Standards Agency. Cette agence est chargée de la promotion de la sécurité alimentaire, de la recherche dans ce domaine, de la communication des alertes et de la surveillance des maladies liées à l'alimentation. L'article 1er de la loi définit la mission principale de l'Agence : protéger la santé de la population contre tous les risques liés à la consommation de produits alimentaires, y compris les risques liés à leur production et à leur distribution. Plus généralement, l'Agence doit défendre les intérêts des consommateurs. Cette création fut une très bonne décision pour le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni est persuadé que des résultats très positifs devraient arriver très vite.

Garantir la sécurité alimentaire, alors que nous sommes soumis à un stress énergétique et hydrique ainsi qu'à une pénurie de terre, est un défi de taille. Face à la rareté des ressources dont nous dépendons pour produire suffisamment de denrées alimentaires et nourrir le monde, il est nécessaire d'adopter une démarche beaucoup plus prudente et intégrée de l'affectation des terres, de l'énergie et de l'eau. Pour éviter d'appauvrir davantage les ressources en terres, en eau, en énergie, et pour garantir à tous un accès à une alimentation suffisante et adéquate, il faut que cette production soit durable, qu'elle donne la priorité aux populations, et qu'elle soit accompagnée d'une stratégie d'accès raisonnée. De plus, le Royaume-Uni n'oublie pas ses engagements pris en 2007 et souhaite toujours réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et particulièrement ici, les objectifs 1, 4, 7, 8.

Enfin, plus que l'aide humanitaire déraisonnée, qui s'avère nécessaire dans certains cas, le Royaume-Uni préfère, à la place du don, l'investissement. Pour cela et en tant que membre du G8, le Royaume-Uni participe au GAFSP, mécanisme multilatéralisme d'investissement opérant la plupart du temps sur le continent africain.

Le Royaume-Uni est conscient du défi de taille que représente la sécurité alimentaire et désire apporter à ce défi une réponse adéquate et appropriée sans céder aux facilités que sont l'égoïsme et la négligence. De plus, notre pays n'oublie pas qu'une action rapide, coordonnée sur le plan international serait préférable et beaucoup plus efficace. Le Royaume-Uni appelle donc de ses vœux un partenariat mondial pour le développement qu'il souhaite mettre en œuvre, comme l'a rappelé David Cameron, en tant que président du G8 en 2013.

9. MISSION DES AMBASSADEURS

Chaque délégation comporte normalement un délégué par commission. L'ambassadeur est lui-même membre d'une des commissions et sa responsabilité porte sur la cohésion et la discipline interne de la délégation. Il doit accomplir deux tâches spécifiques lors de la conférence :

a Discours d'ouverture

Lors de la cérémonie d'ouverture, tous les ambassadeurs des pays représentés sont appelés à la tribune, généralement cinq par cinq, et doivent y présenter leur discours de politique générale. Ces discours, d'une durée maximale d'une minute, doivent permettre à l'ensemble des délégués présents de saisir rapidement la position du pays sur certains thèmes de la conférence. Ils se terminent généralement par des vœux de réussite adressés à l'ensemble de l'Assemblée.

b Présidence des réunions de délégation

Il est possible d'organiser entre la fin des travaux des commissions et l'Assemblée générale, une réunion des délégations. Chaque délégué peut ainsi présenter à la délégation la ou les résolutions de sa commission qui seront présentées à l'Assemblée générale et permettre ainsi à la délégation d'adopter une position commune.

10. MISSION DES PRÉSIDENTS

Chaque commission est dirigée par un président et un vice-président qui ne sont pas délégués et ne prennent pas part au vote. Le niveau des débats et la réussite d'une modélisation des Nations Unies dépendent très largement de la qualité des présidents et de leur formation.

Les élèves qui souhaitent devenir présidents de commission doivent être proposés par leur professeur. Il est souhaitable qu'ils aient déjà une expérience de débat ou de conférence de type MNU.

a. Profil de poste

Les Présidents et le Secrétaire Général du NUMAD ne sont pas des élèves qui se sont portés volontaires pour tenir ces rôles, ils ont été choisis sur la base des qualités nécessaires à l'exercice de leur mission : participation antérieure au NUMAD, excellente culture générale, sens de l'initiative, autorité naturelle, capacité à s'exprimer en public, maîtrise de soi, etc.

Le président de commission est un élève mûr et sérieux, à l'aise dans la prise de parole en public et capable de s'exprimer clairement et avec autorité. Son rôle lors de la conférence sera triple :

1. Pédagogique : à tout moment, mais surtout en commission, il doit être capable d'expliquer non seulement la procédure, mais aussi les questions à l'ordre du jour et de faire des rappels du règlement aux délégués. Il doit exercer ce rôle avec fermeté et bienveillance. Il devra à la fois mettre les délégués suffisamment à l'aise pour qu'ils aient envie de s'exprimer, mais également avoir la rigueur nécessaire pour que les débats se déroulent dans le calme.

2. Juridique : le président doit bien connaître le fonctionnement de la conférence, la procédure et le règlement. Il doit pouvoir répondre aux questions ou rappels au règlement rapidement et avec exactitude. C'est la parole du président qui valide ou invalide chacune des motions présentées. Il doit donc annoncer chaque étape de la procédure

3. Politique : le président se doit de rester neutre, mais il doit avoir une compréhension solide des questions à l'ordre du jour qui lui permettront de guider le débat, de solliciter tel ou tel pays sur certaines questions, de suggérer l'élaboration d'amendements si le besoin s'en fait sentir. Il peut également suspendre le débat au besoin pour permettre aux délégués de retravailler certaines sections.

b. Sélection des présidents

A l'issue de cette deuxième session, le coordonnateur de la conférence et les professeurs qui ont participé à la formation se réunissent avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint pour choisir un président et un vice-président par commission. Il est souhaitable, mais pas indispensable, que le secrétaire général ne soit pas aussi président de commission. Le choix sera guidé par les compétences dont auront fait preuve les candidats lors de

- La préparation des résolutions
- Le débat
- Les exposés et les questions posées
- L'interrogation sur la procédure parlementaire

c. Missions

1. Cérémonie d'ouverture :

Les présidents et les vice-présidents sont assis sur l'estrade. Ils sont présentés par le coordonnateur de la conférence ou par le Secrétaire général. Ils peuvent être invités à faire un court discours dans lequel ils souligneront l'importance des questions qui seront discutées dans leur commission.

2. Travaux préparatoires en commission :

Après avoir fait installer les membres de la commission à leur place désignée (ordre alphabétique) et fait l'appel, le président souhaite la bienvenue aux délégués et leur explique l'objectif et le fonctionnement des travaux préparatoires :

L'objectif est qu'en fin de travaux préparatoires, la commission puisse débattre de deux ou trois résolutions sur chacune des questions à l'ordre du jour. Le fonctionnement est le suivant : pendant une durée déterminée, les délégués se rencontrent pour chercher ceux qui ont rédigé une proposition de résolution sur la même question. Si leurs propositions sont proches, ils travaillent à l'élaboration d'une proposition commune. À la fin de ces travaux préparatoires, les délégués devront remettre au président un exemplaire de la proposition de résolution et un formulaire de parrainage signé par au moins cinq délégués (co-rapporteurs ou co-signataires).

Au cours de ces travaux, le président et le vice-président répondent aux questions qui leur sont soumises, ils circulent parmi les groupes pour s'assurer que les consignes ont bien été comprises et ils aident les délégués qui se retrouveraient éventuellement seuls ou n'oseraient pas présenter leur proposition.

En fin de travaux préparatoires, le président récupère les propositions de résolutions et formulaires de parrainage. Il établit l'ordre du jour et décide du temps qui sera consacré à chacune des questions. Il fait photocopier les propositions de résolution par les huissiers

3. Débats en commission :

Après avoir solennellement déclaré la commission ouverte, le président fait distribuer la ou les résolutions portant sur la première question à l'ordre du jour. Il laisse à la commission le temps de prendre connaissance des documents, de préparer leurs questions et/ou leurs amendements. Il lance ensuite le débat (voir plus loin la fiche technique: Procédure parlementaire)

Après avoir débattu des différentes résolutions portant sur une même question, le président fait voter la commission sur chacune des résolutions dans l'ordre où elles ont été présentées.

À tout moment, le président veille à la qualité du débat. Il sollicite les orateurs, invite certains membres à s'exprimer sur le problème ou sur la proposition de résolution. Il peut aussi suspendre le débat pour permettre aux délégués de préparer des amendements ou de se réunir par groupes.

Sur des questions complexes, le président peut décider de voter par division en demandant un vote sur une partie seulement de la résolution.

En fin de commission, le président et le vice président préparent les résolutions approuvées (inclusion des amendements, mise en forme) qui seront présentées en Assemblée générale et décident de la meilleure résolution qui sera récompensée lors de la cérémonie de clôture. Ils rédigent à ce propos un court texte qui explique le choix de cette résolution.

4. Débats en Assemblée générale :

Entre la fin des commissions et l'ouverture de l'Assemblée générale, les présidents se réunissent et décident de l'ordre du jour de l'Assemblée. Ils font

« J'ai appris comment travailler en groupe de quelques élèves pour créer une résolution intéressante, comment gérer un débat avec un groupe d'une dizaine d'élèves et comment gérer une équipe pour organiser et diriger une conférence de centaines d'élèves. De plus, ces trois rôles m'ont montré la difficulté inhérente aux débats internationaux sur des sujets complexes, qui doivent être organisés et facilités. Des tensions doivent être désamorcées, des personnalités gérées, et des questions techniques résolues. »

Skye Oudemans
Déléguée, présidente puis Secrétaire générale,
Singapour, étudiante à l'Université de Georgetown



photocopier les résolutions. Il est conseillé de les faire distribuer à tous les délégués avant le début de la réunion de l'Assemblée générale pour permettre à tous de prendre connaissance des résolutions, de se les faire expliquer par le délégué spécialiste de la question, de préparer ensemble des questions et interventions et d'adopter une position commune de vote.

Le Secrétaire général déclare ensuite l'Assemblée générale ouverte et annonce l'ordre du jour. Chaque président dirige le débat sur la/les résolution(s) présentées par sa commission.

5. Cérémonie de clôture :

Après avoir prononcé son discours de clôture, le secrétaire général et son adjoint déclarent la session officiellement close. Le coordonnateur de la conférence prend la parole, adresse ses remerciements et annonce le prix de la meilleure résolution. Chaque président prend alors la parole pour annoncer la meilleure résolution et expliquer son choix.

11. MISSION DES HUISSIERS

Les huissiers sont généralement choisis parmi des élèves plus jeunes susceptibles de devenir délégués à l'avenir. Ils ne sont pas soumis à l'obligation vestimentaire des délégués et portent généralement un T-shirt distinctif permettant de les repérer facilement pendant l'ensemble de la conférence.

a. Fonctions

1. Secrétariat de séance :

- Noter le début de chaque motion et informer périodiquement le président du temps
- Remplir le procès verbal de débats qui indique les différents orateurs afin d'aider le président à répartir la parole équitablement ainsi que le résultat du scrutin.
- Vérifier les formulaires d'amendement et y inscrire les orateurs ainsi que le résultat du vote.
- Agrafier le texte de la résolution, des amendements et des différents formulaires, et les classer.

2. Messagerie et vérification des messages :

- Transmettre les messages et documents entre les délégués
- Distribuer les résolutions et formulaires demandés.
- Lire tous les messages pour vérifier qu'ils sont de nature professionnelle.
- N'accepter que les messages écrits sur papier à en-tête officiel.
- Jeter les messages de nature personnelle.

3. Sécurité aux portes :

- Un huissier est chargé de la sécurité des portes
- Si le président le demande, notamment lors des scrutins, l'accès à la salle est interdit, sauf aux présidents et professeurs.
- Les délégués ne sont pas autorisés à sortir pendant le débat d'une résolution. Ils ne peuvent sortir qu'après l'annonce des résultats du vote.

4. Décompte des voix : Tous les huissiers participent au décompte des voix et en informent le secrétaire de séance. Si le nombre de délégués est important, les huissiers se partagent la salle pour le décompte.

5. Photocopies : un seul huissier est autorisé à faire les photocopies des résolutions ou d'autres documents nécessaires. Ces photocopies se font dans un local accessible aux seuls huissiers.

6. Maintien de l'ordre : Les huissiers sont chargés de faire respecter le règlement intérieur de la MNU

- Manquements mineurs (bavardage, chewing-gum, tenue vestimentaire, absence de badge, etc) : les délégués doivent être réprimandés avec tact, en leur rappelant qu'ils enfreignent les règles de fonctionnement de la MNU et qu'en cas de récidive leurs badges seront marqués.
- Manquements graves (nourriture ou boisson dans la salle, propos déplacés, insultes, etc) : l'huissier informe le responsable de la sécurité et le président de séance et coupe un coin du badge du délégué ou le confisque selon la gravité du manquement.
- Infraction au règlement (consommation d'alcool, cigarette ou drogue...) : l'huissier exclut immédiatement le délégué et en informe le président, le responsable de la sécurité et le professeur du délégué.
- Ces manquements seront tous inscrits au Registre de sécurité qui se trouve sur le bureau du président.

7. Responsable de la sécurité : Le responsable de la sécurité est élu par les huissiers lors de leur formation. Il est chargé d'organiser son équipe et de coordonner leur travail. Il est également chargé de faire respecter le règlement intérieur.

b. Sanctions

Les huissiers sont soumis aux mêmes règles que les délégués. Les contraventions seront punies selon l'échelle suivante :

- 1. RÉPRIMANDE.** Le président ou le responsable de la sécurité réprimande l'huissier qui s'est rendu coupable d'un manquement mineur.
- 2. AVERTISSEMENT.** L'huissier se verra informé qu'en cas de récidive, il sera sanctionné par une suspension ou une exclusion.
- 3. SUSPENSION / EXCLUSION.** L'huissier sera suspendu pour une durée fixée par le président ou le responsable de la sécurité, son professeur en sera informé. En cas d'exclusion définitive, l'huissier sera invité à regagner sa classe d'origine et ne sera plus autorisé à participer à la MNU.

« Ma première tâche se réduisait à passer des messages. C'était la première fois de ma vie que je travaillais avec des gens d'autres origines. J'étais très impressionné par la conférence mais le fait de m'être fait des amis m'a donné envie de continuer. Je suis rentré dans mon école et, avec un camarade, nous avons lancé un club MUN. »

**Harsh Raghuvir, huissier, délégué puis président,
Singapour, étudiant à UCLA**



12. MISSION DES JOURNALISTES

La publication d'un journal pendant la durée de la conférence est un excellent moyen de laisser une trace durable de la conférence. Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de réunir au moins une dizaine d'élèves qui se consacreront à cette tâche pendant la durée de la conférence. Les rôles à remplir sont les suivants :

- Reporters
- Photographes
- Rédacteurs

« Dans mes différentes fonctions de journaliste, déléguée, ambassadrice, présidente et Secrétaire Générale, j'ai pris conscience des conflits entre les nations et appris à comprendre l'intérêt des autres. La MNU est une bonne école de compréhension des problèmes du monde, du rôle et des objectifs que se fixent les Nations Unies et de la raison pour laquelle ils semblent souvent hors de portée. Par le MUN, j'ai appris qu'aucun pays, si puissant et riche soit-il, ne peut agir seul. La MNU m'a aidé à acquérir les compétences éthiques et sociales nécessaires pour comprendre les procédures, trouver un accord, rédiger un traité ou un accord dans un esprit de tolérance et de respect pour la diversité des cultures humaines. »

**Radhika Kannan, journaliste, déléguée,
présidente et Secrétaire générale, Singapour**

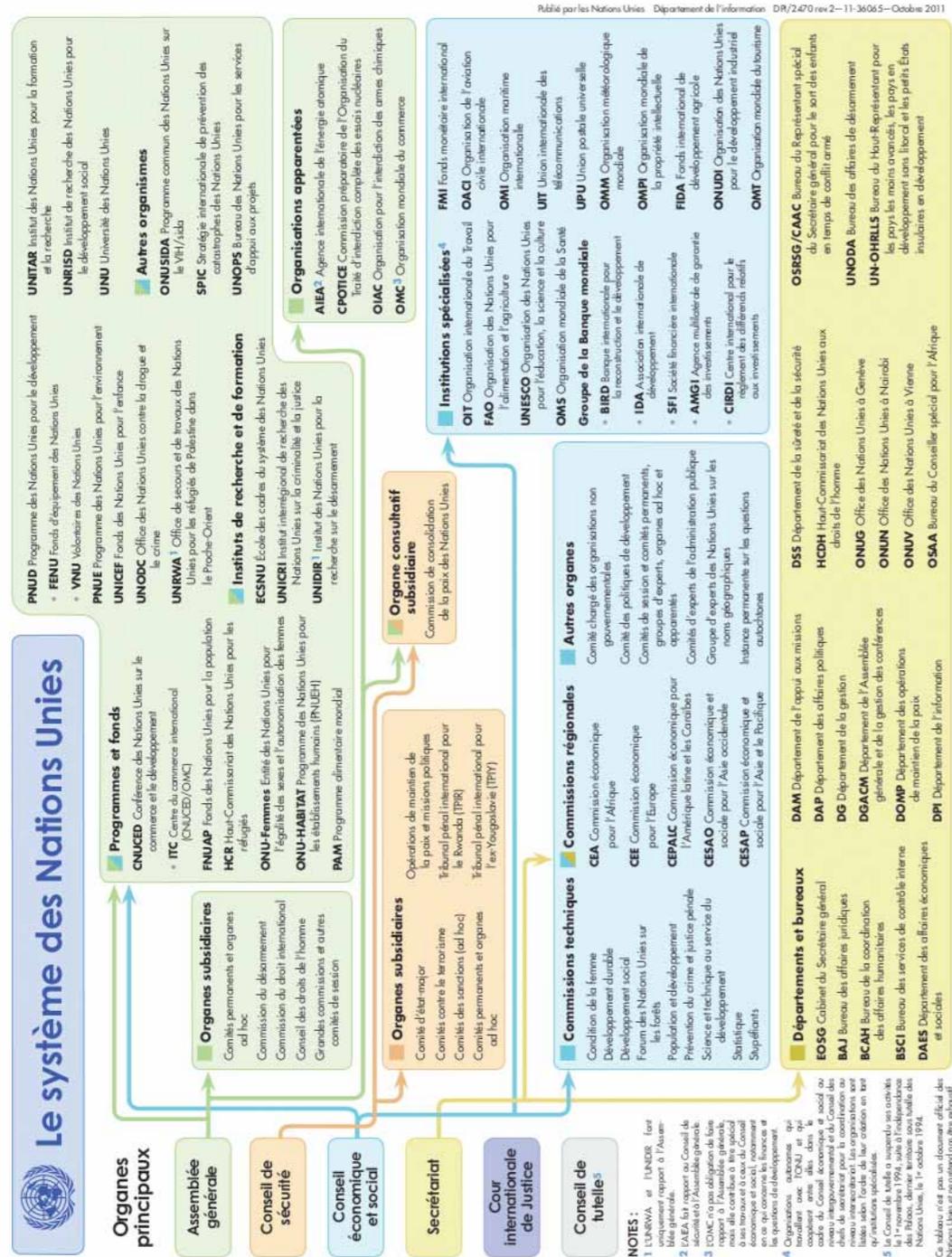


IV. Outils pratiques



1. DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

a. Organigramme de l'ONU



b. Exemple de répartition de thèmes par commission

Commission désarmement et sécurité internationale

- La crise malienne
- La crise mondiale de la sécurité alimentaire

Commission aux questions sociales, humanitaires et culturelles

- La crise malienne
- La crise mondiale de la sécurité alimentaire

Commission environnement

- L'Arctique
- L'accès à l'eau

Conseil économique et social

- L'Arctique
- La crise mondiale de la sécurité alimentaire
- Les paradis fiscaux

Commission droits de l'homme

- La crise malienne
- Le travail des enfants

Commission affaires politiques internationales

- Le travail des enfants
- L'Arctique

Conseil de sécurité

L'arctique

La crise mondiale de la sécurité alimentaire

Les paradis fiscaux

L'accès à l'eau

Le travail des enfants

La crise malienne

Commission développement durable

L'arctique

L'accès à l'eau

Les membres du conseil de sécurité (Chine, États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Afrique du Sud, Colombie, Inde, Maroc, Pakistan) ont l'obligation d'y être représentés par au moins un délégué. Les autres délégations, elles, peuvent y être représentées mais n'ont alors pas le droit de vote.

c. Règlement intérieur de la Modélisation des Nations Unies

L'Assemblée générale est composée d'un nombre de délégués variable selon les sessions. Chaque délégation ne dispose que d'une voix lors des votes. À la base de son fonctionnement, on trouve les commissions qui reflètent la diversité des Nations Unies. Le règlement intérieur établit le fonctionnement et l'organisation de la MNU.

Composition de l'assemblée générale

Article 1. Les délégués aux Nations Unies doivent exercer leur mandat dans le respect de la politique de leur nation.

Article 2. Nomination

Le Secrétaire général, son adjoint, les présidents, les vice-présidents et les huissiers sont choisis par les organisateurs de la conférence pour la durée de la session.

Article 3. Pouvoirs du Secrétaire général et des présidents de commission

Le Secrétaire général :

- dirige l'ensemble des activités et représente l'Assemblée générale
- ouvre, suspend et lève les séances
- statue sur la recevabilité des amendements en Assemblée générale
- adresse aux commissions les communications qui sont de leur ressort

Les présidents et vice-présidents sont investis des mêmes pouvoirs par le Secrétaire général au sein de chaque commission.

Article 4. Les organes dirigeants

La MNU compte plusieurs organes dirigeants dont le principal est le Bureau. Composé du Secrétaire général, de son adjoint, des présidents, des vice-présidents et des organisateurs de la conférence, cet organe règle les questions, administratives et d'organisation de la conférence;

Organisation de la session

Article 5. Les commissions parlementaires

5.1. L'organisation et la préparation de l'Assemblée générale sont assurées par les commissions. Il existe deux types de commissions au sein de la conférence :

- les commissions permanentes

Ces commissions sont au cœur du travail législatif des Nations Unies. Les 5

commissions permanentes existantes examinent les questions dont elles sont saisies par le Bureau selon leur domaine d'attribution.

- les commissions temporaires

Leurs attributions, leur composition et leur mandat sont fixés à l'occasion de leur constitution.

5. 2. Les commissions permanentes et temporaires se constituent sur proposition du Bureau. Leurs membres sont désignés par le Bureau. Leur composition doit refléter autant que possible celle des membres des Nations Unies.

Article 6. Sessions parlementaires

6.1. La législature d'un an de la conférence correspond à une session de deux/trois jours.

6.2. Le siège de la conférence est à ..., où se tiennent les sessions annuelles.

6.3. Les délégués s'expriment en français, la prise et le temps de parole étant soigneusement régulés.

6.4. La préparation de l'Assemblée générale commence avec le projet d'ordre du jour établi par le Bureau. L'ordre du jour peut être modifié sur proposition d'une commission ou d'un groupe de 15 délégués. Sont inscrites à l'ordre du jour pour adoption sans amendement les propositions de résolution adoptées en commission avec moins d'un dixième de vote contre le texte et tout autre point ne faisant pas l'objet de débat. A contrario, un débat extraordinaire sur un thème d'intérêt majeur peut être demandé par un groupe politique ou au moins 40 délégués, avant le début de la période de session.

6.5. Un groupe d'au moins 40 délégués peuvent déposer en Assemblée générale des amendements, pourvu que ceux-ci remplissent certaines conditions de recevabilité. Les amendements sont votés avant la totalité du texte auquel ils s'appliquent.

Procédure législative

Article 7. Quorum et vote

Le quorum nécessaire pour procéder au vote est atteint lorsque le tiers des membres sont dans la salle. Le vote se déroule normalement à main levée, mais les votes par appel nominal sont également possibles dans certaines circonstances. Seul le vote par appel nominal consigne le nom et le vote des délégués, les autres enregistrent seulement des résultats en chiffres.

Article 8. Répartition du temps de parole et liste des orateurs

8.1. Les délégués ne peuvent prendre la parole sans y être invités par le président. Ils parlent de leur place, se lèvent et s'adressent au président. Si les orateurs s'écartent du sujet, le président les y rappelle.

8.2. Le président peut établir, pour la première partie d'un débat, une liste d'orateurs qui inclut une ou plusieurs séries d'orateurs composées de délégués souhaitant prendre la parole.

8.3. Le président accorde la parole à des délégués, en règle générale pour un maximum de dix minutes, en veillant à ce que, dans la mesure du possible, soient alternativement entendus des orateurs de différentes régions du monde et de différents états membres.

8.4. Le président peut donner la parole à des délégués qui indiquent, en levant leur pancarte, qu'ils souhaitent poser à un autre délégué, au cours de l'intervention de ce dernier, une question d'une durée maximale d'une demi-minute, si l'orateur est d'accord et si le président considère que cela n'est pas de nature à perturber le débat.

Article 9. Interventions pour un fait personnel

9.1 Les délégués demandant à intervenir pour un fait personnel sont entendus à la fin de la discussion du point de l'ordre du jour à l'examen.

9.2. Les orateurs ne peuvent s'exprimer sur le fond du débat. Ils peuvent uniquement réfuter soit des propos tenus au cours du débat et les concernant personnellement, soit des opinions qui leur sont prêtées ou encore rectifier leurs propres déclarations.

9.3. Aucune intervention pour fait personnel ne peut dépasser trois minutes.

Article 10. Mesures en cas de non-respect des règles de conduite applicables aux délégués

10.1. Mesures immédiates :

- Le président rappelle à l'ordre verbalement ou par écrit tout délégué qui porte atteinte au bon déroulement de la séance.
- En cas de récidive, le président rappelle à nouveau le délégué à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.
- Si la perturbation se poursuit, ou en cas de nouvelle récidive, le président peut retirer la parole au délégué concerné et l'exclure de la salle pour le reste de la séance.
- Lorsqu'il se produit une agitation qui compromet la poursuite des débats, le président, pour rétablir l'ordre, suspend la séance pour une durée déterminée ou la lève. Si le président ne peut se faire entendre, il quitte le fauteuil présidentiel, ce qui entraîne une suspension de la séance.

10.2. Sanctions

Dans le cas où un délégué trouble la séance d'une manière exceptionnellement grave ou perturbe les travaux de l'Assemblée, le président, après avoir entendu le délégué concerné, arrête une décision motivée prononçant la sanction appropriée :

- a) un blâme
- c) une suspension temporaire
- d) une suspension définitive

Article 11. Dépôt et présentation des amendements

11. 1. Tout délégué peut déposer une demande d'amendement en commission. Un groupe de 40 délégués au moins peut déposer des amendements pour examen en Assemblée générale.

Les amendements doivent être déposés par écrit et signés par leurs auteurs.

11. 2. Un amendement peut viser à modifier toute partie d'un texte et à supprimer, ajouter ou remplacer des mots ou des chiffres.

Il faut entendre par "texte" l'ensemble d'une proposition de résolution.

11.3. Un amendement peut être présenté au cours du débat par son auteur ou par tout autre délégué qui serait désigné par l'auteur de l'amendement pour le remplacer.

Article 12. Recevabilité des amendements

12.1. Un amendement est irrecevable:

- a) si son contenu n'a aucun rapport direct avec le texte qu'il vise à modifier;
- b) s'il vise à supprimer ou remplacer un texte dans son ensemble;
- c) s'il vise à modifier plus d'un des articles ou paragraphes du texte auquel il s'applique.

12. 2. Le président est juge de la recevabilité des amendements.

Article 13. Procédure de vote

13.1. Majorité requise :

13.1.1. Commission : Les décisions des commissions sont prises à la majorité des membres présents et votants.

13.1.2. Assemblée générale : Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Sont considérées comme questions importantes : les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'admission de nouveaux membres dans l'Organisation, la suspension des droits et privilèges de Membres, l'exclusion de membres. Les décisions de l'Assemblée générale sur les amendements à des propositions relatives à des questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. Les décisions de l'Assemblée générale sur des questions autres sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Les membres qui s'abstiennent sont considérés comme non-votants.

13. 2. Le Parlement applique, pour les votes sur les rapports, la procédure suivante:

- a) un vote sur les amendements à la proposition de résolution;
- b) enfin, un vote sur l'ensemble de la proposition de résolution (vote final).

13. 3. Vote par division

Le vote par division peut être demandé par tout délégué au moins si le texte à mettre aux voix contient plusieurs dispositions, s'il se réfère à plusieurs questions ou s'il peut être divisé en plusieurs parties ayant un sens et/ou une valeur normative propre. S'il est fait objection à la demande de division, la motion de division est mise aux voix. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion de division n'est accordée qu'à deux orateurs pour et deux orateurs contre.

13. 4. Droit de vote

Chaque délégation dispose d'une voix. Les délégués votent selon la position adoptée par leur pays.

13. 5. Le vote se fait normalement à main levée (pancarte).

13. 6. Vote par appel nominal

13. 6. 1. Il est procédé au vote par appel nominal si un groupe de vingt délégués au moins l'a demandé par écrit ou si le président l'estime nécessaire.

13. 6. 2. L'appel est fait dans l'ordre alphabétique français des noms des membres, en commençant par le membre dont le nom est tiré au sort par le président. Dans le vote par appel nominal, on appelle chaque membre et son représentant répond « oui », « non » ou « abstention ». Pour l'adoption ou le rejet, seules les voix "pour" et "contre" entrent dans le calcul des suffrages exprimés. Le décompte des voix est arrêté par le président, qui proclame le résultat du vote.

Article 14. Explications de vote

Lorsque la discussion générale est achevée, chaque délégué peut émettre, sur le vote final, une déclaration orale qui ne peut excéder une minute, ou une déclaration écrite de 200 mots au maximum, laquelle est reprise dans le procès verbal des séances.

Article 15. Contestations à propos d'un vote

15.1. Pour chaque vote particulier, le président déclare que le vote est ouvert et ensuite qu'il est clos.

15. 2. Dès que le président a déclaré ouvert un vote, aucune intervention autre que celle du président lui-même n'est admise avant qu'il ait déclaré que le vote est clos.

15. 3. Des rappels au règlement portant sur la validité d'un vote peuvent être faits après que le président a déclaré que le vote est clos.

15. 4. Le président décide de la validité du résultat proclamé. Sa décision est sans appel.

Interventions sur la procédure

Article 16. Motions de procédure

16. 1. La parole est accordée par priorité pour une des motions de procédure suivantes:

- a) présenter une motion d'irrecevabilité
- b) demander le renvoi en commission
- c) demander la clôture du débat
- d) demander l'ajournement du débat ou du vote
- e) demander la suspension ou la levée de la séance

Sur ces motions, peuvent seuls être entendus, outre le délégué auteur de la motion, un orateur pour et un orateur contre, ainsi que le président de la commission compétente.

16. 2. Le temps de parole est limité à une minute.

Article 17. Rappel au règlement

17.1. Les délégués peuvent se voir accorder la parole pour attirer l'attention du

président sur le non-respect du règlement. Au début de leur intervention, les délégués doivent préciser l'article auquel ils se réfèrent.

17. 2. Les demandes de parole pour un rappel au règlement ont priorité sur toute autre demande de parole.

17.3. Le temps de parole est limité à une minute.

17.4. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement, conformément aux dispositions du règlement, et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote.

Article 18. Motion d'irrecevabilité

18. 1. À l'ouverture du débat sur un point inscrit à l'ordre du jour, il peut être présenté une motion ayant pour objet de refuser le débat sur ce point pour cause d'irrecevabilité. Le vote sur cette motion a lieu immédiatement.

18. 2. Si cette motion est adoptée, le Parlement passe immédiatement au point suivant de l'ordre du jour.

Article 19. Clôture du débat

19. 1. À tout moment, un délégué peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Si la commission ou l'Assemblée approuve la motion, le président prononce la clôture du débat.

19. 2. Si la motion est décidée, le débat est clos et la commission ou l'Assemblée procède au vote sur le point en discussion, à moins que le vote n'ait été préalablement fixé à un moment précis.

Article 20. Ajournement du débat ou du vote

20. 1. Un délégué au moins peut, à l'ouverture du débat sur un point de l'ordre du jour, présenter une motion ayant pour objet de reporter le débat à un moment précis. Le vote sur cette motion a lieu immédiatement.

20. 2. Si cette motion est adoptée, la commission ou l'Assemblée passe au point suivant de l'ordre du jour. Le débat ajourné est repris au moment qui a été fixé.

20. 3. Si la motion est rejetée, elle ne peut être présentée une nouvelle fois au cours de la même période de session.

20. 4. Avant ou pendant un vote, un groupe de quarante délégués au moins peut présenter une motion ayant pour objet de reporter le vote. Le vote sur cette motion a lieu immédiatement.

Article 21. Suspension ou levée de la séance

La séance peut être suspendue ou levée au cours d'un débat si l'Assemblée en décide ainsi sur proposition du président ou à la demande d'un délégué. Le vote sur cette proposition ou sur cette motion a lieu immédiatement.

d. Procédure parlementaire

1. Le président prépare l'ordre du jour avant le début de la séance.

2. En début de séance, le président fait l'appel et s'assure du quorum (un tiers des membres). Si celui-ci est atteint, il annonce l'ordre du jour.

3. Le président appelle le rapporteur de la première résolution à l'ordre du jour. Le rapporteur a la parole et fait lecture de sa résolution. (Le président peut décider en fonction du temps imparti quelle partie de la résolution doit être lue.)

4. Le président annonce que lecture a été faite et fixe la durée du débat. Le secrétaire de séance note l'heure.

5. Motion d'irrecevabilité : À l'ouverture du débat sur un point inscrit à l'ordre du jour en commission, il peut être présenté une motion ayant pour objet de refuser le débat sur ce point pour cause d'irrecevabilité. Le vote sur cette motion a lieu immédiatement. Si cette motion est adoptée, le président passe immédiatement au point suivant de l'ordre du jour.

6. Le rapporteur présente ensuite sa résolution. À la fin de son discours, le rapporteur a trois options : il peut rendre la parole au président, céder la parole à un autre membre de l'assemblée ou répondre aux questions.

➤ Rendre la parole au président. Le président invite le rapporteur à regagner son siège et reprend la direction du débat.

➤ Céder la parole à un autre délégué. Cela permet à un autre délégué de présenter son point de vue et de défendre la résolution. Le rapporteur retourne à son siège tandis que le nouveau délégué monte à la tribune. Il n'est pas possible de céder la parole deux fois de suite.

➤ Répondre aux questions. L'orateur se déclare prêt à répondre aux questions de la commission ou de l'Assemblée. Le président demande s'il y a des questions et il établit une liste d'intervenants. Il invite ensuite chaque intervenant à poser une question. Il doit s'agir d'une et une seule question ou d'une courte affirmation suivie par une question (par ex. « Le rapporteur écrit au point 3, ne pense-t-il pas que ... ? »). Toute autre

forme d'intervention (invective, déclaration, etc) sera déclarée irrecevable par le président.

7. Quand l'orateur a terminé, il regagne son siège et, s'il reste du temps, le président demande à si un autre orateur souhaite prendre la parole sur la résolution. Il établit alors une liste d'orateurs et invite le premier d'entre eux à monter à la tribune. Celui-ci a également trois options à la fin de son discours. Le processus se répète jusqu'à l'expiration du temps de débat.

8. Pendant le débat, les motions suivantes peuvent être proposées par l'un des orateurs : Amendement, Ajournement, Rejet :

a) L'amendement est une proposition de changement dans la résolution : addition, suppression ou substitution d'un ou plusieurs mots ou phrases dans le corps de la résolution. Le délégué qui souhaite soumettre un amendement doit en communiquer préalablement le texte au président au moyen d'un formulaire d'amendement et doit avoir la parole pour pouvoir le présenter. Le délégué annonce alors : « Je propose un amendement. ». Le débat sur la résolution est alors suspendu et le président fixe une durée de débat sur l'amendement. A la fin du débat, le président soumet l'amendement au vote. Si l'amendement est accepté, le débat reprend sur la résolution amendée. Si l'amendement est rejeté, le délégué qui avait la parole la conserve.

b) L'ajournement permet d'écarter une résolution pendant une durée limitée. Le délégué qui souhaite proposer l'ajournement doit avoir la parole. Il annonce : « Je propose d'ajourner la résolution. » Le président soumet immédiatement cette proposition au vote sans débat. L'ajournement est soumis à la majorité simple. Si l'ajournement est accepté, la résolution est écartée de l'ordre du jour jusqu'à ce qu'un délégué propose de s'en ressaisir.

c) Le rejet nécessite une majorité des deux tiers. Le délégué qui a la parole propose le rejet. Celui-ci est immédiatement soumis au vote. Si le vote est accepté, la résolution est rejetée définitivement.

9. Renvoi en commission. Une résolution peut être renvoyée en commission sur proposition d'un délégué. Le président soumet la motion au vote à majorité simple.

10. Prolongation de débat. À la fin du débat, le président peut proposer de prolonger le débat.

11. Clôture du débat. La motion de clôture du débat peut être proposée par le président lorsqu'aucun délégué ne souhaite plus s'exprimer sur la résolution et que la durée du débat n'est pas terminée. Le président propose alors de passer directement au vote.

12. Vote. A la fin du débat, le président soumet la résolution au vote : « Que ceux qui votent pour cette résolution lèvent la main. » Puis : « Que ceux qui votent contre cette résolution lèvent la main. » « Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main. »

13. Décompte des voix. Les huissiers comptent les voix et le président annonce le résultat du vote avant de passer à la résolution suivante à l'ordre du jour.

14. Égalité des voix : en cas d'égalité des voix pour et contre, la résolution est réputée rejetée.

15. Le vote par appel nominal peut être demandé par un délégué ou demandé par le président si le résultat du vote est très serré. Dans ce cas, chaque délégué sera appelé par son pays et il annoncera son vote.

16. Le vote par division peut être demandé par un délégué si le texte à mettre aux voix contient plusieurs dispositions, s'il se réfère à plusieurs questions ou s'il peut être divisé en plusieurs parties ayant un sens propre.

17. Pouvoirs du président:

a. Le président fixe la durée des débats. En général, vingt minutes pour commencer avant prolongation et dix minutes pour un amendement.

b. Le président répartit le temps de parole de manière équitable entre les différents pays.

c. Dans l'intérêt du débat, le président peut solliciter l'opinion d'un délégué, même si celui-ci n'a pas demandé la parole. Il peut également réduire le temps de parole d'un délégué.

d. Le président peut suspendre le débat à tout moment pour permettre aux délégués de préparer des amendements ou de se réunir pour définir une position commune.

Motion	Peut interrompre l'orateur ?	Validation par le président ?	Majorité requise ?	Soumis à débat ?
Irrecevabilité	Oui	Oui	2/3	Non
Prolongation du débat	Non	Oui	Simple	Non
Ajournement	Non	Oui	Simple	Non
Reconsidération	Non	Oui	2/3	Non
Ajournement du débat	Non	Oui	Simple	Non
Vote par appel nominal	Non	Oui	Décision du président	Non
Renvoi en commission	Non	Oui	Simple	Non
Rejet	Non	Oui	2/3	Non

PROTOCOLE

Tous les discours doivent commencer par « M. le président / Mme la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués... »

Toute référence à un autre membre de l'Assemblée doit se faire à la 3ème personne. Les questions doivent commencer par « Le rapporteur n'est-il pas d'avis que... » ou « Le délégué du Japon peut-il expliquer pourquoi... » et jamais : « N'êtes-vous pas d'avis que... ».

Phrases utilisées par les délégués dans le cours du débat:

- M. le président / Mme la présidente...
- Je sollicite la parole.
- Je suis prêt à répondre aux questions.

➤ Je souhaite poser une question / présenter une motion / demander le renvoi en commission ...

➤ Je souhaite m'exprimer en faveur de cette résolution / contre cette résolution parce que ...

➤ M. le président, ne pensez-vous pas que ...

➤ Mon confrère ne pense-t-il pas que ...

➤ Le rapporteur a dit dans son discours que ... N'est-il pas d'avis que ...

➤ Je propose d'amender cette résolution en ajoutant / supprimant / modifiant les mots suivants ...

➤ J'invite les membres de cette assemblée à voter contre/pour cette résolution.

Phrases utilisées par le président:

➤ Silence dans la salle / Silence s'il vous plaît.

➤ Nous allons procéder à l'appel.

➤ Le quorum étant atteint, la session est ouverte.

➤ La première résolution à l'ordre du jour est « La situation des droits de l'homme en Albanie. » J'invite le rapporteur de la résolution à en faire lecture à la commission/à l'assemblée

➤ Lecture a été faite de la résolution.

➤ La durée du débat est fixée à 20 minutes.

➤ Délégué du Japon, vous avez la parole.

➤ Délégué de l'Allemagne, posez votre question

➤ Pouvez-vous reformuler votre remarque sous forme de question ?

➤ L'orateur ne semble pas avoir entendu / compris votre question. Pourriez-vous répéter / reformuler votre question ?

➤ Y a-t-il d'autres questions ?

➤ Délégué de ..., vous êtes prié de conclure.

➤ Le débat sur la résolution ou l'amendement est terminé.

- Le président propose une prolongation du débat de 5 minutes.
- Le débat est maintenant clos. Nous allons passer au vote.
- Ces points ne sont pas autorisés.
- Votre question est-elle en rapport avec la conduite du scrutin ?
- La proposition va maintenant être soumise au vote.
- Que tous ceux qui votent pour la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes.
- Que tous ceux qui votent contre la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes
- Y a-t-il des abstentions ?
- Que tous ceux qui s'abstiennent lèvent leurs pancartes.
- La motion / résolution / amendement est adoptée par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions
- La motion / résolution / modification est rejetée par ... voix pour, ... «voix contre et ... abstentions.

e. Définition des termes

1. **L'ASSEMBLÉE** : tous les membres de la Commission / de l'Assemblée générale, à l'exception du président et des huissiers.
2. **Le QUORUM** : nombre de délégués nécessaire pour que l'Assemblée puisse siéger valablement : un tiers des membres inscrits.
3. **Le RAPPORTEUR** : la personne qui présente la résolution. Il peut être associé à plusieurs CO-RAPPORTEURS qui ont contribué à la rédaction de la résolution
4. **AVOIR LA PAROLE** : avoir reçu du président le droit de parler au cours d'un débat.
5. **CÉDER LA PAROLE** : Renoncer à son droit de s'exprimer lors d'un débat et le remettre au président ou à un autre délégué.
6. **La MOTION**: La proposition qui est soumise au vote.
7. **AMENDER UNE RESOLUTION** : La modifier en ajoutant, supprimant ou modifiant un ou plusieurs mots ou phrases.
8. **AJOURNER** : proposition de remettre à plus tard le débat sur une résolution : nécessite une majorité simple.
9. **REJETER** : proposition de renoncer définitivement à débattre d'une résolution. Nécessite une majorité des deux tiers.
10. **MOTION D'IRRECEVABILITÉ** : vise à empêcher le débat d'une résolution. Doit être proposée dès lecture de la résolution par le rapporteur. Nécessite une majorité des deux tiers.

11. RAPPEL AU RÈGLEMENT : Toute question posée au président pour attirer son attention sur le non-respect du règlement. Le temps de parole est limité à une minute. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement, conformément aux dispositions du règlement et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote. Exceptionnellement, le président peut déclarer que sa décision sera communiquée ultérieurement.

12. QUESTION EN COURS: Une motion qui a été soumise au président mais qui n'a pas encore été soumise au vote ou tranchée par le président. Doit être réglée avant de passer à autre chose.

13. INTERVENTION POUR UN FAIT PERSONNEL : Les délégués demandant à intervenir pour un fait personnel le font à la fin du débat. Ils ne peuvent pas s'exprimer sur le fond du débat mais peuvent corriger des faits ou des paroles qui leur sont prêtées. L'intervention ne peut pas durer plus de trois minutes.

14. CLÔTURE DU DÉBAT : proposée par le président pour mettre en fin aux débats en l'absence d'orateurs souhaitant s'exprimer sur la résolution.

15. PRÉSENTER UNE MOTION: Énoncer mot à mot la motion qui soumise au vote ou au débat.

f. Formules de début de clauses

CLAUSES D'INTRODUCTION

Acceptant à regret

Accueillant

Affirmant

Alarmé par

Alertés

Apprécient

Approuvant

Après avoir adopté

Après avoir considéré

Après avoir entendu

Après avoir étudié

Après avoir examiné

Après avoir reçu

Après avoir remarqué

Après s'être penché sur

Certain de

Cherchant

Confiant que

Conscient de

Considérant

Considérant avec appréciation

Considérant avec approbation

Considérant avec inquiétude

Considérant avec regret

Considérant avec satisfaction

Convaincu de

Croyant

Déclarant

Découvrant avec appréciation

Découvrant avec regret

Déplorant

Désireux de

Déterminé à

Encouragé par

Endossant

Étant donné

Exprimant son appréciation

Exprimant sa reconnaissance

Exprimant sa satisfaction

Faisant référence à

Félicitant

Gardant en tête

Guidé par

Inquiet de

Insistant sur

Notant

Notant avec regret
Notant avec satisfaction
Observant
Prenant en considération
Prenant note
Préoccupé par
Profondément concerné
Profondément dérangé
Rappelant
Réaffirmant
Réalisant
Recherchant
Reconnaissant

CLAUSES D'ACTION

A bon espoir que
Accentue
Accepte
Adopte
Affirme
Affirme solennellement
Appelle
Applaudit
Apprécie
Approuve
Autorise

Regrettant
Regrettant profondément
Réitérant
Remarquant
Si disant gravement préoccupé
Se désolant
Se référant
Se rendant compte
Se reportant
Soucieux de
Souhaitant
Tenant compte de
Touché profondément

Charge
Condamne
Confie
Confirme
Considère
Constate
Constate avec intérêt
Constate et approuve
Croit sincèrement
Décide
Déclare

Demande
Déploie
Désigne
Encourage
Endosse
Engage
Espère
Exhorte
Exige
Exprime son appréciation
Exprime son regret
Fait appel
Fait part de
Félicite
Insiste
Invite
Loue
Note

Ordonne
Prend note
Proclame
Propose
Rappelle
Réaffirme
Recherche
Recommande
Recommande avec insistance
Reconnaît
Regrette
Remercie
Sollicite
Souligne
Soutient
Suggère
Transmet

g. Quelques clauses traduites en anglais

CLAUSES D'INTRODUCTION		CLAUSES D'ACTION	
Acceptant à regret	Noting with deep concern	A bon espoir que	Expresses its hope
Accueillant	Welcoming	Accentue	Further proclaims
Affirmant	Affirming	Accepte	Accepts
Alarmé par	Alarmed by	Adopte	Further resolves
Alertés	Fully alarmed	Affirme	Affirms
Approuvant	Approving	Affirme solennellement	Strongly affirms
Après avoir adopté	Having adopted	Appelle	Calls for
Après avoir considéré	Having considered	Applaudit	Applauses
Après avoir étudié	Having studied	Approuve	Approves
Après avoir examiné	Having examined	Autorise	Authorises
Certain de	Fully believing	Condamne	Condemns
Cherchant	Seeking	Confirme	Confirms
Confiant que	Confident	Considère	Considers
Conscient de	Aware of	Croit sincèrement	Trusts
Considérant	Considering	Déclare	Proclaims
Considérant avec appréciation	Noting with appreciation	Demande	Requests
Considérant avec approbation	Noting with approval	Déplore	Deplores
Convaincu de	Convinced	Désigne	Designates
Croyant	Believing	Encourage	Encourages
Déclarant	Declaring	Endosse	Endorses
Découvrant avec appréciation	Viewing with appreciation	Espère	Hopes
Déplorant	Deploring	Exige	Further requests
Désireux de	Desiring	Exprime son appréciation	Expresses its appreciation
Déterminé à	Determined	Fait appel	Calls upon
Encouragé par	Encouraged by	Félicite	Congratulates
Endossant	Fulfilling	Insiste	Further invites
Félicitant	Congratulating	Invite	Invites
Gardant en tête	Reminding	Ordonne	Strongly urges
Guidé par	Guided by	Proclame	Proposes
Insistant sur	Emphasising	Recherche	Seeks
Notant	Noting	Recommande	Recommends

Notant avec regret	Noting with regret	Recommande avec insistance	Further recommends
Notant avec satisfaction	Noting with satisfaction	Reconnaît	Resolves
Observant	Observing	Regrette	Regrets
Prenant en considération	Taking into consideration	Sollicite	Urges
Prenant note	Taking note	Soutient	Supports
Préoccupé par	Worried	Suggère	Suggests
Profondément concerné	Deeply concerned	Transmet	Transmits
Profondément dérangé	Deeply disturbed		
Rappelant	Recalling		
Réaffirmant	Reaffirming		
Réalisant	Realizing		
Recherchant	Recognising		
Reconnaissant	Acknowledging		
Regrettant profondément	Deeply regretting		
Réitérant	Noting further		
Remarquant	Pointing out		
Se reportant	Referring		
Soucieux de	Bearing in mind		
Souhaitant	Contemplating		
Tenant compte de	Taking into account		
Touché profondément	Deeply touched		

h. Code de bonne conduite et code vestimentaire

1) Il est strictement interdit de fumer, de boire de l'alcool dans l'enceinte de la conférence. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de la conférence et confié à son professeur.

2) L'utilisation des téléphones portables pendant la durée de la session est strictement interdite. Toute personne surprise en train d'utiliser un téléphone portable, pour quelque usage que ce soit, se verra confisquer l'appareil. Il sera rendu à ses parents par le coordonnateur de la conférence.

3) Tous les participants à la conférence doivent se comporter avec dignité et respect et se déplacer dans l'ordre et le calme, y compris lors des pauses et des repas.

4) Il est interdit de manger, de boire (sauf de l'eau) ou de mâcher du chewing-gum dans les salles de réunion.

5) Les participants à la conférence doivent porter leur badge officiel à tout moment.

6) Tenue vestimentaire : Tous les élèves qui participent à la conférence doivent porter une tenue soignée tout au long de la session. Leurs enseignants sont invités à faire de même. Le présent document précise ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas pour garçons et filles. Tout élève qui se présentera dans une tenue inacceptable ne sera pas autorisé à participer et devra se changer aussitôt.

GARÇONS	FILLES
<p>ACCEPTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chemise à manches longues de couleur claire boutonnée jusqu'au cou et rentrée dans le pantalon ➤ Cravate (nouée) ➤ Pantalon foncé, serré à la taille ➤ Chaussures habillées ➤ Blazer, veste (facultatif) ➤ Cheveux peignés <p>INACCEPTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeans, pantalons en velours ➤ Chaussures de sport, basket, tennis, etc. ➤ Casquettes ➤ Tout autre couvre-chef ➤ Chemise flottante ou ouverte ➤ Shorts en tout genre ➤ T-shirts (sauf comme sous-vêtement) ➤ Pantalons larges tombants 	<p>ACCEPTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tailleur (veste + jupe/pantalon) ➤ Robe de bureau (pas de sortie en soirée) ➤ Jupe et chemisier ➤ Pantalon et chemisier ➤ Chaussures fermées, ➤ Foulards assortis à au tailleur ➤ Cheveux attachés <p>INACCEPTABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeans, pantalons en velours ➤ Chaussures de sport, basket, tennis, etc. ➤ Chapeaux, casquettes, bérets, bandanas ➤ Pantalons moulants ou brodés ou imprimés ➤ Pantacourts ➤ Minijupes ➤ Chemisiers échancrés ou moulants ➤ Shorts en tout genre ➤ Hauts révélant le ventre ➤ T-shirts

i. Exemple de journal réalisé par le service de presse



ÉDITION N°3

NUMAD

LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID - 31 JANVIER 2013

« Le monde dans lequel nous vivons nécessite une coopération entre états »

Jeudi 31 janvier s'est tenue l'ouverture de la deuxième édition du NUMAD, avec la participation de dix établissements scolaires d'Espagne : le Lycée Français d'Alicante, le Lycée Français de Barcelone, le Lycée Français de Bilbao, le Lycée Français de Palma de Majorque, le Lycée Français de Valence, le Lycée Français de Valladolid, le Lycée Molière, l'Union Chrétienne de Saint Chaumont, l'Institut Beatriz Galindo et le Lycée Français de Madrid qui est l'hôte et l'organisateur de cette manifestation.

Ce projet pédagogique concerne cette année près de 250 élèves qui occupent différentes fonctions : secrétaire général, présidents de commissions, délégués, huissiers, traducteurs et journalistes. Six thèmes d'actualité seront abordés et débattus au sein de huit commissions :

Thèmes

- la crise malienne
- le travail des enfants
- l'Arctique
- la crise mondiale de la sécurité alimentaire
- les paradis fiscaux
- l'accès à l'eau

Commissions

- Commission désarmement et sécurité internationale
- Commission aux questions Sociales Humanitaires et Culturelles
- Commission Environnement
- Conseil Économique et Social
- Commission Droits de l'Homme



Cérémonie d'ouverture au théâtre du Lycée Français de Madrid en présence de près de 250 élèves

- Commission affaires politiques internationales
- Conseil de sécurité
- Commission Développement Durable

Retour sur la cérémonie d'ouverture :

Le proviseur du Lycée Français de Madrid, M. Pierre Mondoloni a démarré la cérémonie avec un discours de bienvenue, puis a présenté l'événement, ses objectifs, ses acteurs et son déroulement. L'ambassadrice d'Espagne sur les questions énergétiques, Mme Angeles Moreno, a quant à elle abordé le thème du commerce extérieur et nous a invités à nous interroger sur la provenance des produits que nous consommons au quotidien. L'ambassadeur de France en Espagne, M. Jérôme Bonnafont, ancien représentant permanent de la France auprès de l'ONU à New York en 1993, a rappelé l'importance pour notre monde de rester uni et a pour cela insisté sur l'essentielle création de l'ONU en 1945. M. le Secrétaire Général du NUMAD, Pablo Muyó Bussac a rappelé à quel point « le monde dans lequel nous vivons nécessite une coopération entre états » et a eu le plaisir de déclarer ouverte cette 2^{ème} édition du NUMAD.

Les personnalités de la cérémonie d'ouverture



M. Jérôme Bonnafont, Ambassadeur de France en Espagne



Mme Angeles Moreno, Ambassadrice d'Espagne sur les questions énergétiques



M. Pablo Muyó Bussac, Secrétaire général du NUMAD

j. Quelques ressources pédagogiques en ligne

Page spéciale MNU

Sur le site de l'ONU, il y a une page spéciale destinée aux élèves : <http://www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/french/index.asp>

Il y a notamment une rubrique très intéressante consacrée à la préparation à une modélisation des Nations-Unies, avec des conseils de recherche : http://www.un.org/cyberschoolbus/french/modelun/prep_fr.html

Missions permanentes des pays membres de l'ONU :

Le contenu est très variable d'un pays à l'autre.

Moteur de recherche pour trouver des documents sur l'activité des Etats membres des Nations Unies :

<http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/unms/about.shtml>

Débats de la dernière assemblée générale des Nations Unies :

<http://gadebate.un.org/>

Permet d'accéder au discours de politique générale de chaque pays membre, en vidéo et version papier.

Organismes, programmes et commissions diverses :

Conseil économique et social :

<http://www.un.org/fr/ecosoc/>

Plateforme des Nations Unies sur le développement durable :

<http://sustainabledevelopment.un.org/index.html>

Programme des Nations Unies pour l'environnement :

<http://www.unep.org/french/>

Page du Haut Commissariat aux droits de l'homme :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/HRCIndex.aspx>

ONU Femmes (entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) : <http://www.unwomen.org/fr>

Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

http://www.fao.org/index_fr.htm

Page sur la faim dans le monde :

<http://www.fao.org/hunger/hunger-home/fr/>

2. FICHES ET FORMULAIRES DE TRAVAIL

a. Fiche de travail - Pays

Nom du pays : _____

I - Identité

A) Géographie

- Superficie : _____

- Population : _____

- Capitale : _____

- Situation:

o Sur quel continent? _____

o Au bord d'une mer / d'une océan : OUI / NON. Si oui, lequel ? _____

o S'il n'a pas d'accès direct à la mer, port le plus proche : _____

o Relief du pays : _____

o Le relief pose-t-il un problème ? OUI / NON.

o Expliquer : _____

- Pays limitrophes : _____

B) Histoire et politique

- Est-ce une ancienne colonie ? OUI / NON. Si oui, date d'indépendance : _____

- Ancienne puissance colonisatrice : _____

- Régime politique actuel : _____

- Ce régime est-il stable ? OUI / NON

- Expliquer : _____

- Nom du chef de l'état : _____

- Nom du chef de Gouvernement? _____

- Principaux événements au cours des cinq dernières années :

C) Culture

- Langue(s) officielle(s) _____

- Présence de conflits ethniques : OUI / NON

- Si oui, entre quels groupes ? _____

- Principale(s) religion(s) : _____

- Ont-elles un influence sur :

o La société ? OUI / NON

o La vie politique ? OUI / NON

o L'économie ? OUI / NON

o Expliquer : _____

D) Economie

- PIB/habitant : _____

- Dette (en pourcentage du PIB) : _____

- Principales ressources :

o Energie : _____

o Mines : _____

o Agriculture : _____

o Pêche : _____

o Industries : _____

o Services (commerce, transport, tourisme) : _____

- Est-ce un pays développé ou un pays en développement ? _____

- Expliquer : _____

- Est-il membre d'une organisation économique ? OUI / NON ? Si oui, laquelle ? _____

II - Relations internationales

A) Défense

- Indépendance militaire : OUI / NON

- Expliquer: _____

- Membre d'une alliance militaire : OUI / NON. Si oui, laquelle _____

- Arme nucléaire : OUI / NON

B) Influence internationale

- Date d'adhésion aux Nations Unies : _____
- Membre du Conseil de Sécurité ? OUI / NON
- A-t-il déjà été membre du SC? OUI / NON. Si oui, quand ? _____
- Membre d'organisations internationales ? OUI / NON
- Lesquelles ? : _____
- _____
- Rapports avec les pays voisins : _____
- _____

C) Autres informations utiles :

b. Fiche de Travail - organisation

Nom de l'organisation et acronyme : _____

I - Identité

Siège de l'organisation : _____

Origine de l'organisation: _____

Objectifs de l'organisation:

Liens avec les objectifs des Nations Unies

Budget de l'organisation:

II - Activités de l'Organisation

Quelles sont les différentes actions conduites par l'organisation ?

Exemples d'interventions de l'organisation. Donner quelques exemples:

Qui a été aidé par ces interventions? Donner des chiffres

III – Besoins de l'Organisation

Quels sont les besoins financiers de l'organisation?

Quels sont les besoins matériels de l'organisation?

IV – Partenaires de l'Organisation

Qui sont les partenaires de l'organisation ? Pourquoi ?

V - Interventions futures

Quels types d'intervention l'organisation envisage-t-elle ?

c. Fiche de travail – thème

Formulation exacte du thème : _____

I - Définition des mots clés

- _____:

- _____:

- _____:

- _____:

II - Références/Documents officiels relatifs au thème

- Résolution/Déclaration (1):

Numéro : _____

Date: _____

Site web : _____

- Résolution/Déclaration (2):

Numéro: _____

Date: _____

Site web : _____

- Autre site web relatif à ce thème ?

- Conférence sur ce thème ?

Lieu : _____

Date: _____

Site web : _____

- Nom de la commission/ du conseil/ de l'organisation travaillant sur ce thème :

- Site web : _____

III - Situation actuelle relative à ce thème

Donner les statistiques, chiffres, pays concernés, conséquences possibles de l'inaction, etc

IV - Position de votre pays / organisation sur ce thème

Votre pays a-t-il signé des traités /conventions sur ce thème ? OUI / NON

Lesquels ? : _____

Votre pays a-t-il agi sur ce thème . OUI / NON

Expliquer : _____

Qu'est-ce que votre pays est disposé à faire ou ne pas faire sur ce thème ?

d. Formulaire de choix de commission

CHAQUE DÉLÉGATION doit remplir et remettre un formulaire de choix de commission. Toutes les informations doivent être remplies en lettres majuscules. Aucun changement de commission ne sera accepté après la date limite indiquée dans le calendrier annuel.

_____ **NOM DU PAYS REPRESENTÉ PAR LA DELEGATION**

_____ **NOMBRE DE DELEGUES DU GROUPE**

_____ **ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

1. Conseil Economique et Social	
2. Commission Environnement, Développement Durable & Santé	
3. Commission Affaires Politiques Internationales	
4. Éducation, Culture, Justice & Droits de l'Homme	
5. Conseil de Sécurité	

Parmi les membres de la délégation, choisissez un délégué qui sera l'ambassadeur.

Ambassadeur : _____

Le professeur de la classe et l'ambassadeur sont priés de bien vérifier les informations et les noms et sont invités à signer le formulaire.

Signature de l'ambassadeur

Signature du professeur

e. Fiche d'évaluation des résolutions

Rapporteur: _____

Titre : _____

CETTE RESOLUTION EST **ACCEPTÉE** / **REFUSÉE**

Si cette résolution est refusée, les raisons de ce refus sont indiquées ci-dessous. Toute résolution refusée doit être révisée et représentée dès que possible.

- Les pages doivent être correctement numérotées : "Page 1 de 2"
- La session doit être indiquée en haut à gauche. Ex : 1ère session MNU
- La commission à laquelle est soumise la résolution doit être indiquée en haut à gauche. Ex : Commission Affaires Politiques Internationales.
- Le nom du rapporteur doit être indiqué en haut à gauche. Ex : Rapporteur : Pays-Bas
- Le titre de la résolution doit être écrit en lettres majuscules. Ex : IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA NAVIGATION AÉRIENNE
- La résolution doit commencer par le nom de l'organisme en italiques et décalé. Ex : L'Assemblée générale, La Commission Economique et Sociale, le Conseil de Sécurité, etc...
- Les acronymes et abréviations doivent être écrits en entier la première fois qu'ils apparaissent dans la résolution.
- Seules les clauses commençant par une formule figurant dans la liste de formules de début de phrase sont acceptées.
- Les clauses d'introduction commencent ne sont pas numérotées.
- Les clauses d'action sont numérotées. Ex : 1. Exige le retrait des troupes
- Lessous-clauses sont introduites par des lettres. Ex : a), b), c), etc, lessous-sous clauses par des chiffres : i), ii), iii), etc.

- Les clauses d'introduction sont déparées par des virgules.
- Les clauses d'action sont séparées par des points-virgules.
- La résolution se termine par un point final.
- La résolution ne doit pas dépasser deux pages de longueur.

f. Formulaire d'abstention

FORMULAIRE D'ABSTENTION

DÉLÉGATION DE : _____

TITRE DE LA RÉOLUTION: _____

MOTIF D'ABSTENTION:

g. Formulaire d'amendement

FORMULAIRE D'AMENDEMENT

AUTEUR : _____

TITRE DE LA RÉOLUTION: _____

TEXTE DE L' AMENDEMENT:

	Orateurs	Questions
POUR		
CONTRE		

VOTE L'amendement est ADOPTÉ / REJETÉ par

POUR :

CONTRE :

h. Formulaire de parrainage

MODÉLISATION DES NATIONS UNIES
FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Commission: _____

Titre de la résolution : _____

Lors des travaux de commission, il est obligatoire pour tous les délégués de s'assurer du soutien des autres membres de leur commission soit comme co-rapporteurs soit comme parrains de leur résolution. Quand plusieurs délégués mettent leurs résolutions en commun, ils deviennent co-rapporteurs. Quand un délégué n'apporte que son soutien, il devient co-signataire. Pour être débattue en commission, toute résolution doit avoir un minimum de CINQ co-rapporteurs ou co-signataires (QUATRE au Conseil de Sécurité). Ce formulaire devra être signé et remis au président de commission avec le texte de la résolution.

NB :

17. Les délégués ne peuvent pas parrainer une résolution d'un délégué de la même école.
18. Toute résolution qui n'aurait pas cinq co-rapporteurs ou parrains sera présentée en fin d'ordre du jour.
19. La décision de parrainer doit être basée sur la politique du pays du délégué.
20. Les co-rapporteurs s'engagent à soutenir la résolution et voter pour.

DÉLÉGATION	STATUT : Co-rapporteur / co-signataire	SIGNATURES
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

i. Procès-verbal de débat

PROCÈS VERBAL DE DÉBAT

Commission : _____

Titre de la résolution : _____

Rapporteur : _____

	Orateurs	Questions
POUR		
CONTRE		
OUVERT		

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS

ADOPTÉ REJETÉ

j. Rapport d'incidents

RAPPORT D'INCIDENTS

COMMISSION :

SALLE :

DATE	HEURE	DÉLÉGATION	NATURE DE L'INCIDENT

3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS À L'ORGANISATION

a. Courrier de présentation aux établissements scolaires

NUMAD 2013

Simulation de l'Organisation des Nations Unies au Lycée Français de Madrid (LFM)

QU'EST-CE QUE NUMAD ?

NUMAD (Nations-Unies MADRID) vise, depuis sa création en 2012, à sensibiliser les élèves de collège et de lycée aux grands enjeux mondiaux. Cet événement est un ambitieux jeu de rôle qui reproduit le fonctionnement des institutions de l'ONU, de manière simplifiée, en mettant l'accent sur les grands enjeux mondiaux. Il se réunira cette année pendant trois jours et est accessible aux élèves des classes de 3^{ème} à Terminale.

Chaque participant se voit attribuer un pays et est affecté à une commission des Nations Unies qui, tout au long de ses travaux, tâche d'adopter les meilleures résolutions possibles sur les thèmes de politique internationale qui lui sont soumis. Cette année, 10 commissions sont prévues, comportant au maximum 25 participants chacune, ce qui permet à tous de participer aux discussions et travaux.

Les élèves, grâce à la préparation assurée par leurs professeurs et à leurs recherches personnelles doivent arriver en connaissant l'essentiel du fonctionnement de l'ONU, de ses organes et de ses procédures, des pays membres et de leurs politiques. Ils sont également soumis aux règles de fonctionnement et codes vestimentaires en application à l'ONU (cf. règlement intérieur que nous vous communiquerons courant octobre) et au formalisme qui préside à la rédaction des textes à fournir.

Les principales qualités attendues des participants sont la capacité à prendre la parole en public, écouter les autres et prendre leurs arguments en compte et la volonté de négocier, de convaincre et de rechercher un compromis.

Les établissements madrilènes ont également la possibilité d'inscrire des élèves aux fonctions de journaliste, huissier ou traducteur. Ces élèves seront formés au LFM.

DÉROULEMENT

Les sessions du NUMAD se déroulent sur trois journées selon le programme suivant :

1^{ère} Journée (jeudi 31 janvier 2013)

- 12h : cérémonie d'ouverture et réunion des groupes politiques par commission
- Après midi : travaux en commissions

2^e Journée (vendredi 1^{er} février)

- Matin : travaux en commissions
- Après midi : travaux en commissions

3^e Journée (samedi 2 février)

- Matin : conférences sur les organisations internationales
- Après midi : Assemblée générale et cérémonie de clôture

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Détail des prestations entraînant des frais d'inscription
- La participation d'un enseignant de votre établissement à la commission de choix des thèmes (le 2 octobre à 15h15 au LFM) sera la bienvenue.
- Possibilité de visio-conférence pour la formation des adultes référents issus d'établissements hors Espagne.

b. Fiche d'inscription

NUMAD 2013

FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE

Etablissement : _____

Je soussigné, Proviseur (ou représentant du Proviseur) de l'établissement susvisé m'engage à :

➤ Prendre en charge le coût du transport et de l'hébergement à Madrid des élèves et des accompagnateurs désignés pour participer au NUMAD 2013 organisé par le lycée français de Madrid du _____ au _____ 2013.

➤ Faire assurer la formation des élèves participants au sein de mon établissement

➤ Verser un règlement de _____ € au LFM avant le _____ au titre des frais de participation au NUMAD (hors transport et hébergement)

➤ Je désigne ci-dessous un adulte référent qui accepte d'être l'interlocuteur privilégié de mon établissement pour le NUMAD et s'engage à bénéficier d'une formation au LFM au cours de la semaine du 12 au 16 novembre.

Nom : _____

Prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Je prévois un effectif de _____ (maximum 15) élèves participants, soit _____ délégations (Il convient de prévoir 3 à 5 membres par délégation)

A _____, le _____

Signature

→Fiche à retourner par e-mail à :

c. Autorisation du droit à l'image

Protection Civile du Droit à l'Honneur, à l'Intimité Personnelle et Familiale, et à l'image

En application des articles 2.2 et 3.1 de la Loi Organique 1/1982, du 5 mai sur la Protection Civile du Droit à l'Honneur, à l'Intimité Personnelle et Familiale et, à l'image, l'élève mineur

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

ÉTABLISSEMENT : Lycée français de Madrid

et son représentant légal

..... autorisent et consentent expressément le droit d'utilisation de l'image de l'élève mineur cité ci-dessus pour son usage, dans le cadre du projet pédagogique NUMAD, sur tous supports - parmi eux : site internet du lycée (www.lfmadrid.net), site internet de l'AEFE (www.aefe.fr) et documents associés à l'événement (plaquette, journal NUMAD, vidéo, diaporama...).

Nous vous précisons :

- que la publication ou la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne pourront en aucun cas porter atteinte à la dignité, à la vie privée et à la réputation de votre enfant.
- que la présente autorisation est consentie à titre gratuit.

J'autorise le Lycée Français de Madrid à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre du projet pédagogique NUMAD selon les utilisations précisées ci-dessus :

OUI

NON

Date et signature du représentant légal Date et signature de l'élève (s'il a 14 ans ou plus)

d. Détail des frais

NUMAD 2013

INFORMATIONS PRATIQUES

DÉTAIL DES PRESTATIONS ENTRAÎNANT DES FRAIS D'INSCRIPTION (x€/participant)

1/ Repas

Prise en charge de la ½ pension (repas du déjeuner) pendant les 3 jours de NUMAD (dîner libre).

2/ Fournitures

Tous les participants se verront remettre les éléments suivants :

- Commun à tous les participants :

Porte-documents

Carnet

Stylo Clé USB

- Pour les délégués (des précisions sur le code vestimentaire vous seront transmises courant octobre) :

Foulard pour les filles

Cravate pour les garçons

- Pour les huissiers, journalistes et traducteurs :

Polos de couleurs différentes pour chaque typologie d'acteur

Frais	Montants estimés	Prise en charge LFM	Prise en charge établissement	Observations
Voyage établissement Madrid	Selon provenance		X	
Déplacements Madrid	x€ / 10 trajets + supplément de x€ depuis aéroport Madrid		X	
Repas Midi	x euros / élève	X		
Repas soir	x euros / élève	X		
Hébergement	x euros / élève		X	
Inscriptions	x euros / élève		X	

e. Courrier aux ambassades

Objet : Seconde édition du NUMAD au lycée français de Madrid

Madame, monsieur,

Le lycée français de Madrid organise du 31 janvier au 2 février 2013 la seconde édition d'une manifestation rassemblant des élèves et professeurs de plusieurs établissements scolaires madrilènes français et espagnols : le NUMAD (Nations-Unies Madrid).

Cet événement vise à reproduire le déroulement d'une conférence de l'Organisation des Nations-Unies avec des délégations constituées d'élèves de lycée spécialement préparés à cette fin tout au long de l'année par leurs professeurs.

L'organisation de la manifestation s'appuie sur des règles de fonctionnement et de procédures proches de la réalité institutionnelle, les membres des délégations débattant de thématiques actuelles au sein de commissions régies par les mêmes règles procédurales que celles de l'ONU. Un tel exercice requiert une importante préparation pour les élèves participants qui doivent acquérir la meilleure connaissance possible non seulement de la géopolitique et de la politique internationale des pays qu'ils représentent mais aussi du fonctionnement des instances internationales et de la problématique des thèmes traités.

Cette année, les thèmes retenus seront les suivants :

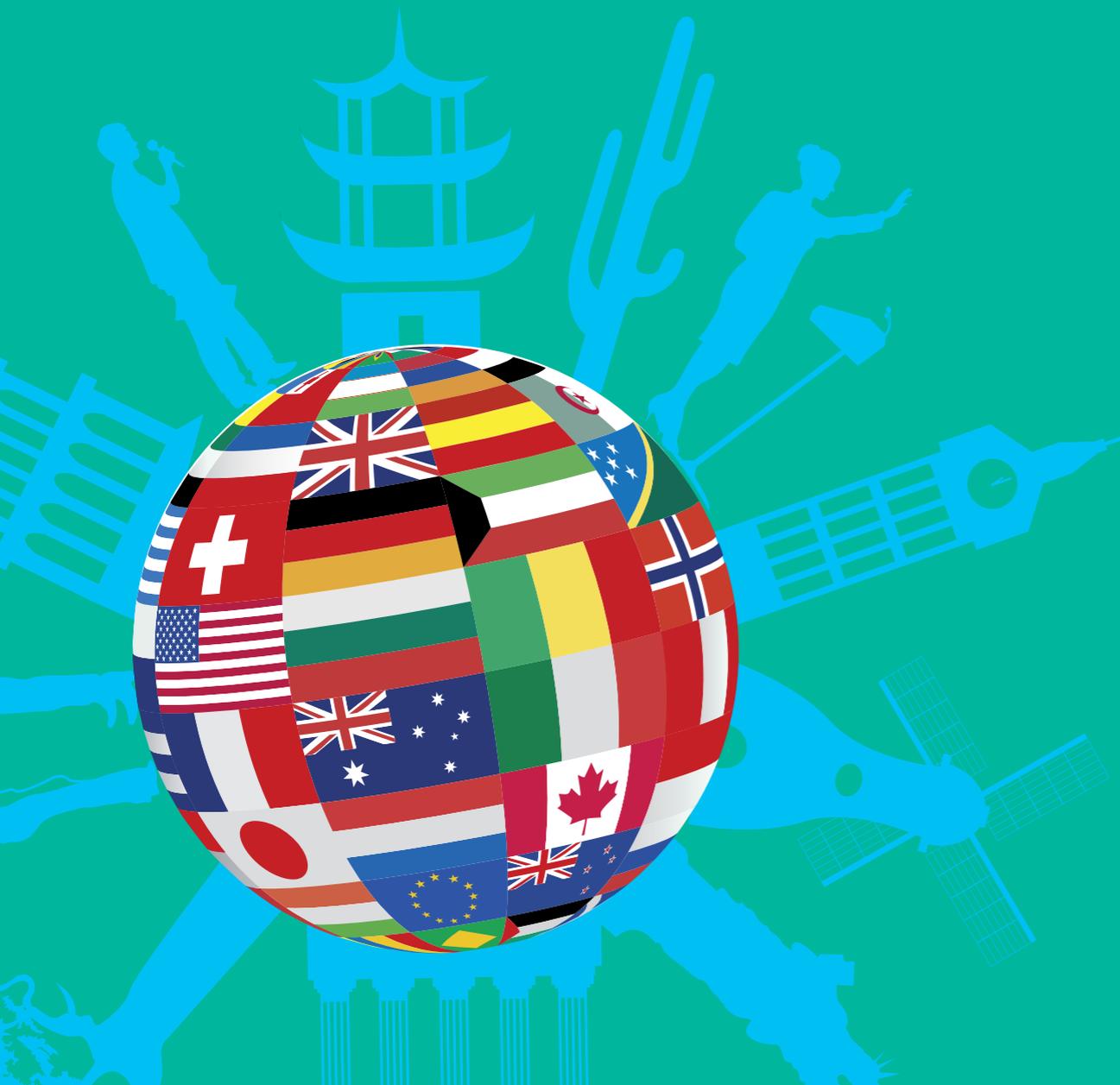
- La crise malienne
- Le travail des enfants
- L'Arctique
- La crise mondiale de la sécurité alimentaire
- Les paradis fiscaux
- L'accès à l'eau

Aussi, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir nous indiquer si une ou plusieurs personnes qualifiées (au sein de votre institution) accepteraient d'être contactées par le LFM pour apporter à ces élèves des informations susceptibles de les aider dans le cadre de cette préparation, sous quelque forme que ce soit (documentation, entretien, conférence).

Vous remerciant pour l'aide que vous aurez la gentillesse de nous apporter dans ce projet, je vous prie d'agréer madame, monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Proviseur

V. Postfaces



Citoyens d'Europe, citoyens du monde

“ New York, le délégué français de l'ONU, Fevre-Berthier, héros de la Résistance, a disparu. Deux journalistes français se lancent à sa recherche sur les traces de ses maîtresses... Ils le retrouvent, mort, chez l'une d'elles, Miss Nelson. L'un, journaliste à l'AFP, sur ordre de son patron, veut étouffer le scandale ; ils déplacent le corps. L'autre veut faire de l'argent en vendant des photos à la presse à scandale... ”

Qui de ma génération, élevé à la lecture des Cahiers du Cinéma ne reconnaît pas tout de suite la trame de Deux hommes dans Manhattan, le chef d'œuvre de Jean-Pierre Melville de 1959 ? Qui ne s'était pas un peu senti comme le correspondant d'AFP Pierre Delmas, incarné de manière “ bogartesque ” par le grand Pierre Grasset et n'a pas pris comme lui le goût pour la vie cosmopolite internationale ?

De nos jours, l'aspect “ mythique ” du travail aux Nations Unies ou à l'Union Européenne a perdu son aura et son arôme de film en noir et blanc. Certes, la globalisation a introduit par la fenêtre de nos vies quotidiennes le travail des Organisations Internationales, mais... le travail dans une Organisation Internationale est-il devenu un “ boulot ” bureaucratique de plus, peut-être un peu mieux payé ?

Je me refuse d'accepter une telle idée. Le monde du XXIème siècle a besoin, plus que jamais, des Organisations comme les Nations Unies ou l'Union Européenne. Elles sont gage de notre futur, construit ensemble par les nations et les citoyens du monde, pour assurer un monde plus pacifique et prospère, meilleur en somme à léguer aux générations futures.

C'est pourquoi, il est très important de former les élèves et les jeunes aux enjeux des grandes problématiques internationales et au rôle des grandes Institutions telles que les Nations Unies ou l'Union Européenne, car elles modèlent les relations politiques, économiques et sociales du monde où nous vivons. Elles sont également en train de construire un nouveau modèle culturel à l'échelle globale, celui des élites “ déracinées ” de leur berceau national, formées à la négociation, pour aboutir à une meilleure coopération et à l'intégration internationale.

Comprendre les enjeux des grandes problématiques internationales, comment fonctionnent les Organisations Internationales, ou quelles sont leurs procédures de travail n'est pas aujourd'hui une vocation “ romantique ” ou “ diplomatique ” dans le sens décadent de Lawrence Durrell dans “ le Quatuor d'Alexandrie ”, c'est avant tout essentiel pour éveiller notre conscience citoyenne, car elle n'est plus désormais une conscience de citoyenneté nationale; elle a une vocation universelle, dans le sens primaire de la notion de souveraineté de la République Française.

Comprendre les enjeux des grandes problématiques internationales nous permet aussi d'apprendre à débattre, à échanger et à écouter, d'intégrer “ autrui ” dans

notre travail. Enfin, d'éviter la confrontation et le blocage, en l'échangeant en faveur de la négociation et de la recherche d'une solution acceptable et possible pour tous.

Comprendre les enjeux des grandes problématiques internationales se fait aussi en formant des élèves, nos élites de demain, à éviter ce qui a constitué jusqu'au XXème siècle le nerf des avancées des civilisations, la conquête du salut individuel et de chaque nation par le conflit avec les autres : d'un progrès basé sur ma victoire et ta défaite. Nous avons appris la leçon en Europe à un si haut prix que nous ne pouvons pas nous permettre de nous détourner de cet objectif de paix, de progrès et de démocratie supranationale, qui est le nôtre.

Enfin, considérez ces commentaires comme issus de mes convictions profondes et du travail que nous faisons dans les Organisations Internationales au service de l'avenir et de l'importance que je donne à sentir cela au-delà de sa dimension purement professionnelle. Maintenant que Georges Moustaki vient de nous quitter, moi, comme lui, je suis très heureux de ma dimension de métèque :

“Avec ma gueule de métèque

De Juif errant, de pâtre grec

Et mes cheveux aux quatre vents

Avec mes yeux tout délavés

Qui me donnent l'air de rêver”

C'est pourquoi, un exercice comme celui du NUMAD réunit ce qu'il y a de mieux dans notre modèle d'éducation et de culture, de civilisation en somme, européenne.

Félicitations à tous les participants et aux responsables du Lycée Français.

Francisco J. Fonseca Morillo

Directeur de la Représentation de la Commission Européenne en Espagne

Madrid, 26 mai 2013

Une belle initiative du Lycée Français de Madrid

L'école républicaine est-elle en crise ? Cela semble une évidence si l'on entend les critiques constantes que reçoit le système éducatif Français. Le dernier rapport de la Cour de Comptes du 22 mai dernier n'a pas arrangé les choses quand ses auteurs arrivent à la conclusion que les défaillances de l'Éducation nationale ne relèvent pas d'un manque de moyens budgétaires, mais d'une mauvaise organisation et d'une mauvaise gestion des professeurs. Facteurs auxquels il faudrait ajouter que dans les centres éducatifs français on délaisse de plus en plus les lettres au profit de la réapparition d'un scientisme omniprésent. Malheur aux élèves qui osent faire un bac littéraire car ils risquent d'être damnés pour l'éternité. À croire qu'à l'heure actuelle ne peuvent réussir dans la vie que les matheux. Qu'il est futile de savoir écrire correctement et que notre monde n'a rien à faire de la culture ni littéraire, ni philosophique et encore moins historique. Car l'histoire non seulement s'étudie d'une façon de plus en plus limitée mais elle est généralement traitée dans une perspective très « idéologisée » avec un manque de pluralisme consternant. Surtout si l'on considère que l'on se dirige vers le cinquantième anniversaire de mai 68, et que depuis le monde a bien changé. Car, pour commencer, il n'y a plus de communisme, sauf en Chine où il s'est transformé en capitalisme d'État. Rien d'étonnant à ce que certains se demandent si dans l'enseignement laïc prôné par Jules Ferry, ces dogmes marxistes surannés ont encore leur place. Et pour terminer : le tout à l'économie n'a pas plongé le monde dans la crise ou nous sommes ? L'Europe, qui entre autres a inventé la démocratie, ne devrait pas s'appuyer sur ses acquis culturels, qui sont encore sa seule opportunité d'avoir une certaine influence dans le monde actuel ? Faut-il qu'Alexis de Tocqueville nous rappelle encore qu'en démocratie, chaque génération est un peuple nouveau ? Ce qui exige que ce peuple soit éduqué dans le pluralisme et la connaissance de la tradition culturelle qui l'a marqué et qui seule peut lui permettre de vivre à la hauteur de son époque.

Cependant, et malgré ces « inconvénients », le système éducatif français reste encore de loin celui qui fait le plus réfléchir, qui pousse d'avantage les élèves à l'exercice de l'analyse critique. Car, à vrai dire, en regardant autour de nous, nous sommes obligés de constater que les autres systèmes, spécialement le système anglo-saxon que certains considèrent une référence, ne font pas mieux. Loin de là. Car a force d'être « pratiques », ils en viennent à la simplification et à l'homogénéisation voire la banalisation de la pensée.

Les avantages du système français se font encore plus évidents quand on pense aux centres qui font un effort considérable et renouvelé pour adapter les enseignements aux enjeux du monde actuel. C'est le cas du Lycée Français de Madrid qui, depuis 2012, a lancé le projet NUMAD (Nations Unies Madrid), qui

réunit des élèves de différents centres qui enseignent en français en Espagne pour simuler une conférence des Nations Unies. Dans la deuxième édition de 2013 étaient représentés, en plus du Lycée Français de Madrid (organisateur), le Lycée Français Molière de Villanueva de la Cañada, l'Union Chrétienne de Saint-Chaumont de Madrid, le Lycée Français de Barcelone, le Lycée Français de Bilbao, Lycée Français de Valladolid, le Lycée Français de Palma de Majorque, le Lycée Français de Valence, le Lycée Français Pierre Deschamps d'Alicante et un centre espagnol : l'Instituto Beatriz Galindo, grâce à sa section bilingue en français. Tout un programme pour faire comprendre aux élèves et rappeler aux professeurs qu'ils appartiennent à un des plus grands réseaux scolaires au monde. Rien de plus normal alors qu'ils découvrent que le monde est vaste et que les vrais problèmes ne se situent pas au niveau de leur ville, de leur pays, mais à l'échelle de la planète.

L'éducation nationale a-t-elle tué le goût d'apprendre ? Manifestement non, dans le cas du Lycée Français de Madrid, car les élèves ayant participé au NUMAD en sortent vraiment motivés et avec une grande envie d'en faire plus pour s'intégrer dans les enjeux mondiaux. Ils ont appris à étudier les vrais problèmes, à les comprendre et à débattre pour défendre quel est de leur point de vue la meilleure façon de les résoudre. Ce ne sont pas des questions théoriques mais concrètes comme la crise malienne, l'accès à l'eau, la survie de l'Arctique, le travail des enfants, les paradis fiscaux ou la sécurité alimentaire.

Dans la deuxième édition, celle de 2013, 230 élèves ont représenté 33 états dans une des six commissions formées pour discuter les sujets examinés : celles du désarmement et sécurité internationale, des questions sociales, humanitaires et culturelles, de l'environnement, des Droits de l'homme, des affaires politiques internationales et du développement durable ; et deux conseils : le Conseil Économique et Social et le Conseil de Sécurité.

Non seulement ils apprennent ce que c'est que l'Organisation des Nations Unies, et comment elle fonctionne, mais ils découvrent pour quoi et comment les pays doivent se défendre et souvent négocier pour pouvoir s'imposer, ou au moins survivre, au niveau mondial. Ils doivent être capables de convaincre, et pour ce faire, ils doivent apprendre à rédiger un texte de politique générale et une proposition de résolution sur un thème. Ils apprennent à travailler en équipe, car au sein de chaque délégation, ils doivent se répartir dans les différentes commissions et conseils. Mais aussi ils doivent apprendre à diriger, car à côté des délégués, il y a un secrétaire général, des présidents de commission et des huissiers. D'autres élèves doivent développer leur capacité de synthèse pour remplir leur mission comme journalistes, ou être capables de rendre en une autre langue le contenu des délibérations dont la mesure où ils exercent la fonction de traducteurs, qui a été mise en place pour la première fois dans l'édition de 2013.

De ce point de vue, le NUMAD s'avère comme un excellent entraînement pour ceux qui envisagent de faire des études supérieures de sciences sociales, en France ou en Espagne, non seulement dans le domaine des relations internationales, mais dans celui des sciences politiques ou économiques, et même au niveau des études de Droit.

Personnellement, le plus gratifiant dans ma participation au NUMAD, est de pouvoir partager l'enthousiasme de ces ambassadeurs en herbe et des professeurs qui les ont si bien préparés à jouer un rôle déterminant dans le monde de demain.

Bruno Aguilera-Barchet

Ancien élève et parent d'élèves du Lycée Français de Madrid

Professeur de Droit et Directeur de l'Institut d'Études Juridiques Internationales

à l'Université "Rey Juan Carlos"

Exercices de démocratie et de diplomatie, donnant la plus large place à toutes les formes de l'oral, réinvestissant les acquis de plusieurs disciplines et manifestant les valeurs d'une éducation à la française, les modélisations des Nations Unies (MNU) cristallisent et mettent en synergie, dans une logique de réseau, différentes actions déjà mises en œuvre au sein de nos établissements : ils préparent nos élèves à devenir des citoyens éclairés dans un monde contemporain complexe et changeant, sensibles aux questions de solidarité et de mémoire, et formés aux fonctionnements des grandes institutions internationales.

Cet ouvrage méthodologique pourrait permettre aux établissements qui le souhaiteraient, d'organiser à leur manière et en fonction de leurs possibilités, une MNU dans leur propre environnement. Les savoir-faire et témoignages réunis ici pourraient les aider dans leurs choix et favoriseraient alors une mise en œuvre plus aisée, adaptée aux contraintes locales, de dispositifs similaires ou encore à inventer.